

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université de Mostaganem
Département des Sciences Commerciales

Mémoire de fin d'études
pour l'obtention du magistère
en Sciences de Gestion

Thème du mémoire :

LE DEVELOPPEMENT LOCAL
CONCEPTION ET USAGE :
CAS DE L'ALGERIE

Fait par l'étudiante :

GAFOUR Hadjira Nadjat

Membres du jury :

Dr. YUCEFI Rachid	Université de Mostaganem	Président
Pr. BOUNOUA Chaïb	Université de Tlemcen	Encadreur
Dr. BOUTELDJA Abdelnacer	Université de Tlemcen	Examineur
Dr. BELARBI Abdelkader	Université de Saida	Examineur

Année universitaire
2010/2011

Sommaire

Introduction générale

Première partie : l'approche conceptuelle du développement local

Introduction de la première partie

Chapitre 1 : Rétrospective & grands pavés du Développement Local

- I- L'émergence du concept de développement local
- II- Les acteurs du développement local
- III- Les interventions du développement local

Chapitre 2 : Concepts et définitions

- I- Les définitions du développement local
- II- Les principaux axes du développement local

Chapitre 3 : Les outils méthodologiques

- I- Analyse préalable et diagnostic
- II- La planification stratégique
- III- Le plan d'action
- IV- L'évaluation.

Conclusion de la première partie

Deuxième partie : Pratique du développement local en Algérie

Introduction de la deuxième partie

Chapitre 1 : Présentation du développement local en Algérie

- I- Durant l'ère de la planification
- II- En période de crise
- III- En période d'embellie financière

Chapitre 2 : La pratique du développement local à travers quelques interventions publiques

- I- Le Plan National d'Appui à la Relance Economique
- II- La Banque de Développement Local
- III- L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes
- IV- L'Agence de Développement Social (ADS), l'Agence Nationale de Gestion du Micro crédit (ANGEM).

Chapitre 3 : La pratique du développement local à travers quelques initiatives locales endogènes

- I- Intervention des élus locaux
- II- Le mouvement associatif
- III- L'entreprise locale et systèmes productifs locaux (SPL)

Conclusion de la deuxième partie

Troisième partie Perspectives

Introduction de la troisième partie

Chapitre 1 : Les tentatives volontaristes, descendantes porteuses de progrès

I- Les actions effectives

II- Des projets en perspective

Chapitre 2 : L'émergence de facteurs endogènes favorisant le Développement Local

I- La dynamique du mouvement associatif

II- L'ouverture des collectivités locales sur l'international : la conquête et les acquis de la coopération décentralisée

Chapitre 3 : D'autres actions et approches du Développement Local à exploiter

I- La contractualisation du développement

II- La formation : éducation et formation professionnelle (les métiers du développement local)

III- Implication des chambres consulaires en tant qu'acteurs du développement local

IV- Intelligence territoriale et attractivité des territoires

V- L'approche en réseau par l'utilisation des Technologie d'Information et de Communication (TIC)

Conclusion de la troisième partie

Conclusion générale

Bibliographie

Annexes

Introduction générale

Trouver une ouverture pour commencer l'introduction de ce mémoire n'a pas été chose facile. Non pas par manque d'idées, au contraire, le sujet se trouve au carrefour de plusieurs disciplines et peut être présenté de multiples manières faisant de cet embarras de choix un handicap.

Partant des sciences de gestion, je dirais que l'intérêt pour ce sujet serait sûrement porté sur l'organisation, le management des différentes ressources se trouvant dans un cercle géographique ou social déterminé. Il pourrait s'agir (séparément ou tout à la fois) de la vie d'une entreprise ou de l'organisation d'un ensemble d'entreprises ; de marchés existants ou à créer ; de la gestion de ressources humaines, financière, matérielles, naturelles, patrimoniales, culturelles, etc. de management de groupes autant homogènes que hétérogènes ; de gestion publique ; de stratégie ; de politique ; de compétence. Bref, de tout type de projets pouvant se soumettre à l'intervention humaine et ayant pour finalité la satisfaction de besoins individuels et, surtout, collectifs.

Nous savons que deux entreprises « identiques » (en termes de capital, d'effectif, capacité de production, etc.) ne donneront pas, forcément, les mêmes résultats. L'explication serait qu'elles ne subissent pas les mêmes influences et qui est une explication tout à fait logique.

Mais l'on constate que même en évoluant dans un même environnement elles n'obtiendraient pas les mêmes résultats. Cela ne serait dû qu'à ce qu'on appelle, communément, l'« effet mayonnaise » : il ne suffit pas de rassembler les ingrédients, il est aussi question d'un bon « tour de main ». Les moyens humain, matériel et financier ne pourraient être profitables sans une bonne organisation et une réelle ingénierie.

Pareillement que pour nos deux entreprises, mais à une échelle supérieure, l'interrogation faite par les chercheurs en sciences sociales se rapporte aux disparités dans le développement des pays. Mais l'on a aussi enregistré des dissimilitudes de développement à l'intérieur même de ces pays.

Pour expliquer ces phénomènes, on pourrait se référer à un ensemble de théories appelées « les théories du développement dans l'espace » (voir la page 17). Nous avons d'une part les théories du développement exogènes (par le haut) qui soutenaient la thèse que le développement est influencé par des facteurs extérieurs (l'environnement dans le cas de l'entreprise). Et les théories du développement endogène (par le bas) qui renvoient le développement à un ensemble de facteurs émanant de l'intérieur du cercle géographique ou social en question.

Le développement local appartient à cette seconde rame de théories. L'intérêt grandissant envers le local vient des mutations à l'échelle mondiale. Effectivement, les effets négatifs de la mondialisation fragilisent particulièrement les zones rurales, les petites agglomérations et même certaines villes (le constat est très clair dans les pays du Sud) qui réclament un traitement spécifique. Des politiques de développement local sont donc entreprises, parallèlement à la politique de développement nationale, afin d'atténuer les conséquences de la marginalisation et de relever le niveau de vie de ces populations.

De plus, l'Etat n'est plus le seul moteur du développement, de nouveaux acteurs ont fait leur apparition et, avec ou sans l'aide de l'Etat, ils contribuent (chacun à son niveau et selon

ses compétences) à atteindre les objectifs de leur stratégie. Les lois de décentralisation et la concertation dans la prise de décisions qui touchent le niveau local ont favorisé cette démarche.

Démarche qui fait l'objet, depuis près de trente ans, de tentatives de théorisation par de nombreux chercheurs des deux mondes : Nord et Sud. Et dont la pratique a apporté ses fruits dans les pays du Nord, mais reste encore un peu nonchalante dans les pays du Sud !

L'Algérie, prise par l'énorme vague de transformations planétaires, tente depuis les années 90, d'instaurer les mécanismes de l'économie de marché à travers un processus complexe de réformes. Ce qui nous amène à considérer la question du développement local ; y a-t-il une politique pour contrer les effets indésirables du changement dans ces « micro-niveaux » qui soit apparentée à une politique de développement local ? autrement dit, comment se traduit l'expérience de l'Algérie par rapport aux standards du développement local ?

Notons que la décennie 90 a été la plus critique de l'histoire de l'Algérie depuis l'indépendance et la plus lourde de conséquences, dont certains effets demeurent jusqu'à présent. Non seulement le pays faisait face à une crise économique mais la crise fut doublée d'une instabilité politique et sécuritaire.

Dans l'urgence, l'Etat algérien a dû faire des choix déterminants pour rétablir l'ordre des choses. Ce qui nous laisse à penser que la politique de développement entreprise par l'Etat a, avant tout, été axée sur l'obtention de résultats globaux sur l'économie, la société et le climat général.

Alors que des pans entiers de la société, des régions du territoire national, des ressources naturelles, matérielles et immatérielles sont laissés pour compte : pas exploités, sous-exploités ou mal exploités pour une raison ou pour une autre (que ce soit juridique et réglementaire, planification, manque d'information ou d'initiative, etc.).

Le littoral algérien semble être le seul à s'en sortir de cette situation, les régions steppiques et montagneuses sont marginalisées et connaissent un taux élevé de pauvreté. Mais notons qu'également des zones périphériques, et même certains quartiers, de ces grandes villes du littoral ne sont pas épargnés. Les populations en quête d'emplois et de meilleures conditions de vie, continuent encore à se diriger vers les chefs-lieux et les grandes villes en créant toutes sortes de tensions.

Conscient de la situation, l'Etat algérien veut suivre une politique de développement local, favoriser la décentralisation et impliquer de nouveaux acteurs en joignant les préoccupations locales à l'ordre du jour.

Certes, des années de dirigisme, d'étatisme, soldées par un double choc économique et sécuritaire sont, du moins, difficilement surmontables ; les univers politique, économique et social algériens ont été troublés par cette crise. Toutefois, la crise semble être passée et actuellement, ces univers s'offrent une « belle convalescence ». Vu ce prodigieux rétablissement et l'intérêt que porte l'Etat au bien être local, il en est attendu une nette amélioration des conditions de vie des populations à la base. Or, la réalité est autre, on en est encore à la reconstruction du tissu économique et social et à son stade infrastructurel.

Il se peut que cela soit dû à la conception des démarches, leur application ou l'implication des acteurs : il se pourrait que ces interventions ne constituent pas du tout une démarche de développement local, il se pourrait aussi que ces interventions soient mal-

interprétées sur le terrain ou encore qu'elles n'ont pas su mobiliser les différents partenaires du développement local.

Nous tenterons de répondre à nos interrogations et pour cela il faudra tout d'abord commencer par nous imprégner des concepts relatifs au développement local et ce en les définissant à la base d'un corpus théorique formé d'ouvrages et d'articles de chercheurs et théoriciens du développement local afin de nous situer et de répondre à une première question déterminante : qu'est-ce que le Développement Local ?

A travers cette plate-forme et en nous aidant d'études de cas existantes, d'interviews, de documents officiels (telle que la circulaire n° 05 du 14 juillet 2001 ayant pour objet les opérations de développement local s'inscrivant dans le cadre du programme de la relance économique 2001-2004), des bilan d'activité, etc. nous ferons une analyse qualitative des données à l'issue de laquelle nous pouvons formuler une opinion sur l'expérience du développement local en Algérie et, peut être, répondre à la question du comment le développement local en Algérie ?

Nous nous rapprocherons donc de quelques acteurs institutionnels et non institutionnels afin de nous assurer de leur implication dans la vie locale et de la qualité de leur démarche par rapport à ce que nous savons de la démarche du développement local. Par ailleurs, nous essayerons de suivre la dynamique à la recherche d'expériences "heureuses" de développement local en Algérie et de projets en perspectives ou à suivre en exemple.

Nous ne verrons pas dans ce travail une remise en question ou une porte de recherche dans les tumultes théories qui gravitent autour du sujet du développement local, mais, nous tenterons, plutôt, d'immerger dans la pratique relative à cette démarche de développement en Algérie.

Pour ce faire, nous ne manquerons évidemment pas de regrouper l'essentiel de la vaste littérature qui traite du sujet du développement local. Nous consacrerons, donc, la première partie de ce mémoire à la présentation conceptuelle qui nous guidera tout au long de cette étude.

A la lumière de celle-ci (la présentation conceptuelle du développement local), nous plongerons le regard dans la réalité vécue du développement local en Algérie en analysant quelques interventions pertinentes. La seconde partie sera consacrée à cet effet et dressera un constat de ce qui est sensé être, ou se rapporter, au développement local.

Nous relèverons, dans la dernière partie, quelques actions observées et des initiatives en perspective se référant directement à la démarche développement local en Algérie et qui tentent de rectifier le tir pour atteindre le cœur des problèmes auxquels sont confrontées les populations aux fins d'améliorer leur situation socio-économique.

Première partie : approche conceptuelle du développement local

Introduction de la première partie

Chapitre 1 : Rétrospective & grands pavés du développement local

I- L'émergence du concept de développement local

- 1- Le développement endogène
- 2- Le développement local
 - a- L'approche des districts industriels et les milieux innovateurs
 - b- Le développement économique communautaire
- 3- Illustration pratique du développement local (Quelques expériences)
 - a- l'expérience québécoise
 - b- l'expérience française
 - c- l'expérience marocaine et tunisienne.

II- Les acteurs du développement local

1. le secteur public
 - a. l'Etat
 - b. les collectivités locales
2. le secteur privé (l'entreprise locale)
3. le tiers secteur
 - a. le mouvement associatif
 - b. la société civile
4. l'agent de développement local

III- Les interventions du développement local

- 1- La gouvernance locale
- 2- L'aménagement territorial
- 3- Le développement durable.

Chapitre 2 : Concepts et définitions

I- Les définitions du développement local

II- Les principaux axes du développement local

1. Territoire vécu
2. Ascendance autocentrée
3. Globalité/Transversalité
4. Valeurs humaines
5. Méthodologie
6. Dynamique participative

Chapitre 3 : Les outils méthodologiques

- I- Analyse préalable et diagnostic
- II- La planification stratégique
- III- Le plan d'action
- IV- L'évaluation.

Conclusion de la première partie

Introduction de la première partie

Cette partie fait une approche conceptuelle du développement local, appelé aussi dans certains cas : «développement communautaire», «gestion des terroirs», «développement rural décentralisé», etc. mais auparavant il est utile de préciser qu'il n'existe pas encore une théorie générale du développement régional. De nombreux travaux tentent d'éclaircir la problématique du développement dans l'espace et favoriser son essor dans les zones marginalisées.

Ces travaux forment un corpus de théorie qui présente le développement sous un nouvel angle, celui où le territoire est le siège et dont l'origine vient de la base. En effet, le développement local vient en réponse aux critiques du modèle de développement qui mettait en avant l'aspect technique par rapport aux social et culturel, poussait à la marginalisation des régions et des classes sociales fragilisées et appuyait l'hégémonie de l'Etat causant ainsi des lourdeurs dans le processus décisionnel, la déresponsabilisation des citoyens concernés, etc.

Dans ce qui suit, nous tenterons d'aller à l'essentiel de ces nombreuses théories du développement régional en nous focalisant sur la dimension « locale ». Quelles sont les origines du développement local ? en quoi consiste-t-il ? qui sont concernés ? et quelle sont ses caractéristiques ?

Qui ? fait quoi ? et comment ? des question qui tournent autour d'un chassé-croisé de concepts dont nous aurons, parfois, du mal à démêler tant l'étroitesse des liens qui les rattachent. Ces concepts seront déclinés en trois chapitres :

Tout d'abord, l'émergence du développement local et ses deux principaux courants, qu'ils soient fruit d'études ou d'expériences, et leur projection dans quelques illustrations tirées de la pratique. Egalement, une présentation des différents intervenants, qu'on appelle *les acteurs du développement local* ; et interventions ou « domaines d'intervention du développement local » qui sont trois « guichets » devant lesquels nous pouvons sentir la forte présence du Développement Local.

En suite, une pléthore de définitions nous aidera à extraire les principaux axes du développement local qui constitueront notre base de références pour la deuxième partie du mémoire : la partie pratique.

En dernier lieu, nous consacrerons tout un chapitre au décortilage, vu sa consistance, d'un important axe du développement local celui qui s'articule autour du projet essence même du développement socio-économique d'une région ou d'une localité donnée. Ce sont les outils méthodologiques, une panoplie d'instruments pour mener à bien un projet de développement local.

Chapitre 1 : Rétrospective et grands pavés du développement local

I- L'EMERGENCE DU CONCEPT DE DEVELOPPEMENT LOCAL :

L'émergence du concept de développement local remonterait à la formulation, vers la fin des années 50, de la théorie du développement endogène, par John Friedmann et Walter Stöhr, qui est née avec la nécessité de freiner les inégalités du développement dans l'espace et de territorialiser le développement.

1- Le développement endogène :

Pour ces deux auteurs, le développement endogène est une approche volontariste, axée sur un territoire restreint, qui conçoit le développement comme une démarche partant du bas, privilégiant les ressources endogènes. Elle fait appel aux traditions industrielles locales et insiste particulièrement sur la prise en compte des valeurs culturelles et sur le recours à des modalités coopératives.

Le développement endogène est territorial, communautaire et démocratique. Il met donc, le territoire (avec toutes ses composantes naturelles, culturelles, économiques et sociales) à la base du développement, il fait appel à la participation de la population et suppose des structures démocratiques pour sa mise en œuvre.¹

Le développement endogène, connu aussi sous le vocable «self-reliance» ou développement autocentré, a connu de nombreuses applications dans le monde, dans les pays en voie de développement telle que la Tanzanie² qui a tenté d'appliquer à l'échelle d'un pays entier les principes du développement autocentré. Mais également dans les pays développés, notamment en France où le désir de « vivre au pays » a alimenté les travaux de chercheurs français ainsi que la politique de décentralisation française pour tenter de dynamiser le développement des petites communautés locales. Au Québec, le développement endogène a également été à la base de plusieurs expériences de développement dans les petites collectivités locales dans le Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie.

2- Le développement local :

Selon certains auteurs, le développement local découle directement du concept du développement endogène. Les concepts développement endogène et développement local sont très proches et assimilables vu qu'ils se basent sur le milieu comme facteur de développement "par le bas". Ceci dit ce dernier s'est trouvé au cœur de nombreux travaux faisant naître du développement local plusieurs courants. Ces courants sont englobés dans deux grandes approches :

Il y a d'abord l'approche du développement économique local axé principalement sur l'entreprise comme vecteur de développement. Les initiatives du secteur privé local participent à la revitalisation et l'amélioration des conditions de vie des populations, une amélioration aperçue à travers les indices économiques traditionnels (emplois, revenus, etc.).

¹ d'autres auteurs (Stöhr, Weaver, Sachs, Planque, Guigou, Bassand) ont également contribué à la définition de ce nouveau type de développement. On a ainsi parlé de développement par le bas (Clyde Weaver), de développement décentralisé (Bernard Planque), ou de développement ascendant (Michel Bassand). De plus, la prise de conscience environnementale et l'élaboration de théorie comme celle de l'écodéveloppement, énoncée entre autres par Ignacy Sachs, a influencé aussi la théorie du développement endogène.

² voir le lien : <http://afriquepluriel.ruwenzori.net/tanzanie-c.htm>

L'autre approche de développement local est celle du développement communautaire. Cette approche est plus globale car elle inclue, en plus de l'économique, les dimensions sociale et culturelle. La solidarité et les initiatives communautaires font face aux lacunes de la vie locale.

Nous regarderons deux de ces approches spécifiques du développement local : le courant des milieux innovateurs, des districts industriels et de la spécialisation flexible qui relève de la première approche du développement local dont nous avons parlé, soit celle du développement économique local, qui se situe davantage dans une optique économique classique fondée sur l'entrepreneuriat, les systèmes de production géographique et la flexibilité des entreprises ; puis le courant du développement économique communautaire.

a- L'approche des districts industriels et les milieux innovateurs :

Ce courant des milieux innovateurs et des districts industriels "met l'accent sur l'inscription dans un territoire donné ou dans un milieu donné d'un potentiel de développement selon les filières productives ou des systèmes d'entrepreneuriat"³. Ainsi, dans les années 1970, l'étonnant succès de la « troisième Italie » relance les travaux sur les districts industriels d'Alfred Marshall. A. Begnasco fut le premier à remarquer la particularité de cette partie de l'Italie et c'est G. Becattini qui reprend le flambeau et définit le district comme : "une entité socio-territoriale caractérisée par l'association active, dans une aire territoriale circonscrite et historiquement déterminée, d'une communauté de personnes et d'une population d'entreprises industrielles."⁴ Attribuant, ainsi, au concept de district une caractéristique socio-économique⁵. Puis les travaux de Piore et Sabel ont montré que les districts industriels pouvaient se constituer comme une tendance générale dans le développement local (Benko, Lipietz, 1992).

La théorie des milieux innovateurs, développé par Philippe Aydalot et Denis Maillat, porte principalement sur la création d'entreprises nouvelles dont le développement repose sur des forces innovatrices. Elle met l'accent sur le territoire, ou le milieu, comme source d'innovation. Ces entreprises sont dotées d'un service de recherches et développement et sont toujours en quête de progrès l'exemple incontournable de la Silicone Valley. Ainsi, "l'avantage comparatif d'une localité n'est pas tant relié au potentiel biophysique qu'à la dotation d'une ressource originale à exploiter de manière intensive"⁶. La dimension territorialisée du développement de l'innovation et des entreprises n'est pas nouvelle. Elle fut abordée par de nombreux économistes évolutionnistes tels que Schumpeter.

Enfin, l'approche du post-fordisme et de la spécialisation flexible est fondée sur l'innovation pour contrer les effets des politiques de minimisation des coûts et de la compétition des pays récemment industrialisés. L'exigence de flexibilité caractéristique du post-fordisme s'est traduite par l'externalisation de nombreuses activités. Ces processus d'externalisation ont obligés les firmes à être plus attentives aux coûts de transaction qu'entraîne le recours au marché. Hors, ces coûts augmentent avec la distance. Les firmes ont

³ Tremblay 1999 du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoire et repères théoriques, Collection « Travaux et études en développement régional » ; Université du Québec à Chicoutimi ; Décembre 1999

⁴ Définition qu'on peut trouver dans son article-manifeste de 1989 « Réflexions sur le district industriel marshallien comme concept socio-économique »

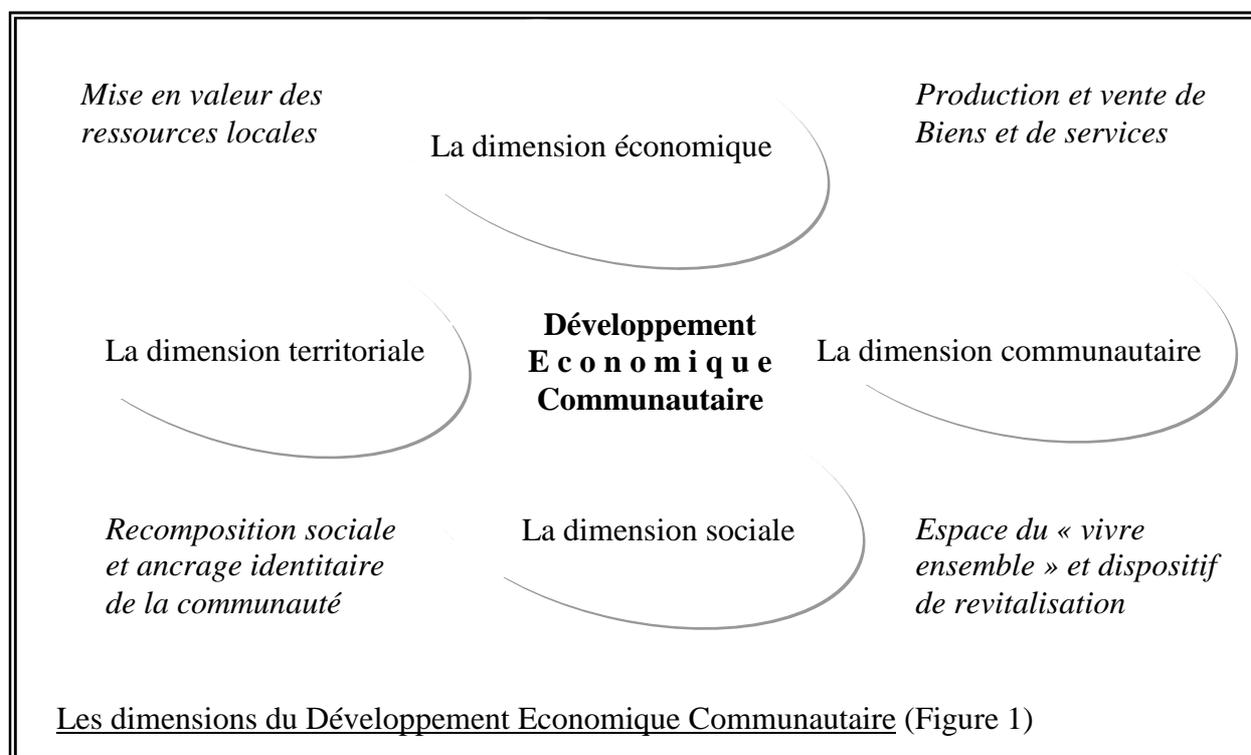
⁵ Jean-Claude DAUMAS, Professeur d'histoire économique, Université de Franche-Comté ; Districts industriels : le concept et l'histoire ; XIV International Economic History Congress, Helsinki 2006, Session 28.

⁶ Majella Simard ; Les théories de développement régional et la contribution des ressources dans le démarrage des petites localités en voie de dépeuplement: le cas du Bas Saint-Laurent ; Université du Québec à Rimouski, Département des Sciences humaines ; Revue canadienne des sciences régionales
<http://www.lib.unb.ca/Texts/CJRS/>

donc cherché à se localiser dans les agglomérations offrant des fournisseurs et des sous-traitants liés à la production de cette firme. Ceci aboutit à une spécialisation d'une agglomération ou d'une région dans un domaine particulier. Par exemple la ville de Toulouse spécialisée dans l'Aérospatial, ou bien la ville d'Agen spécialisée dans l'agro-alimentaire avec un ensemble de firmes complémentaires, mais aussi compétitives, concentrées dans un espace particulier nommé l'Agropôle au sud D'Agen. Cette approche implique des processus de production plus souples pouvant s'adapter à la mise en marché de produits différenciés à forte valeur ajoutée. L'approche du post-fordisme et de la spécialisation flexible a été développée dans les travaux de Piore et Sabel et dans ceux de Lipietz et Boyer.

b- Le développement économique communautaire :

La revue canadienne des sciences régionales⁷ rapporte que le développement économique communautaire a d'abord été une forme particulière d'intervention dans les pays en voie de développement et dans les zones urbaines marginalisées des États-Unis. Cette forme de développement remonte aux premiers colons du Mayflower et à leurs pratiques d'assistance mutuelle, puis aux coopératives qui furent instituées au cours de la grande dépression des années trente. Au départ, ces pratiques se fondaient sur la mobilisation des communautés autour d'une philosophie de travail basée sur l'éducation populaire et ce, dans le but de favoriser la diffusion d'allégeances politiques de type démocratique ou, sur le plan économique, d'implanter de nouvelles méthodes ou des technologies modernes. Les premières expériences étaient principalement axées sur la création et l'amélioration des conditions de logement. Par la suite, différents types d'intervention se sont succédés. Avec la montée du chômage et de la pauvreté matérielle, la création d'emplois s'est ajoutée aux objectifs sociaux des organismes communautaires. Néanmoins, l'objectif ultime du développement économique communautaire est demeuré le même, c'est-à-dire, changer une situation en fonction des besoins locaux à partir des mobilisations locales.



⁷ idem

Le développement économique communautaire, selon Louis Favreau et Benoît Lévesque, a pour objectif d'intégrer à la fois des dimensions économiques et sociales dans un territoire ou une communauté donnée. Il prend en compte quatre dimensions, soit la dimension économique par la production et la vente de biens et services, la dimension territoriale par la mise en valeur des ressources locales, la dimension sociale par un travail portant sur la recomposition sociale de la communauté et la dimension communautaire « en tant qu'espace du vivre ensemble et en tant que dispositif premier de revitalisation »⁸ (Figure 1).

Le courant du développement communautaire local est lui aussi composé de synergie d'acteurs, de territorialité du développement et de la prise en compte des dimensions à la fois sociale, économique et culturelle. Il rejoint le concept de l'économie sociale et la mise sur pied d'entreprises d'économie sociale qui prennent de plus en plus d'ampleur.

Ces expériences novatrices de développement vont nous amener à observer les expériences, québécoise, française et maghrébine, en matière de développement régional et territorial.

3- Illustration pratique (quelques expériences) :

a. L'expérience québécoise :

La notion du développement régional s'est d'abord imposée dans les années 1960 à partir de l'aide du gouvernement fédéral aux régions rurales en matière de remise en valeur et d'aménagement (Aménagement Rural et de Développement Agricole ARDA⁹) puis à des zones urbaines dites "désignées". La déconcentration administrative et la modernisation des services collectifs ont permis la création ou la consolidation de "capitales régionales".

Le développement local, quant à lui, s'est imposé dans les années 1970 d'abord comme remise en question des politiques de développement régional, puis, comme complément aux politiques macro-économiques dans les années 1980. Ainsi, dans les années 1970, les Opérations Dignité et surtout l'expérience du JAL dans le Bas-Saint-Laurent remettent en cause les politiques de développement régional qui n'ont pas eu de retombées positives pour les zones les plus défavorisées. Divers mouvements populaires se lèvent devant la menace de fermeture des villages : ce sont les trois Opérations Dignité, qui proposent la prise en charge du développement par les communautés elles-mêmes. Les initiatives de développement de trois villages du Témiscouata, réunis sous l'appellation JAL (pour Saint-Juste-du-Lac, Auclair et Lejeune) illustrent la détermination des populations.

Par la suite, soit à partir des années 1980 et notamment avec la création des Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC)¹⁰, le développement local est reconnu comme complémentaire aux politiques industrielles plus orientées vers la nouvelle économie et l'exportation.

L'expression développement économique communautaire (DÉC) a été popularisée au Québec à partir des expériences de développement local en milieu urbain et, notamment, par les Corporations de développement économique communautaire (CDÉC), inspirées à la fois

⁸ Favreau, Lévesque, 1996, XIX in Suzanne Tremblay ; du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoire et repères théoriques, Collection « Travaux et études en développement régional » ; Université du Québec à Chicoutimi ; Décembre 1999

⁹ Voir <http://www.canlii.org/ca/loi/a-3/tout.html>

¹⁰ Le Réseau des SADC est une corporation administrée par un conseil d'administration composé de représentants provenant des différentes régions du Québec. Ce dernier donne les orientations qui sont ensuite concrétisées en actions par une équipe de professionnels.

par les expériences américaines et par les expériences du JAL et de l'Est du Québec. Dans un cas comme dans l'autre, on retrouve un même souci de faire le lien entre le développement économique et le développement social. Les Corporations de développement communautaire (CDC) qui se mettront en place dans les petites et moyennes villes accorderont plus d'attention au développement social mais tenteront également de faire la liaison entre " l'économique " (la création d'entreprises et d'emplois) et le social (qualité de vie et services collectifs).

a. L'expérience française :

Dès la fin des années 1950 on a pris conscience que certaines parties du territoire national français (le Centre, l'Ouest, le Sud-Ouest...) risquaient de prendre du retard par rapport à la croissance extrêmement rapide du Bassin parisien et de quelques autres régions¹¹. "On trouve donc dans la partie Est des taux de chômage plus faibles et des flux migratoires positifs. La France rurale s'exilait vers les centres industriels (...) Il y avait bien d'un côté la France industrielle et industrielle"¹².

Le concept de développement local est donc apparu, au milieu des années 1960, en réaction aux pratiques dirigistes de l'aménagement du territoire, qui tentaient d'équilibrer le territoire français¹³, fondées sur des logiques sectorielles de filière. Pour l'Etat, l'aménagement du territoire peut être considéré comme le volet spatial de la planification. Quand l'Etat, au début des années soixante, veut mener une "ardente" politique d'aménagement du territoire, il développe d'abord une critique vigoureuse du maillage territorial hérité, celui des départements : mal découpés, trop étriqués, inadéquats pour une grande action nationale.

La vision « descendante de l'Etat » (les décisions sont prises en haut lieu sans concertation avec les population concernées) est contestée au début des années 1970 par de nombreux acteurs locaux qui considèrent que le développement d'un territoire doit prendre en compte les besoins et les aspirations de ses habitants : c'est le développement par en bas prôné par le « mouvement des Pays¹⁴ », dont le slogan « vivre, travailler et décider au Pays » résume bien la logique d'autonomie vis-à-vis des centres décisionnels, qu'ils soient politiques ou économiques. C'est pourquoi, les acteurs locaux engagés dans des démarches de développement local ont été apparentés dans les années 1970 comme des « militants d'un autre développement »¹⁵.

Ces manifestations sont illustrées par l'action historique dans la terre rurale du Larzac où, en octobre 1971, le ministre de la Défense nationale de l'époque, décida d'en faire un camp militaire. Afin de contrer cette décision, les paysans du Larzac se sont mobilisés durant dix ans pour préserver leur culture et leur identité locale. Et grâce au soutien de milliers de défenseurs du Larzac, une culture millénaire fut sauvegardée et, exceptionnellement dans une civilisation urbaine, une culture rurale contemporaine, issue d'une "agri / culture", y est née. Le Larzac est aujourd'hui un véritable laboratoire social novateur qui mène actuellement une nouvelle lutte contre la globalisation néo-libérale.

¹¹ Jean François Gravier ; Paris et le désert français ; Flammarion, 1958.

¹² B Pecqueur ; Le développement local ; Syros, 2ème édition revue et augmentée, 2000 ; p19

¹³ Des primes et des incitations fiscales qui ont permis la délocalisation de 400000 emplois spécialement vers l'ouest.

¹⁴ Ni échelon administratif, ni collectivité territoriale, le pays est un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique et sociale dont les communes qui le composent élaborent un projet commun de développement. Le projet d'un pays peut donner lieu à un contrat avec l'Etat et la région dans le cadre du volet territorial des contrats de plan Etat-Région. Les pays constituent un cadre privilégié de mise en oeuvre des schémas de services collectifs, notamment en matière de service de proximité. (DATAR) http://www.diact.gouv.fr/datar_site/datar_framedef.nsf/webmaster/lex_framedef_vf?OpenDocument

¹⁵ on parlerait aujourd'hui des alternatifs

Les lois Defferre de 1982-1983¹⁶ de décentralisation¹⁷, donnent plus de responsabilités aux collectivités territoriales pour mener des projets locaux et une politique d'aménagement plus pertinente car adaptée à chaque territoire. La loi des libertés et responsabilités locales (2004), appelée le deuxième acte de la décentralisation, poursuit cette volonté de l'Etat d'accorder plus de responsabilités et d'autonomie aux pouvoirs locaux.

La fin des années 1990 a été marquée par une série de réformes importantes dans le domaine de l'aménagement du territoire. Elles correspondent à des logiques nouvelles reposant sur la prise en compte des territoires vécus par les habitants qui, du fait de leur mobilité, rendent caducs les découpages institutionnels du passé. Cette période marque aussi la consolidation des acteurs apparus au cours des années 1980 : l'Europe, à travers la politique régionale de l'UE, les collectivités locales, les Régions. Enfin, cette période voit apparaître de nouveaux enjeux tels que le développement durable. Il convient donc de bien saisir les mécanismes des politiques d'aménagement du territoire en France.

La décentralisation de ces vingt dernières années a permis aux collectivités locales et territoriales de devenir des acteurs essentiels du développement territorial. L'émergence de nouveaux territoires de projets le montre pleinement lorsque l'on connaît le rôle porteur des collectivités locales. Aujourd'hui, après la période des pionniers, après celle des contrats de Pays, après celle des chartes intercommunales d'aménagement et de développement, on peut identifier environ 350 territoires de projet, dont une cinquantaine d'urbains, à travers la France. Conséquence de cette décentralisation, de nouvelles dynamiques territoriales se sont créées pour mettre en place des projets, développant une politique intercommunale.

L'expérience du Mené (Bretagne Centrale) permet d'analyser comment une petite région a su se motiver, exprimer ses attentes, surmonter les lenteurs administratives, s'organiser et, aidée par l'état, devenir une expérience pilote d'auto-développement. Cette expérience réussie montre comment les acteurs locaux doivent, à tout moment, combiner une démarche descendante faite d'interventions sectorielles et une démarche ascendante de développement global.

b. Les expériences tunisienne et marocaine:

Depuis la décolonisation, plusieurs modèles de développement ont fait l'objet de transferts de la France vers les pays du Maghreb. La crise du développement industriel a ouvert la voie au développement local à partir des années 1980, et la puissance du mouvement de mondialisation a vu émerger le développement territorial. Depuis le début des années 2000, différents programmes de coopération ont été développés dans le domaine de l'aménagement sur cette thématique entre la France et le Maroc, puis la Tunisie, enfin l'Algérie.

Le concept de territoire apparaît central dans les politiques françaises de développement, sa pertinence mérite d'être discutée dans les pays du Maghreb. Il pose en particulier la question de la décentralisation des politiques publiques, et de la capacité des acteurs locaux à participer à la mise en place de systèmes de gouvernance territoriale, deux conditions indispensables à la construction de ressources territoriales spécifiques.

¹⁶ Avec les lois Defferre de 1982-1983, la première vague de décentralisation a permis :

- la suppression de la tutelle administrative et financière exercée par le préfet ;
- l'élection par le conseil général de l'exécutif départemental ;
- d'ériger la région en collectivité territoriale pleine et entière, administrée par un conseil régional dont les membres sont élus au suffrage universel. (MINEFI collectivités locales)

¹⁷ Processus consistant pour l'Etat à transférer au profit des collectivités territoriales certaines compétences et les ressources correspondantes.

- l'agent de développement en Tunisie : dès son indépendance en 1956, l'Etat tunisien a adopté un régime basé sur la centralisation administrative dans un souci de préserver l'unité du pays. L'intérêt vers le local n'est survenu que bien plus tard à travers les projets de développement ciblés contenus dans ce qui est appelé plan de développement rural, ou urbain, intégré (PDRI ou PDUI). Les organismes internationaux prêteurs, tels que la banque mondiale, ont constitué l'un des facteurs qui ont favorisé l'apparition de l'idée du développement local en Tunisie, en partie, financièrement et méthodologiquement.

Un Commissariat Général de Développement Régional, dépendant du Ministère du Plan et du Développement Rural, a été créé afin de superviser de différents programmes ciblés qui ont commencé dans les années 70. Le statut d'agents de développement local venait donc de faire son lancement dans le domaine professionnel.

Ces « chefs de projets » ont un rôle très important du fait qu'ils s'occupent non seulement de gérer les projets de développement rural et urbain, mais aussi de créer une dynamique et assister les populations dans la conception de leurs propres projets dans un pays où l'entrepreneuriat n'était pas très en vogue.

- Le mouvement associatif au Maroc : la proximité du Maroc avec le monde occidental en raison de l'activité touristique a contribué à la prise de conscience de l'ampleur de la pauvreté et de l'exclusion, notamment en milieu rural, chose étant à l'origine de l'émergence, depuis le début des années 90, de nouvelles dynamiques de développement local. En témoignant l'étendue des programmes à caractère sectoriel ou intégré, menés par des départements ministériels, en faveur de petites et moyennes localités ; l'adoption, d'approches participatives impliquant les populations et les élus locaux dans l'identification des besoins et la mise en œuvre des projets à caractère local ; et le développement de relations de coopération impliquant des administrations, des collectivités locales et des associations. Les appels incessants des pouvoirs publics en faveur du développement du travail social et de proximité et, plus récemment, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, offrent un cadre de nature à mieux orienter et à renforcer davantage ces dynamiques.

Le début des années 90 inaugure également l'apparition d'une nouvelle génération d'associations, qui s'est fixé comme choix stratégique d'agir au niveau local, contre l'exclusion et la pauvreté, et pour le développement de la citoyenneté et le respect des droits humains. A travers leurs actions sur le terrain, elles ont pu démontrer leur capacité d'agir efficacement, de mobiliser la population et d'amener des acteurs locaux, nationaux et étrangers à contribuer à la satisfaction de ces besoins.

Dans le cadre de ces dynamiques, des progrès ont été réalisés, des innovations et des approches adaptées ont pu être mises en places. Il s'agit, en particulier, de réalisations en matière d'infrastructures et de services sociaux et éducatifs de base, du travail fait par des associations au moyen d'une approche participative, permettant de partir des besoins tels qu'ils sont exprimés par les populations. Parallèlement, les projets ont été mis en œuvre sur la base de partenariats avec partage des coûts du financement entre administration, collectivités locales et associations, ou encore de partenariats entre acteurs associatifs et secteur privé, mais aussi de coopérations fructueuses entre associations nationales, ONG internationales et coopératives de production - notamment de produits de terroirs.

Néanmoins, les acquis en rapport avec ces dynamiques semblent se situer principalement sur le plan qualitatif. Les exemples de partenariats entre les collectivités locales et les associations restent en effet relativement limités. Le partenariat entre l'Etat et les associations,

tel qu'il est régi par une circulaire du Premier Ministre de juin 2003, en est à ses débuts. Les communes, sensées jouer un rôle moteur dans ces dynamiques, sont souvent dépourvues de moyens, notamment en milieu rural.

Quant à lui, et malgré les acquis qui lui sont reconnus, le tissu associatif reste faible, tant en effectifs (quelques dizaines de milliers d'associations, alors que dans d'autres pays, notamment européens, elles se comptent par centaines de milliers), qu'en termes de capacités et de moyens d'action. En plus du besoin pressant de renforcer ces moyens et capacités d'action des acteurs locaux - en particulier les collectivités locales et les associations -, il y a lieu de renforcer et de mettre à profit les acquis d'ordre qualitatif déjà enregistrés par ces acteurs.

Le Programme Concerté Maroc (PCM) est un programme multi-acteurs triennal qui regroupe le Ministère des affaires étrangères français, 14 Organisations de Solidarité Internationale (OSI) françaises et une trentaine d'associations marocaines, partenaires sur 15 projets de développement, regroupés en 3 composantes thématiques : développement local ; développement économique ; développement institutionnel et accès aux droits.

S'inscrivant dans le contexte général de lutte contre la pauvreté et les inégalités, le PCM a comme objectifs généraux : la production concertée de services et de richesse, notamment par la promotion d'activités génératrices de revenus, l'accès aux droits et le soutien au désenclavement (territorial, social, institutionnel...) des populations défavorisées, la construction d'un authentique partenariat entre OSI françaises et ONG marocaines, inscrit dans une dynamique régionale euro-méditerranéenne.

Les objectifs du programme sont de renforcer et qualifier le milieu associatif, faciliter son ouverture aux autres acteurs sociaux et politico-institutionnels du développement, et enfin leur apporter un appui à la formation ainsi qu'un appui institutionnel¹⁸.

¹⁸ Par Mohammed Mouddene, acteur associatif, membre du PCM / Repris ; Société civile et développement local au Maroc : Des possibilités d'action et de coopération prometteuses, à encourager ; Lettre de la Coopération française au Maroc n°18, éditée par le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Maroc. Publié le 15-11-2005

LES THEORIES DU DEVELOPPEMENT DANS L'ESPACE

Les théories du développement exogène (par le haut)

- le développement par étapes
- les pôles de croissance
- théorie de la dépendance (centre/périphérie)

Les théories du développement endogène (par le bas)

- le développement endogène (autocentré)
- le développement local
 - + le développement économique local
 - * les districts industriels
 - * les milieux innovateurs
 - * le post-fordisme
 - + le développement économique communautaire

II- LES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT LOCAL :

Le dictionnaire multilingue de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local définit les acteurs du développement local comme étant l'ensemble des personnes et des institutions intervenant à l'échelon local dans un processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un projet de développement. On distingue, d'une part, les acteurs publics regroupant principalement les élus locaux (collectivités locales) et les agents dépendant de structures publiques et, d'autre part, les acteurs non institutionnels regroupant en particulier les entreprises, les organismes socioprofessionnels, les établissements de formation, les associations locales, qui assurent un rôle d'agent de développement dans les secteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs. La mise en œuvre d'un projet de développement nécessite une coopération étroite entre les acteurs publics et non institutionnels.¹⁹

Cette coopération se projette, souvent, sur le terrain sous forme de partenariat (Tableau 1) entre les différents acteurs. Des acteurs que nous pouvons aussi classer, par rapport à leurs initiatives, en trois groupes : le secteur public, privé et le tiers secteurs (secteur social)²⁰. Dominique-Paule Décoster complète ces trois groupes d'acteurs en leur associant les habitants (Figure 2).

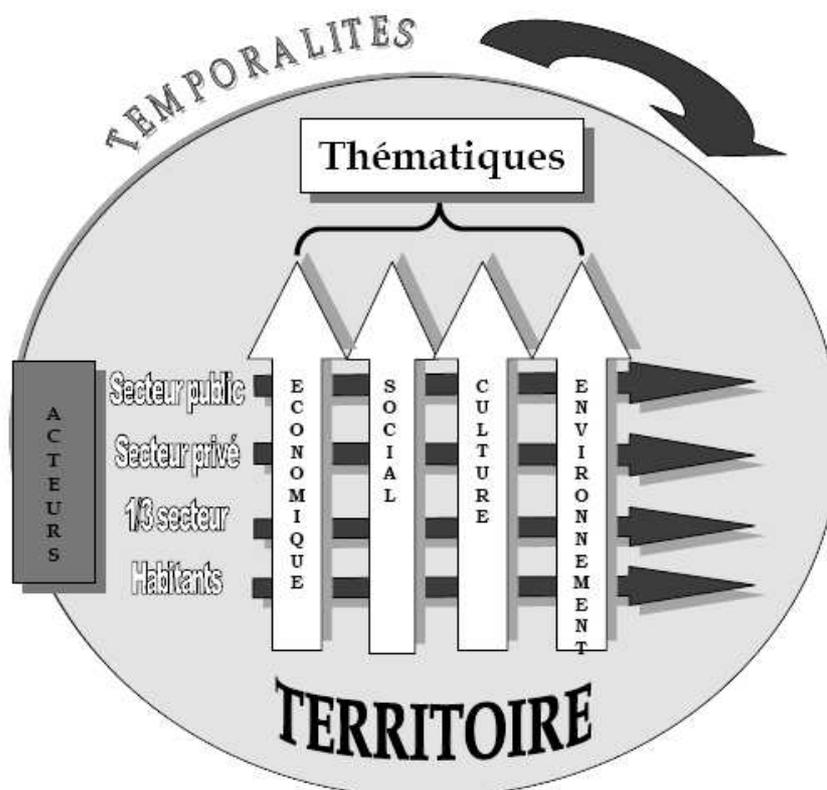


Figure 2 : Les acteurs du développement local

Source : Dominique-Paule Décoster ; *le centre au cœur du futur : regards sur le développement local*.
Université Libre de Bruxelles-l'Unité de Développement Territorial et Local (ULB-IGEAT)

<http://www.ulb.ac.be/igeat/udtl/pdf/Pr%20E9sentation%20CUC-18%20mars%202004.pdf>

¹⁹ Réf. : définition adaptée de ATEA-CRIDEL, Dictionnaire multilingue de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local, La Maison du dictionnaire, Paris, 1997.

²⁰ Jean-Marc Fontan et Andrée Lévesque ; *Initiation au développement économique local et au développement économique communautaire, Expériences pertinentes Et Études de cas* ; Institut de formation en développement économique communautaire (IFDÉC) ; Montréal, 1992.

Nous allons faire une petite présentation de ces différents acteurs en commençant par les acteurs publics, les acteurs non institutionnels regrouperont le secteur privé (les entreprises) et le tiers secteur (associations et habitants). Nous pouvons donc dire qu'il existe trois types de partenaires : le public, le privé et le tiers secteur.

Nous ajouterons à ceux-là un « drôle d'oiseau » appelé l'agent de développement local.

Tableau 1 : LES PARTENAIRES POTENTIELS DU PARTENARIAT LOCAL

Institutions publiques	Services publics	Ecoles, universités	Préoccupation dominante pour le patrimoine physique du territoire (économique, culturel et écologique)
		Services sociaux et de santé	
	Pouvoirs locaux	Mairies	
		Associations de communes	
Administrations	Locales		
	régionales		
Entreprises privées	Secteur financier	Banques	Préoccupation dominante pour la rentabilité des activités et l'adaptation aux marchés
		Caisses mutuelles agricoles	
	Autres secteurs productifs	Associations commerciales et industrielles	
		Entreprises présentes sur le marché externe	
	Secteur coopératif agricole	Union des coopératives	
		Coopératives	
Entreprises de service à la population	Services non culturels		
	Services culturels, radios, journaux		
Personnes ou associations de personnes	Associations de défense d'intérêts	Syndicats	Préoccupation dominante pour les personnes et la qualité de la vie
		Associations professionnelles	
	Personnes ou groupes	Personnes	
		Groupes informels	
		Associations à vocation sociale ou religieuse	
		Associations de loisirs, sportives, culturelles	
	Associations à vocation territoriale	Associations écologiques	
Associations pour le développement local			

Source: Observatoire Européen LEADER: LEADER II, Organiser le partenariat local.

1- les acteurs publics :

a.l'Etat :

L'Etat est indéniablement un acteur important dans le processus de développement que ce soit en zone rurale ou urbaine. "Les initiatives naissent sur le territoire ; elles appartiennent à la logique de projet. Elles sont nécessaires, voire indispensables, mais s'il n'y avait qu'elles on aboutirait vite à de l'éparpillement et à l'essoufflement (...) Comme l'écrit Gontcharoff G ; « l'Etat peut encourager la coopération entre les communes au travers des lois définissant les formes juridiques de cette coopération, mais aussi en proposant des procédures incitant les communes à travailler ensemble. »"²¹

La seule volonté des habitants et leur enthousiasme, certes indispensables, risquent d'être insuffisant particulièrement dans ce contexte de mondialisation où les petites localités deviennent encore plus vulnérables. Les gouvernements "sont les seuls à posséder les outils et les instruments nécessaires afin d'assurer une distribution plus équitable de la richesse collective. Ils sont également les seuls à détenir les mécanismes de régulation (p.ex. paiements de transfert, modulation politique, transferts fiscaux, subventions, politiques macro-économiques, mesures de péréquation) permettant de contrebalancer les tendances économiques. Il est du ressort de l'État de corriger les effets pervers qu'engendre l'idéologie néolibérale sur les petites localités. Ses stratégies doivent être définies en fonction des besoins et des particularismes de chaque milieu."²²

L'Etat détient donc le rôle de régulateur. Il établit l'environnement adéquat au fleurissement des initiatives locales. Il régit également les lois qui favorisent l'aboutissement des efforts conjugués des différents acteurs du local. Il coordonne les programmes et actions entrepris par les collectivités locales tout en leur accordant des prérogatives leur permettant d'assurer leur rôle dans l'insertion sociale et l'épanouissement économique à travers "une politique d'aide économique et non de gestion de la pénurie"²³.

L'Etat est représenté, en milieu local, par les institutions et organismes étatiques déconcentrés, hiérarchisés et gradués en plusieurs échelons territoriaux qui interagissent sur le développement de la base. Le rôle de l'Etat serait de coordonner ses instances et d'une façon décentralisée.

b. les collectivités locales :

Les collectivités territoriales, ou locales, sont des structures administratives, distinctes de l'administration de l'Etat qui ont à leur tête des représentants élus. Selon le pays, il existe plusieurs niveaux de collectivités territoriales (des Régions, des gouvernorats, des Départements, des communes, etc.) Elles assument des compétences précises dans l'intérêt et au profit des populations de leur territoire. Par exemple, la commune est chargée de l'état civil et de la voirie, le Département (ou Conseil général) de l'action sociale, de l'entretien des

²¹ Pierre-Jean ROCA; Le développement local et les associations : gouvernance et subsidiarité, actes du colloque les acteurs du développement local durable en Algérie : comparaison méditerranéenne, CRASC ,2003, P26.

²² Majella Simard ; Les théories de développement régional et la contribution des ressources dans le démarrage des petites localités en voie de dépeuplement: le cas du Bas Saint-Laurent ; Université du Québec à Rimouski, Département des Sciences humaines ; Revue canadienne des sciences régionales
<http://www.lib.unb.ca/Texts/CJRS/>

²³ Pierre-Noël Denieuil ; Introduction aux théories et à quelques pratiques du développement local et territorial - Analyse et synthèse bibliographique en écho au séminaire de Tanger (25-27 novembre 1999) ; SEED Document de travail n° 70, bureau international du travail Genève.

routes, la Région (ou Conseil régional) de l'entretien des lycées et du développement économique, etc.

“Les Collectivités Locales occupent en effet une place incontournable dans le développement économique et social. Sans elles, l'Etat ne peut conduire avec succès des politiques aussi complexes que celles relatives à l'aménagement du territoire et à la défense de l'environnement, à la lutte contre le chômage, la pauvreté, l'exclusion et les inégalités de toutes sortes.

Elles constituent l'administration de proximité qui exerce au quotidien, au profit des citoyens, des missions de service public et d'intérêt général, des missions tellement habituelles, tellement familières qu'on les considère comme naturelles.”²⁴

Les gouvernements centraux n'ont pas la capacité d'apprécier pleinement la diversité des conditions locales ni d'évaluer les besoins et les capacités locales. Par contre, les gouvernements locaux / collectivités territoriales ont des avantages comparatifs certains, dans la mesure où ils sont parfaitement renseignés par rapport aux besoins et aux priorités locaux, en vertu de leur proximité aux usagers locaux et de la pression exercée sur eux de la part de leurs populations en matière de reddition des comptes et de transparence²⁵.

Les collectivités locales disposent d'atouts importants pour développer le lien entre le local et le global :

- leur proximité avec la population leur permet d'engager le débat avec elle ;
- leur statut de collectivité publique leur impose d'être constructive. Elles ne peuvent éluder leur propre responsabilité, et doivent prendre leur part en concevant et en mettant en œuvre, sur leur territoire, des politiques publiques ;
- leurs relais nationaux et leur ouverture sur le monde au travers de réseaux mondiaux de villes leur permettent d'échanger leurs expériences, de mobiliser d'autres collectivités locales et de porter des propositions auprès de leur état respectif et auprès des organisations internationales.

Les collectivités locales sont donc les mieux placées pour engager un débat avec la société et, au delà des interrogations et des inquiétudes, voire des protestations, dégager des propositions.²⁶

2- Le secteur privé (L'entreprise) :

L'entreprise a toujours été un vecteur important de développement économique, en premier lieu, et social par la suite. Elle constitue un véritable pôle d'attractivité pour la population qui gravite autour, que ce soit une population d'entreprises, d'employés ou de demandeurs d'emploi. Ce qui fait d'elle un moyen important d'aménagement du territoire. Elle entretient des liens interactifs avec les acteurs existants dans son lieu d'implantation et favorise une réelle dynamique locale.

²⁴ Projet d'étude: " L'évolution à imprimer à la gestion des finances locales dans une perspective d'économie de marché " Conseil National Economique et Social , commission ad hoc “finance locale” ; Alger ; juin 2001.

²⁵ Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU) Le rôle des Collectivités territoriales dans le développement local ; Pour une fourniture d'infrastructures et de services qui tient compte des populations pauvres ; Juin 2005

²⁶ Contribution de Christian FEUILLET Vice-Président du Conseil Régional d'Ile de France Chargé des actions internationales et européennes ; Atelier 7 - Rôle des collectivités locales pour la paix et le développement Forum européen des autorités locales ; Novembre 2003 - Saint-Denis

Les tendances penchent plus vers les PME, bien que les grosses entreprises portent d'importantes initiatives telle que la British Steel Corporation²⁷ en Angleterre, Elf Aquitaine²⁸ en France, la Fondation Ford²⁹ aux Etats-Unis ou encore Alcan³⁰ au Québec qui contribuent à la recomposition du tissu entrepreneurial en offrant aides technique et financière à la création de nouvelles entreprises locales.

La coopération interentreprises locales est la forme d'organisation qui constitue une stratégie de développement local. Systèmes productifs locaux, systèmes productifs localisés, districts industriels italiens, ou encore, clusters anglo-saxons... Toutes ces appellations renvoient à la même forme spécifique plus généralement réunies sous le terme SPL ou systèmes productifs locaux.

Un SPL se définit par : entreprises concentrées et ancrées sur un territoire ; spécialisées dans un métier, un produit, une filière ; qui coopèrent durablement ; rassemblées autour d'une structure d'animation ; soutenues par les acteurs locaux.

Aux entreprises, le SPL permet d'accroître leurs performances et de limiter leur vulnérabilité (acquisition de savoir faire et d'expériences ; ouverture à de nouveaux marchés ; réalisation d'actions impossibles autrement ; bénéfice de la proximité et économies d'échelle)

Aux territoires, le SPL permet de favoriser durablement le développement local et de peser localement sur la maîtrise du lendemain (sédentarisation des entreprises autour de pôles d'intérêt et d'excellence ; renforcement de l'attractivité ; image de performance et de dynamisme ; regroupement autour d'un projet mobilisateur territoire / entreprise)

En plus des emplois et des revenus qu'elles offrent, les entreprises constituent un outil d'apprentissage et de formation professionnelle fiable, même si l'entreprise disparaît, ses employés n'auront certes plus d'emplois mais auront acquis un métier qui leur permettra de trouver un travail ou de faire un projet. Des actions de parrainage, de sponsoring, de différentes formes d'aide et de financement sont aussi des formes de contributions en provenance des entreprises en plus de leurs contributions fiscales et l'image qu'obtient la localité aux yeux de l'extérieur.

3- Le tiers secteur :

Entre la sphère de la puissance publique, étatique et administrative régulée par la représentation démocratique, et la sphère privée marchande, lieu d'expression des intérêts individuels, on reconnaît aujourd'hui de plus en plus l'importance d'un tiers-secteur incarnant des initiatives privées mais non-marchandes. Du point de vue économique, on est là dans un secteur non-lucratif (*non profit sector* des anglo-saxons) ; du point de vue organisationnel, les institutions qui sont les plus significatives de ce domaine sont les associations³¹ on peut ajouter à cela les syndicats, les ONG et tout mouvement communautaire.

²⁷ Depuis 1975 offre services de prêts et d'incubateurs pour aider à la création de projets économiques locaux dans les régions où elle a fermé ses usines.

²⁸ Développe depuis les années 1970 un service similaire à celui de British Steel Corporation.

²⁹ Elle a mis sur pied Local Initiatives Support Corporation, un organisme de financement qui s'adresse spécifiquement à des organisations locales de développement de l'économie.

³⁰ Par l'intermédiaire de SOCCRENT, travaille à régénérer le tissu socioéconomique de la région du Saguenay/Lac St-Jean en soutenant la création de petites et moyennes entreprises.

³¹ si l'on se place selon un angle de vue des relations internationales, on parlera plus d'ONG

a. Les associations :

Le secteur associatif (à l'échelle du développement local) prend de plus en plus d'importance et cela pour plusieurs raisons :

Généralement, les associations ont une bonne connaissance des territoires et des habitants qui les occupent. Elles ont un bon système relationnel ce qui leur fournit les informations nécessaires pour identifier les besoins de leurs « clients », se procurer les aides pour la réalisation de leurs projets et acquérir de l'expérience pour la maîtrise de leur domaine respectif.

Le charisme de leurs membres est un facteur de sensibilisation et d'effet d'entraînement de la population cible. Cette influence constitue un atout majeur (comme c'est le cas dans des programmes de sensibilisation envers l'écologie ou encore d'éducation civique) et notamment pour les relations entre le secteur public et la population. Cette dernière trouve dans les associations un moyen pour réclamer leurs droits. Selon le contexte, les associations peuvent se substituer à l'Etat, là où elle est totalement ou partiellement absente, l'appuyer ou s'opposer à elle (ex. la prise en charge du patrimoine, des actions sociales, culturelles ou de loisir, ou défendre une cause...)

Le caractère non lucratif des associations assure des accès socioéconomiques à la population. Le mouvement associatif "se situe comme une partie de l'économie aux points de rencontre des mécanismes du marché, des interventions de l'Etat et des actions de la société civile."³²

Mohamed Khandrich, fondateur de l'association Touiza, considère l'association comme étant "un lieu convivial reliant l'économique et le social. C'est un espace de sociabilité et de maillage du lien social au quotidien"³³. Il lui attribue trois grands principes :

- la primauté de l'homme : ce principe s'inscrit dans le projet social qui veut contribuer au changement des rapports sociaux en assurant la promotion de valeurs fondamentales telles que la liberté, la démocratie et la solidarité.
- l'exigence d'associés : ce principe s'exprime par le souci d'unir librement la volonté autour d'un projet commun. Il ne s'agit pas d'associer pour plus de profit mais pour plus de bien-être social.
- la non-lucrativité : ce principe est la base éthique essentielle qui impose de ne pas rechercher le seul profit et de ne pas répartir les excédents entre les membres et les bénéficiaires et sans tenir compte d'éventuels apports en capital. L'argent est seulement un moyen de réaliser le projet associatif.

Organisées en réseaux et suivant une stratégie, les associations forment un mouvement.

b. La société civile (les habitants) :

Les habitants ne devraient plus se considérer ou être considérés comme des personnes "assistées"³⁴ d'une part ils sont en mesure de fournir des informations, parfois très précieuses,

³² Pierre-Noël Denieul ; Introduction aux théories et à quelques pratiques du développement local et territorial - Analyse et synthèse bibliographique en écho au séminaire de Tanger (25-27 novembre 1999) ; SEED Document de travail n° 70, bureau international du travail ; Genève.

³³ Mohamed khandrich ; Algérie : un secteur professionnel embryonnaire ; chaire UNESCO sur la formation des professionnels du développement durable ; compte-rendu du séminaire bordeaux 3 ; 5 et 6 avril 2004.

³⁴ Dominique-Paule Décoster ; De l'innovation au changement : principes du développement local, Union des Villes et Communes de Wallonie www.uvcw.be; février 2000.

qui contribuent à l'identification des besoins de la localité, des opportunités à exploiter et même des initiatives intéressantes. Grâce à leur participation et coopération dans la réalisation de projets, leur potentiel d'inventivité et leur dynamisme on peut assurer le bon déroulement des démarches, compter sur l'adhésion de la population afin d'éviter les problèmes de refus ou d'opposition et créer un sentiment d'appartenance et une atmosphère de solidarité.

Les habitants sont bénéficiaires des actions de développement local mais sont acteurs aussi. Nous pouvons citer les exemples donnés par Jean-Marc FONTAN et Andrée LÉVESQUE³⁵ au sujet des initiatives économiques du monde communautaire québécois qui sont multiples : la Coop Olier ou la Société Ozanam (sociétés de services), Boulot Vers (une entreprise d'insertion), le Centre d'entreprise jeunesse (un incubateur), le Regroupement information logement (une société acheteuse), l'Association communautaire d'emprunt de Montréal (un fonds d'investissement en économie sociale). "Nous sommes en présence d'organismes communautaires qui se définissent une vocation économique sur la base d'objectifs sociaux" précisent-ils. Ils citent aussi les actions des mondes syndical et religieux.

4- L'agent de développement local :

L'agent de développement est la personne qui, partant d'une connaissance du milieu et d'une consultation efficace de la population, s'efforce de contribuer à la réalisation de projets de développement visant d'une part à maintenir et augmenter l'activité économique et d'autre part, à favoriser une valorisation judicieuse des ressources et des diverses potentialités tant intellectuelles que matérielles d'une collectivité, d'un territoire. Tantôt animateur, il favorise la prise de conscience et l'expression de la population, tantôt technicien, il permet une progression des projets, tantôt conseiller, il aide à l'aboutissement d'un vrai développement global, tantôt médiateur, il établit des liens entre les différentes forces représentées sur le territoire. Réf. Fondation Rurale de Wallonie (FRW).

L'agent de développement local est un professionnel polyvalent chargé, en contrat avec les collectivités locales, l'Etat, les associations, etc. de "l'opérationnalité des projets choisis: commande d'études de faisabilité, recherche de candidats-entrepreneurs, recherche de financements, communication, mise en réseau des acteurs, suivi du processus de développement local et monitoring de ce dernier. Il ne remplace pas les acteurs, il organise leur première rencontre pour qu'ils puissent monter des projets ensemble, il est un assembleur, il réalisera rarement les projets lui-même, uniquement par défaut de porteurs."³⁶

³⁵ Jean-Marc FONTAN et Andrée LÉVESQUE ; Initiation au développement économique local et au développement économique communautaire, Expériences pertinentes Et Études de cas ; Institut de formation en développement économique communautaire (IFDÉC) ; Montréal , 1992.

³⁶ D.P. Décoster ; Appui pour la mise en œuvre de projets de développement local et leur accompagnement, Guide de diagnostic de situation et de modèle de plan stratégique de développement local, Novembre 1998, Publié dans *Les Cahiers de l'Education permanente*, n° 8, juillet-septembre 1999, p. 101-13.

III- LES INTERVENTIONS DU DEVELOPPEMENT LOCAL

1- La gouvernance locale :

Des acteurs publics, des acteurs privés, une société civile, des individus conservateurs, d'autres réformateurs, des seniors, des juniors, etc. les intervenants du local forment un ensemble hétérogène. Leurs aspirations ne sont pas toutes du même ordre et les enjeux encourus sont souvent source de conflits et de mésentente. D'où l'impératif de réguler les rapports entre les différents acteurs et de préserver les droits de chacun d'eux sans empiéter sur ceux des autres dans un intérêt collectif.

La notion de gouvernance passe donc du monde des entreprises et du global pour rejoindre le monde local. Dominique-Paule Décoster voit la gouvernance comme "un système décisionnel partenarial non hiérarchisé qui s'exerce comme une capacité collective des acteurs publics, privés et associatifs à gérer les interdépendances du projet de développement local de leur territoire et son agenda"³⁷. La gouvernance "implique la définition de mécanismes de gestion d'un système social et de ses actions dans le but d'assurer la sécurité, la prospérité, la cohérence, l'ordre et la continuité du système"³⁸ et "est considérée comme l'ensemble des différents processus et méthodes à travers lesquels les individus et les institutions, publiques et privées, gèrent leurs affaires communes"³⁹

L'économiste Bernard Pecqueur, spécialiste du développement local, définit la gouvernance comme un processus institutionnel et organisationnel de construction d'une mise en compatibilité des différents modes de coordination entre acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre les problèmes productifs inédits posés aux territoires⁴⁰.

Pour Joseph Carles, maître de conférences en Sciences de gestion à l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, à l'échelle d'un territoire, la gouvernance apparaît comme la mise en réseau des différents acteurs institutionnels, politiques, économiques et sociaux dans la perspective d'un projet de développement pérenne. La mise en réseau des acteurs du développement local s'appréhende comme un partage des connaissances et des expertises de chaque partenaire qui laisse cependant à chacun d'eux une part importante d'autonomie dans ses choix stratégiques.⁴¹

Au delà de la diversité de leurs formulations et de leurs intentions, il y a en arrière plan de toutes ces définitions l'idée que les institutions gouvernementales n'ont pas le monopole de l'intérêt général et que la société, dans la diversité de ses manifestations, a une responsabilité essentielle dans la coproduction du destin collectif.

En somme, la gouvernance locale est la « combinaison heureuse » de la triade : Etat/ marché/société civile dans un environnement qui associe la démocratie participative (relative à la société civile et la sphère marchande) à la démocratie représentative (relative aux élus locaux et aux représentants de l'Etat).

³⁷ Dominique-Paule DECOSTER, *Processus et acteurs du développement local*, Université Libre de Bruxelles, Presses universitaires de Bruxelles, troisième édition, 2001-2002

³⁸ définition de King et Schneider dans un rapport au conseil de Rome 1991.

³⁹ Définition donnée en 1995 par le rapport de la Commission des Nations unies sur la gouvernance mondiale.

⁴⁰ Pecqueur (B.), *Le développement local*, Syros, 2e édition revue et augmentée, 2000

⁴¹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Gouvernance_territoriale

2- L'aménagement territorial :

Le « territoire » désigne le siège géographique des activités humaines. La population qui occupe cet espace procède spontanément à son organisation, en fonction de paramètres naturels (relief, climat), culturels (traditions, cultes), militaires (défense) et économiques (production, échanges). L'aménagement du territoire consiste à modifier et optimiser cette répartition des individus et de leurs activités dans un souci d'équilibre géographique et d'efficacité économique, le rôle de l'État y est prépondérant.

Dans une économie industrialisée, la concentration géographique des activités est un processus courant : l'industrie appelle en effet l'industrie. Afin de réduire les coûts de transport, les entreprises s'implantent souvent près des zones de matières premières, sur les grands axes de communications ou près des grands centres urbains. Sur un plan social, cette concentration des activités crée une inégalité géographique devant l'accès à l'emploi, entraînant des migrations qui dépeuplent certaines régions et conduisent d'autres au surpeuplement. Sur un plan politique, elle remet en question la cohésion nationale.

Pour éviter de tels risques, il est nécessaire de mettre en place les conditions du développement économique, démarche impliquant un rééquilibrage géographique des activités et le désenclavement des régions les plus isolées et les moins favorisées. Cette politique d'aménagement repose dans les pays industrialisés sur deux grands axes : incitations financières (avantages fiscaux, subventions) et financement d'infrastructures (réseau de transport, services publics, etc.).

En effet, l'aménagement du territoire est l'art ou la technique de disposer dans l'espace les hommes et leurs activités. Il fait référence à une situation actuelle jugée non satisfaisante et suppose une vision prospective. Il faut noter que c'est à la fois un processus (l'action d'aménager) et le résultat de ce processus (l'aménagement réalisé). Mobilisant ainsi le développement économique, l'habitat, les transports et les communications⁴².

L'aménagement du territoire veut influencer la localisation des activités ; rationaliser l'utilisation de l'espace et des infrastructures, dans une perspective d'équilibre spatial (éviter la macrocéphalie des grandes métropoles) ; redessiner les relations ville / campagne et organiser le semis des villes moyennes de manière homogène.⁴³

Selon Georges Gontcharoff, ancien directeur de la revue Territoires, il est à peu près certain que la fortune récente du mot "territoire" est liée simultanément à une réflexion de type planiste, c'est-à-dire à la recherche de l'espace optimal pour mener une action publique "descendante", volontariste, et à une réflexion de type autogestionnaire, c'est-à-dire à la recherche de l'espace optimal pour conduire un projet "ascendant" de développement, lié à une mobilisation sociale.

Nous pouvons citer, en France, l'émergence de **territoires de projet**. Un territoire de projet se définit comme "l'espace économique, social et physique sur lequel un projet de territoire s'élabore. Organisé, il est en capacité de contractualiser sur un projet global avec les autorités chargées de l'aménagement et du développement territorial..." (définition donnée par l'association Entreprises Territoires et Développement).

⁴² Récupérée de « http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9veloppement_local »

⁴³ Pierre-Jean ROCA, le développement local et les associations : gouvernance et subsidiarité, actes du colloque : les acteurs du développement local durable en Algérie : comparaison Méditerranéenne, Oran, 12 au 14 Mai 2003, CRASC

L'article 2 de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT), de la législation française, du 25 juin 1999 énonce que « la politique d'aménagement et de développement durable du territoire » repose sur un certain nombre de choix stratégiques parmi lesquels « le développement local » dont l'organisation est précisée à l'alinéa 2 : - « le développement local, organisé dans le cadre des bassins d'emplois et fondé sur la complémentarité et la solidarité des territoires ruraux et urbains. Il favorise au sein de Pays⁴⁴ présentant une cohésion géographique, historique, culturelle, économique et sociale la mise en œuvre des potentialités du territoire en s'appuyant sur une forte coopération intercommunale et sur l'initiative et la participation des acteurs locaux.

La nouvelle génération des Contrats de Plan État-Région (2000-2006) consacre la territorialisation des politiques publiques : l'élaboration plus que jamais concertée, l'affirmation de priorités nouvelles (emploi, solidarité, développement durable), la logique de projet de territoire, l'extension du champ de la contractualisation, l'importance accrue accordée au suivi et à l'évaluation, sont autant d'innovations.

Nous pouvons également évoquer la notion de **bassin d'emploi** qui est défini comme étant un « espace géographique regroupant généralement plusieurs communes et présentant une cohésion en matière d'infrastructures, de marché du travail et de mouvements économiques. Un bassin emploi est constitué généralement autour d'un pôle attractif et peut correspondre soit à une agglomération, soit à une région industrielle développée à partir d'une activité spécifique (bassin minier ou sidérurgique) ou d'une grande entreprise industrielle, soit à un territoire où se regroupent des activités diverses⁴⁵ ».

Le développement local peut très bien être perçu avec l'intervention de l'aménagement du territoire : la construction d'une route peut désenclaver une région et la sortir de son exclusion et de sa pauvreté ; les infrastructures économiques et sociales de bases contribueront à la création d'activités de production et la dynamisation de la vie socioéconomique de la localité rompant ainsi avec la marginalisation et la dépendance aux grands centres urbains. L'intervention de l'Etat, dans ce genre de cas, ne doit pas aller à l'encontre des spécificités territoriales et veiller, du mieux, à préserver leur équilibre.

3- Le développement durable :

Le développement durable correspond à la volonté de se doter d'un nouveau projet de société pour tenter de remédier aux excès d'un mode de développement économique dont les limites sont devenues perceptibles.

En effet, l'idée de développement durable est née de la rencontre de deux mouvements celui qui oppose le développement au concept purement économique de croissance, une opposition due au fait que le développement est plus large, intègre des valeurs sociales et culturelles (la santé, l'éducation, la formation...) ainsi que des données non comptabilisées par le calcul économique classique (autoproduction, valeur d'usage, d'existence, d'option des biens naturels...) et celui qui lutte contre la dégradation de l'écosystème et la protection de la nature.

Le lien entre les objectifs du développement et la crise de l'environnement conduit au concept d'éco-développement développé au début des années 1970 par Ignacy Sachs et à la

⁴⁴ Non pas « Nation » mais un ensemble de communes liées géographiquement, historiquement, culturellement, etc. et partenaires d'un projet commun.

⁴⁵ définition adaptée de ATEA-CRIDEL, Dictionnaire multilingue de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local, La Maison du dictionnaire, Paris, 1997

conférence internationale de Stockholm sur l'environnement humain en 1972. Puis le terme "Sustainable development"⁴⁶, traduit par "développement durable" apparaît en 1980 et est officialisé et répandu par le rapport "Notre avenir à tous", (dit Rapport Brundtland) en 1987.

Le développement durable se situe à l'articulation de trois champs, les 3 « piliers » : l'économique, le social et l'environnemental. Il s'agit donc d'un développement qui serait à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Un quatrième « pilier » du développement durable est la notion de gouvernance.

Le développement durable repose ainsi sur un certain nombre de principes : participation et gouvernance ; précaution/prévention ; réversibilité (pouvoir retourner à un état antérieur sans dégradation) ; subsidiarité (traiter les problèmes au plus près de l'endroit où ils se posent) ; équité sociale ; solidarité spatiale et territoriale ; solidarité avec les générations futures ; amélioration en continu et évaluation des actions.

Il s'agit donc de prendre en compte à la fois le court et le long terme, le local et le global, le simple et le complexe. Le développement durable peut apparaître comme un concept abstrait, mais il concerne pourtant tous les acteurs sociaux : individus, ménages, entreprises, politiques, administrations, associations, Organisations Non Gouvernementales... et tous les domaines de la vie d'une société : consommation, production, choix technologiques, occupation de l'espace et des sols, déplacements et mobilité, citoyenneté, partage et échanges.⁴⁷

Le développement local se veut être durable. C'est au niveau local que les pratiques du développement durable sont le mieux encouragées. La dimension environnementale s'est parfaitement intégrée dans la logique du développement local de par ses visées et son caractère d'harmonisation entre l'Homme, en tant qu'individu ou un collectif, et ce qui l'entoure comme ressources et exigences de la vie moderne.

⁴⁶ On emploie quelquefois en français le terme de « développement soutenable ». (Qui est la traduction littérale de l'anglais « Sustainable development »)

⁴⁷ Direction départementale de l'équipement (DDE) du Jura, Franche-Comté, France, guide du développement local durable

Chapitre 2 : Concepts et définitions

I- LES DEFINITIONS DU DEVELOPPEMENT LOCAL

Il n'existe pas de typologie et de définition bien arrêtées du développement local bien que, nous avons vu que, certains insistent sur le développement économique par la création de PME, d'autres sur le développement social. Malgré ces différentes tendances du développement local, nous pouvons relever quelques principes qui apparaissent communs à ces approches.

Ainsi, Bernard Pecqueur, élu local en milieu urbain et formateur en développement local, affirme que "chaque processus de développement découle de trois conditions : l'innovation, la capacité à s'adapter et la capacité à réguler. C'est l'action dynamique des réseaux d'acteurs qui permet la réalisation concrète de ces conditions". Pour lui, le développement local n'est ni une mode, ni un modèle, mais une dynamique qui met en évidence l'efficacité des relations non exclusivement marchandes entre les hommes pour valoriser les richesses dont ils disposent.

De son côté, Bernard Vachon mentionne : Le développement local est une stratégie qui vise par des mécanismes de partenariat à créer un environnement propice aux initiatives locales afin d'augmenter la capacité des collectivités en difficulté ; à s'adapter aux nouvelles règles du jeu de la croissance macro-économique ; ou à trouver d'autres formes de développement, qui par des modes d'organisation et de production inédits intégreront des préoccupations d'ordre social, culturel et environnemental parmi des considérations purement économiques.

En 1994, chez Paul Prévost, le développement local est plus que jamais le fruit du comportement, du dynamisme et des actions des hommes et des femmes qui vivent sur un territoire donné.

Pour Jaquier (1992, cité par Diane-Gabrielle Tremblay, 1994), le développement local est "un processus global, une stratégie intégrée, dont l'objectif est de promouvoir une autre manière de penser et de faire les villes en mettant l'accent sur les notions de solidarité et de citoyenneté et surtout en cherchant à lutter contre les mécanismes d'exclusion qui sont trop souvent amplifiés quand ils ne sont pas générés par les appareils bureaucratique et technocratique".

Diane-Gabrielle Tremblay (1994), définit le développement local comme "un processus global, une stratégie intégrée, dont l'objectif est de promouvoir une nouvelle manière de penser et de faire les villes et les quartiers. Ce concept met l'accent sur la solidarité et la participation des groupes intéressés, en vue du développement de leur collectivité, à la fois du point de vue social, économique et culturel".

Pierre Nardin, fait correspondre le défi le plus important du développement local comme étant sa capacité à changer les inégalités, à passer des mentalités d'échecs et d'assistés à des mentalités d'acteurs sociaux et économiques, à des mentalités de créateurs, d'innovateurs, et de responsables.

Pour Jacqueline Mengin⁴⁸ le développement local ou social est la voix grâce à laquelle les acteurs entament un processus de remobilisation, de création d'un espace social d'où peut naître un développement.

Chez Xavier Greffé⁴⁹, le développement local est défini comme étant un processus de diversification et d'enrichissement des activités économiques et sociales sur un territoire à partir de la mobilisation et de la coordination de ses ressources et de ses énergies. Il met en cause l'existence d'un projet de développement intégrant ses composantes économiques, sociales et culturelles.

Pour Louis Favreau⁵⁰, le développement local, comme approche globale, s'est considérablement renouvelé en cherchant à combiner quatre éléments qui prennent tout leur sens et toute leur force lorsqu'ils sont étroitement associés les uns aux autres.

a / le déploiement d'un ensemble d'activités de production et de vente de biens et de services. C'est la dimension économique du développement local.

b / la mise en valeur des ressources locales sur un territoire donné, dans le cadre d'une démarche partenariale où les principales composantes de la communauté s'y engagent (secteur associatif, secteur privé et institutions publiques locales). Cette démarche anime également la mise à contribution des ressources externes en fonction de la communauté. C'est la dimension socio-spatiale du développement local.

c / la revitalisation économique et sociale d'un territoire (emploi, logement, formation, santé, services sociaux, etc.) et la réappropriation par la population résidente de son avenir économique et social par le processus d'empowerment et de gouvernance local) . C'est la dimension sociopolitique du développement local.

d / la communauté comme point de départ et comme point d'arrivée en tant qu'espace du " vivre ensemble " et le communautaire en tant que dispositif associatif premier de revitalisation. C'est la dimension communautaire ou associative du développement local.

Pour Eric Langevin⁵¹, la notion de développement local peut être définie comme étant la prise en compte, dans un projet de développement infra régional, de l'ensemble des dimensions économiques, sociales, environnementales et de leurs interactions sur ce territoire. Un projet de développement local implique donc la participation des différents acteurs économiques, institutionnels, sociaux et des citoyens.

Pour Michel Cuaresma et Bernard Pecqueur (1997), le développement local repose sur la mobilisation endogène des potentiels pour régénérer le tissu économique. Cela suppose l'adhésion de tous les acteurs, un processus d'appropriation et une évaluation régulière de l'action. (...). A défaut d'en faire une théorie, le développement local se prête mieux à une démarche inductive qui s'attache à analyser les conditions de l'intervention économique et sociale, les modalités de sa mise en œuvre et l'ingénierie sur laquelle elle repose.

Ils insistent sur l'attention à porter sur la préparation de la démarche, qui sert à :

⁴⁸ Jacqueline Mengin, Guide du développement local et du développement social, L'Harmattan 1989, P 21

⁴⁹ Greffé Xavier, Territoires en France, les enjeux économiques de la décentralisation, Economica, 1984

⁵⁰ dans économie et solidarité, vol29, n°2, 1998, p.7

⁵¹ Eric Langevin, Développement local et NYCI : quel atout pour le développement durable ?, dans Transversales, Science et Culture, n°48, décembre 1997

- **Former la demande**, c'est-à-dire, principalement, vérifier l'existence d'une demande clairement exprimée par un, ou des, acteurs économiques locaux ;
- **Vérifier l'émergence d'une volonté de faire** ; c'est-à-dire constater l'ancrage dans la réalité locale de la demande ;
- **Mettre en place le phasage de la démarche**, c'est-à-dire dérouler la logistique de l'opération.

Chez Bernard Brunet, on remarque que le développement local consiste à élaborer et mettre en œuvre des stratégies concertées pour le développement intégré des territoires.

Aussi, la meilleure façon d'en parler consiste t'elle à décrire et analyser les expériences en cours, en sachant bien qu'aucune ne doit être érigée en modèle reproductible.

Benoît Lévesque, et son équipe du CIRIEC⁵², pensent qu'il est important aussi de cerner le développement local et l'économie sociale (qui le nourrit) pour bien juger leur rôle dans la démocratisation de l'économie. Selon lui, lorsqu'on pense développement local, au moins deux constats doivent être faits. L'article de Benoît Lévesque (Professeur à l'UQAM) nous donne un large aperçu de cette dimension du développement local et de l'économie sociale.

Pour Dominique-Paule Decoster, Chargée de cours à l'Université Libre de Bruxelles et Co-Directrice de l'Unité de Développement Territorial (ULB-IGEAT), Le développement local est un processus collectif d'innovation territoriale inscrit dans la durabilité. Ce processus s'enracine dans un territoire pertinent, il y fédère et organise en réseau les acteurs économiques, sociaux, environnementaux et culturels pétris d'une culture commune de projet dont la finalité est le bien-être collectif et la centralité : l'être humain.⁵³

Le développement local est en définitif une démarche mettant en relation les forces vives, matérielles et immatérielles, déjà existantes dans un espace précis ou élaborées pour l'occasion, selon un processus organisationnel et décisionnel équitable ayant pour objet l'essor économique, social, culturel et environnemental dans le long terme.

II- LES PRINCIPAUX AXES DU DEVELOPPEMENT LOCAL :

Il est clair qu'il n'existe pas de recette spécifique pour faire du développement local, mais on peut parler d'ingrédients de base qui attendent un tour de main et un assaisonnement selon la demande.

Nous avons retenu six axes du développement local à la lumière des différentes définitions et travaux de recherches effectués dans le domaine. Les termes employés diffèrent d'un auteur à un autre mais se rejoignent en définitive.

1. Territoire vécu :

Tout d'abord, la notion de territoire renvoie à un débat difficilement appréhendable. Cependant, "on peut la saisir d'un triple point de vue :

- premièrement, "comme le souligne B. Pecqueur, le territoire n'est pas un morceau de nation ou de région, mais une forme d'organisation et de coordination inscrite dans

⁵² Centre Interdisciplinaire de Recherche et d'Information sur les Entreprises Collectives.

⁵³ Dominique-Paule DECOSTER ; Appui pour la mise en œuvre de projets de développement local et leur accompagnement ; Guide de diagnostic de situation et de modèle de plan stratégique de développement local ; Novembre 1998 ; Publié dans *Les Cahiers de l'Education permanente*, n° 8, juillet-septembre 1999.

l'espace et construite socialement à terme. Comme tel, il est un «conteneur de ressources» suivant la formulation de Bernard Billaudot. Ces ressources peuvent être matérielles (infrastructures diverses) ou immatérielles (connaissances, compétences...); elles peuvent être génériques (ressources minières, par exemple) ou spécifiques (savoir-faire effectivement valorisés dans un processus de production concret). Le territoire n'est pas partout et tout n'est pas le territoire

- ensuite, le territoire est une forme d'organisation des acteurs qui y évoluent, ainsi que des relations qu'ils nouent entre eux à l'occasion de l'exercice de leurs activités. Ces relations peuvent être des rapports d'intégration verticale et/ou de coopération horizontale, des rapports marchands et/ou non marchands, des rapports formels et/ou informels, etc. ceci définit une fonction particulière de repoussoir des acteurs qui ne sont pas à l'intérieur de ses limites, fonctions jouant en quelque sorte le rôle de filtre cognitif.
- Enfin, le territoire est une dynamique d'apprentissage, ce qui renvoie au rôle essentiel des institutions formelles de formation de la main-d'œuvre bien sûr, mais aussi des processus de transmission des métiers et de circulation des savoir-faire, à travers notamment l'apprentissage familial et au sein d'un métier et de fonctionnement du marché local du travail.”⁵⁴

La notion de local repose sur la notion de territoire, et les polémiques sur l'échelle de pertinence d'un territoire sont riches, car elles ont plusieurs entrées :

- le découpage administratif, parfois arbitraire et sans correspondance avec la géographie humaine
- l'appartenance identitaire, qui peut entrer en conflit avec "l'espace vécu"
- le champ d'action, autour d'une coalition d'acteurs du développement
- le système ouvert, qui porte à dire que "l'action ne s'exerce pas sur le territoire, elle le crée"⁵⁵

La dimension locale encourage à la contractualisation de relations de confiance entre les différents acteurs; ils partagent un mode de vie commun avec des us et coutumes, un folklore, des activités sportives, une histoire et une culture, des traditions. Cette culture locale est qualifiée de localisation; par son aspect communautaire, elle représente l'ouverture possible vers un projet de développement local.⁵⁶

Bassin de vie “territoire présentant une cohérence géographique, sociale, culturelle et économique, exprimant des besoins homogènes en matière d'activités et de services. La délimitation d'un bassin de vie correspond à des zones d'activités homogènes reposant sur des besoins locaux et structurés à partir du flux migratoire quotidien de la population et de la capacité d'attraction des équipements et services publics et privés (transport, enseignement, santé, action sociale)”⁵⁷.

Le territoire est une portion d'espace socialisée (vécue) caractérisée par les liens humains tout en forgeant son identité. Distinct des territoires administratifs, le territoire vécu semble être un lieu d'appartenance qui rend aisé l'émergence des initiatives, le dialogue et l'orientation du devenir ensemble.

⁵⁴ Claude Courlet, Améziane Ferguène ; territoire et gouvernance ; acte du colloque : gouvernance locale et développement territorial : cas des pays du Sud ; université de Constantine 2003.

⁵⁵ Dominique-Paule DECOSTER ; De l'innovation au changement : Principes du développement local ; site de l'Union des Villes et Communes de Wallonie ; Février 2000

⁵⁶ Idem

⁵⁷ définition adaptée de ATEA-CRIDEL, Dictionnaire multilingue de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local, La Maison du dictionnaire, Paris, 1997

2. Ascendance autocentrée :

Le développement local s'oppose à la démarche descendante des démarches de développement. Partant de la logique du développement endogène, la démarche développement local suppose une approche ascendante vers le haut. C'est la population locale qui crée le besoin et rassemble les moyens nécessaires pour son aboutissement.

3. Globalité et Transversalité :

La dimension « local » ne fait pas du territoire une zone fermée sur elle-même ou cantonnée dans ses délimitations franches. Le local évolue dans un environnement plus vaste, il est influencé par les changements qui l'entourent et est amené à les suivre. Pour ne pas se retrouver dépassé par les avancées de l'environnement extérieur, les actions entreprises dans le territoire devraient avoir une portée plus large qui tend de plus en plus vers le global. Le développement local ne se limite pas à une dimension économique, à un programme de création d'emplois ou à une intervention sectorielle.

L'approche intégrée ou globale est une : “démarche d'élaboration et de mise en œuvre d'un projet de développement intégrant différentes composantes interdépendantes qui s'inscrivent chacune dans un dispositif d'ensemble cohérent. L'approche intégrée consiste à prendre en compte les interactions entre les différents domaines économique, social, culturel et environnemental, entre les différents paramètres exogènes et endogènes influant sur le territoire, ainsi que les différentes actions sectorialisées ou territorialisées émanant des différents échelons d'intervention. L'approche globale apprécie la dynamique de développement d'un projet dans son ensemble en tenant compte des potentialités et des ressources humaines et matérielles d'un territoire, de l'impact des actions sur le tissu économique et social, ainsi que de l'évolution dans le temps de la situation locale et de son environnement”⁵⁸.

Mme Décoster argumente très bien l'importance de l'approche globale :

“car il faut tenir compte du contexte territorial dans lequel s'inscrit la zone en développement local. Chaque zone de développement local appartient à un développement territorial, c'est-à-dire à un territoire élargi. Il convient d'éviter les redondances d'activités, leur expansion, voire leur maintien, nécessite un spectre de chalandise suffisant. Une concurrence d'activités identiques entre zones de développement local voisines conduit à la faillite des concurrents. Il faut, au contraire, pour des activités nécessitant un territoire plus large, pouvoir compter sur la supra-communalité, dépasser les frontières des communes. Des développements locaux peuvent harmonieusement se compléter au lieu de se concurrencer. Par contre, les services de proximité peuvent se développer côte à côte en fonction des besoins locaux des usagers”⁵⁹.

L'approche est dite transversale car elle repose sur le principe d'un décloisonnement des secteurs d'activités. Chaque secteur public ou privé doit sortir de sa logique organisationnelle en colonne hiérarchisée. Si chacun des secteurs se déploie sans référence à l'autre, à l'intérieur de ceux-ci, les branches d'activités poursuivent également une logique sectorielle; en d'autres termes, les volets économique, culturel, social et du cadre de vie cohabitent sans jamais ou rarement se rencontrer et mettre leur expérience en commun souffrant de leur propre système

⁵⁸ définition adaptée de ATEA-CRIDEL, Dictionnaire multilingue de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local, La Maison du dictionnaire, Paris, 1997

⁵⁹ Dominique-Paule Decoster ; De l'innovation au changement: principes du développement local ; Février 2000

hiérarchisé: le développement local provoque cette rencontre et initie une mise en commun des expertises sectorielles pour produire le processus du développement local.

Le développement local s'articule sur la conjugaison des efforts des secteurs pour enclencher son processus et initier des interactions de projet porteuses d'innovation collective. Les relations de cette dynamique s'organisent horizontalement et non verticalement comme dans un système cloisonné en colonnes. En somme, le mieux est de faire sauter les barrières entre secteurs, entre échelons territoriaux ou entre acteurs. On viendrait même à dire qu'il faut "*penser global et agir local*".

4. Valeurs humaines :

Le développement local est un vecteur de valeurs humaines telles la démocratie, la solidarité, le partage, etc. qui constituent son moteur et sa « plus-value ». Nombreuses démarches de développement local se sont soldées par un échec juste parce qu'une personne a manqué de conscience professionnelle ou d'honnêteté. L'absence de valeurs humaines peut avoir des répercussions négatives sur l'action collective et ainsi nuire à l'esprit du développement local qui est : le bien être de l'humain.

Travailler en partenariat, pour un objectif commun et dans un territoire vécu favorise la transmission de valeurs humaines qui forme et préserve l'identité de la localité tout entière. Les valeurs partagées d'une communauté nous apprennent si tels ou tels projets ont plus de chance de réussite et méritent de s'y engager.

Ces valeurs ne peuvent être inculquées du jour au lendemain. C'est un long système de lègue et de succession d'héritages au fil des générations et des expériences, dont il faut s'y prendre vraiment très tôt si on veut les modifier.

5. Méthodologie :

La démarche développement local repose sur une méthodologie de projet. Qu'est-ce qu'un projet de développement local ? Le projet est dit de développement local lorsqu'il met en relation les richesses naturelles, humaines, etc. disponibles dans un territoire en suivant une démarche partenariale concertée afin d'atteindre les objectifs endogènes.

Il est indispensable de disposer d'une méthodologie afin de s'organiser et de gérer les ressources locales et atteindre les objectifs prévus car nous nous trouvons ici face à une logique de projet. Un ensemble d'outils méthodologiques est proposé dans le chapitre suivant.

6. Dynamique participative ;

Concertation⁶⁰, consultation⁶¹ et participation de la population sont des atouts pour donner du dynamisme à la création des initiatives locales et l'émergence de porteurs de projets à même de résoudre les problèmes de la localité et la propulser en avant.

⁶⁰ Processus de participation qui suppose l'existence d'une réelle négociation entre les parties, pouvant transformer plus ou moins profondément le projet initial, les autorités locales gardant toutefois l'initiative et le pouvoir de décision. Réf. : Raphaëlle HAROU, Pierre FONTAINE, Zofia ROSINSKI, La participation des citoyens à la vie communale : enjeux et pratiques, Conférence Permanente du Développement Territorial, MRW-DGATLP, plaquette N°3, 2003

⁶¹ Processus de communication visant à recueillir l'avis de la population sur un projet et laissant les autorités locales libres de prendre en compte les éléments qu'elles jugent pertinents. Réf. : idem.

Le développement local un phénomène qui émerge des initiatives et du dynamisme des communautés locales. Il valorise des pratiques imaginatives, les ressources humaines, financières et matérielles locales, et suscite des comportements novateurs axés sur la prise en charge, la créativité et l'entrepreneuriat (esprit d'entreprise).

Il valorisera entre autre, l'entrepreneuriat et les P.M.E. locales comme sources de création d'emplois, l'adoption d'une démarche entrepreneuriale de la part des principaux intéressés et l'adoption résolue du partenariat pour mobiliser les énergies et les ressources.

L'adoption d'une démarche entrepreneuriale, motive les principaux acteurs à prendre des risques, à innover, à multiplier les initiatives et les propositions, pour être capable de faire face aux changements, de pouvoir communiquer pour mieux coopérer, etc.

“Le développement d'un territoire est d'abord le fruit de son dynamisme propre. C'est la multiplicité des initiatives locales et leur fécondation mutuelle qui stimulent l'activité...La prospective participative utilisant des méthodes simples et appropriables est aussi un puissant levier de dynamique territoriale”⁶².

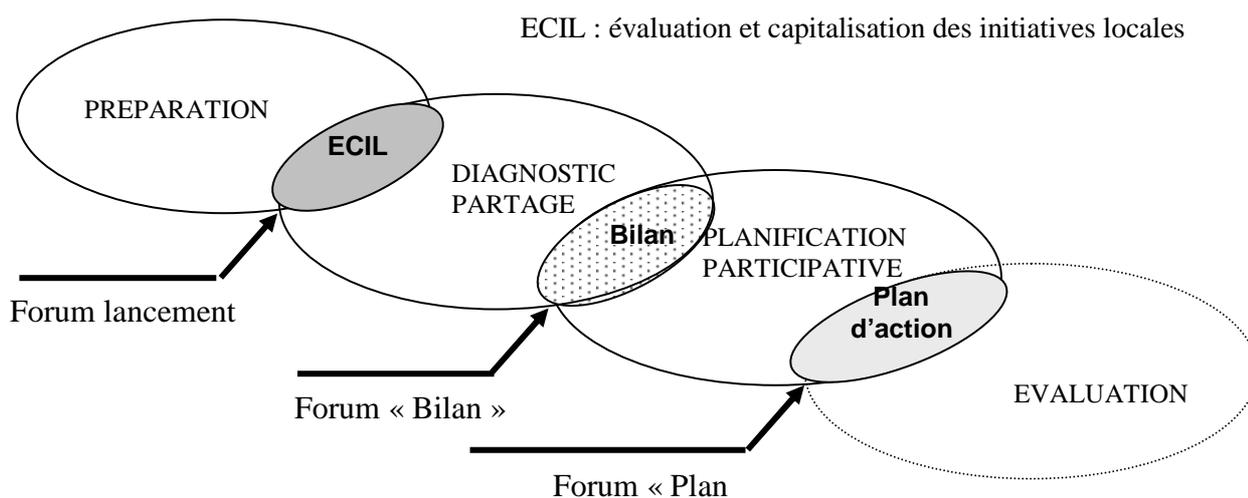
⁶² Michel Godet ; Prospective et dynamique des territoires ; Futuribles N°269 novembre 2001.

Chapitre 3 : Les outils méthodologiques

Pour mener à bien un projet de développement local, comme tout projet, il conviendrait d'élaborer une certaine démarche stratégique. Le groupe du programme Leader de l'Union Européenne a pu déterminer un ensemble d'outils de diagnostic, d'élaboration de plan stratégique d'action et de suivi de projets à partir de leur expérience sur le terrain. A la lumière de ces conclusions, nous allons voir comment organiser et superviser un projet de développement local.

Aussi loin d'être une idée toute faite ou un effet de mode, un projet est le résultat d'un long processus fait de mobilisation, d'information et de transformation qui comporte 4 dimensions : une vision du futur ; une volonté collective ; un système de valeurs partagées ; des axes stratégiques majeurs à moyen terme.

Manager un projet mobilise des techniques, des connaissances et des capacités personnelles d'animation. C'est une compétence de synthèse que l'on perfectionne et que l'on approfondit dans la durée. Le schéma ci-dessous présente une illustration simplifiée d'un cycle de projet comprenant participation des acteurs et dialogue entre partenaires sous forme de forums qui suivent le projet pas à pas.



Le schéma (simplifié) du cycle des projets

Nous retiendrons les quatre phases suivantes : tout d'abord, l'analyse préalable et le diagnostic ; en suite, la planification stratégique suivie du plan d'action et en fin, nous aborderons le sujet de l'évaluation.

I- ANALYSE PREALABLE ET DIAGNOSTIC :

1. Le constat (Réaliser une première approche du territoire) :

Lorsqu'on entreprend une démarche de développement, la première priorité est de chercher à acquérir une vision d'ensemble du territoire, pour que l'ensemble de la population se sente concernée et pour commencer à identifier des opportunités nouvelles.

Un premier diagnostic - rapide -, basé sur la documentation disponible, les discussions avec des personnes clés des différents secteurs socio-économiques ou encore sur les analyses que les organismes professionnels ou les associations ont réalisées au sujet du territoire, servira à

élargir et diversifier aussi bien la problématique initiale que la composition du groupe de départ ; développer une dynamique locale de réflexion et de discussion ; clarifier l'aspect décisionnel pour ne pas perdre les reines du projet, et dresser un cahier des charges pour la phase de diagnostic proprement dite.

Ainsi, les premiers échanges pourront porter, par exemple, sur :

- les ressources locales qui semblent être mal ou insuffisamment valorisées;
- les catégories sociales et les secteurs géographiques pour lesquels un effort de développement semble plus particulièrement s'imposer;
- les problèmes que la démarche de développement va chercher à résoudre en priorité;
- les objectifs de développement que pourrait se fixer le territoire dans son ensemble;
- les forces de changement qu'il serait intéressant d'approcher dans le cadre de la construction d'un partenariat. ... Etc.

2. Le diagnostic :

Cette phase vise à établir ce qu'il faut savoir pour agir sur le territoire, rassembler les informations nécessaires à cette fin et les analyser pour mieux connaître son territoire et être à même de mettre en œuvre un projet de développement qui lui soit adapté.

a. Rassembler des données : Pour ce faire, deux types d'enquêtes participatives peuvent être envisagés selon les besoins d'information identifiés :

- l'étude socio-économique approfondie : en cas d'inexistence de données sur la zone, des données trop globales ou peu fiables. C'est une démarche plus lourde, plus coûteuse et plus consommatrice de temps que les enquêtes évoquées plus bas. Elle peut inclure des vérifications sous la forme de "dialogues guidés". Ces tests cherchent plus particulièrement à analyser de manière approfondie les problèmes rencontrés par les différentes catégories de la population ainsi que les projets et les actions envisagés (valorisation de produits locaux, programmes de formation, etc.).

Le traitement informatique de ces enquêtes permet de dégager les caractéristiques socio-économiques des villages et des ménages. Il permet aussi d'identifier les formes d'organisation sociale et les stratégies des différentes catégories de la population et fournit des indications sur les formes de gestion des risques, sur l'attitude locale face aux innovations, etc.

Les données tirées d'une étude socio-économique approfondie peuvent être ensuite utilisées pour l'identification, la mise en œuvre, la gestion et l'évaluation des projets de développement :

- au niveau des études de préparation et d'évaluation, ces données mettent plus particulièrement en lumière les souhaits et les projets de la population locale ; elles permettent de définir avec précision les blocages et les contraintes, ce qui facilite l'identification des actions prioritaires à réaliser ;

- lors de la réalisation des projets, les enquêtes peuvent servir de base à la mise en place d'un système de suivi-évaluation s'appuyant sur les critères et indicateurs identifiés au cours des études préparatoires (indicateurs de pauvreté, indices d'identification du groupe-cible, indices d'évolution de la relation entre le projet et les bénéficiaires, etc.).

- les enquêtes "légères" : constituent un outil complémentaire de diagnostic. Même lorsque des études de base sur la région existent, il est souvent nécessaire d'affiner la connaissance de certains groupes de la population ou de certains types d'activités qui n'ont pas

été analysés en profondeur par les études existantes. L'enquête socio-économique ciblée est spécifiquement orientée sur la réponse à un problème particulier. Il peut s'agir :

- de chercher à rassembler des informations précises sur un thème particulier (évaluation des situations de pauvreté; détermination de créneaux économiques envisageables; identification des stratégies et des souhaits de telle ou telle catégorie de la population; etc.);
- de répondre à une question qui met en jeu un ensemble de facteurs complexes;
- de permettre, dans une perspective d'animation, une connaissance plus précise de certains groupes-cibles.

b. Analyser les données : Sur la base des éléments d'information qui ont été rassemblés, l'analyse mettra en lumière les principales dynamiques à l'œuvre sur le territoire. Ce diagnostic doit notamment faire apparaître clairement :

- les forces et les faiblesses de l'ensemble et des différentes parties du territoire ;
- les tendances de fond observables sur le territoire en ce qui concerne la démographie, l'économie, le logement, la vie sociale et culturelle, etc. ;
- les catégories de population les plus touchées par des problèmes sociaux ou économiques ;
- les initiatives et les projets qui semblent d'ores et déjà être porteurs d'innovation ;
- les "verrous" qu'il s'agit de faire sauter et, en conséquence, les actions qu'il serait nécessaire de mettre en œuvre dans les domaines social, économique, culturel ;
- les ressources (intérieurs et extérieures) que nécessiteraient de mobiliser ces différentes actions.

	Forces / faiblesses	
Interne	Potentialités Dynamiques locales	Fragilités Risques
	Dynamiques externe et environnement	
Externe	Ouvertures / opportunités	Menaces
Impacts du projet		
	Impacts \oplus attendus 1	Impacts \ominus probables

Tableau : Analyse stratégique.

c. Travailler avec des acteurs locaux et des experts extérieurs :

Dans de nombreux cas, des équipes techniques locales et des acteurs locaux peuvent mener à bien ce travail de diagnostic. On peut aussi faire appel à des experts extérieurs, associer des universités et des établissements d'enseignement ou recourir à des réseaux régionaux, nationaux ou transnationaux. Une telle participation active renforce la mobilisation du territoire et améliore souvent la compréhension locale des questions abordées. Certains éléments du diagnostic nécessitent une expertise de haut niveau.

II. LA PLANIFICATION STRATEGIQUE :

Définir, puis affirmer ce que l'on veut faire et comment le faire (c'est-à-dire une stratégie) prend appui sur le travail de diagnostic. Partant des enjeux et problèmes qui ont été repérés, le travail vise à dégager les grands axes d'orientation de l'intervention.

Cela suppose d'envisager les objectifs possibles, d'en retenir certains, de les hiérarchiser, de déterminer les voies qui seront empruntées pour les atteindre, d'identifier les moyens, méthodes et modalités à utiliser, les acteurs maîtres d'œuvre, d'esquisser un calendrier, etc.

Il est évident que ces choix auront tout à gagner d'être explicites, de résulter de négociations entre le plus grand nombre possible d'acteurs concernés : ils pourront alors constituer la base d'un contrat collectif de partenaires s'engageant formellement dans un projet de territoire.

Il est important de souligner toute la complexité de cette opération. Il ne s'agit plus ici d'un travail pragmatique de rassemblement et de traitement de données mais bien d'un travail de réflexion complexe qui prend place dans un environnement où des rapports de force préexistants conditionnent les rapports entre les acteurs. Plus que jamais, il faudra faire preuve de créativité pour mener à bien la construction d'une stratégie qui sera validée par les acteurs qui seront appelés à la mettre en œuvre.

1- Se poser la question de la validité :

La façon dont la stratégie est élaborée conditionne largement le succès du projet. En effet, une stratégie de développement local n'a d'intérêt que si elle est mise en œuvre. Une des conditions pour cela est qu'elle soit reconnue valide par le plus grand nombre possible d'acteurs.

Autant que possible, un soutien de principe, voire des engagements concrets doivent être tout aussi explicitement obtenus de la part des principaux partenaires extérieurs au territoire, afin que les moyens nécessaires puissent être mobilisés au bon moment.

L'équipe responsable formulera enfin une synthèse finale. Celle-ci reflétera clairement une politique : il ne s'agit en effet ni de chercher à satisfaire tout le monde en dispersant les moyens, ni de tenter d'intervenir dans tous les secteurs. L'objectif est de privilégier les domaines pour lesquels l'intervention locale peut jouer un rôle de levier décisif. Si les acteurs concernés ont réellement pris part à la démarche, la stratégie proposée aura de fortes chances d'être validée.

2- Elaborer la stratégie :

a. Une vision collective :

Dans un premier temps, et partant de leurs désirs, espoirs et desseins, les acteurs locaux peuvent décrire le territoire tel qu'ils voudraient qu'il soit, par exemple dans dix ans. Une telle vision est indispensable pour que puissent être définis des objectifs à long terme. L'élaboration d'alternatives (méthode des scénarios) peut enrichir la démarche.

A partir de là, on peut imaginer ce qu'il serait souhaitable de faire pour atteindre la situation espérée, puis déterminer ce qu'il est réellement possible de faire et, enfin, se mettre d'accord sur ce que l'on choisit de faire pour y arriver : c'est la finalité du projet.

Il peut être en outre fort utile de détailler explicitement ce que le territoire ne veut pas devenir : la détermination collective des limites qui ne doivent pas être franchies permet d'éviter certaines ambiguïtés et certains conflits.

Par ailleurs, et de manière générale, la stratégie doit refléter un certain équilibre entre des finalités de type économique et des finalités plus sociales. Elle doit proposer une dynamique globale et intégrée pour le développement de l'ensemble du territoire. Elle doit en conséquence chercher à susciter des synergies, des passerelles entre différents secteurs socio-économiques ou géographiques, des effets d'entraînement, etc.

b. Construire un cadre stratégique

L'élaboration d'une stratégie revient à définir le chemin que l'on compte suivre pour réaliser la vision collective qui a été définie. Il peut bien sûr y avoir plusieurs chemins qui convergent : ce sont les axes de développement que l'on va privilégier et qui constituent les objectifs stratégiques du projet.

Ces axes peuvent être décomposés en objectifs opérationnels, qui permettent de préciser un certain nombre de buts concrets à atteindre. Ces objectifs seront poursuivis au moyen d'opérations, que l'on peut définir comme des ensembles d'actions concourant au même objectif opérationnel. Certaines opérations seront "verticales" (par exemple inscrites dans un secteur économique particulier), tandis que d'autres seront "horizontales", contribuant dès lors à plusieurs objectifs opérationnels, voire stratégiques.

Il n'est bien entendu ni possible ni souhaitable de tout prévoir, et le cadre stratégique ne doit donc pas être trop rigide, pour permettre la prise en compte de nouvelles dynamiques apparaissant sur le territoire.

- Se munir d'indicateurs de résultats : C'est dès ce stade qu'il est utile d'identifier les éléments qui faciliteront le travail de suivi et d'évaluation. On a déjà attiré l'attention sur le fait qu'il est utile d'exploiter le travail de diagnostic pour définir la situation de référence, à savoir la situation à laquelle il faudrait s'attendre en l'absence d'intervention.

Une fois le cadre stratégique précisé, il convient en outre de se doter d'indicateurs de résultats qui permettront de suivre les progrès réalisés en direction des objectifs que l'on s'est fixés. On se dote souvent d'indicateurs quantitatifs pour ce qui concerne les objectifs opérationnels. Les objectifs stratégiques, eux, sont plus difficiles à quantifier, et il vaudra mieux s'astreindre à en suivre l'évolution qualitative qui pourra être "mesurée" périodiquement par des techniques telles que l'interview sur échantillon. Ces deux démarches sont d'ailleurs complémentaires.

Par exemple, le nombre total de nuitées fournies dans une zone peut constituer l'un des indicateurs de résultats obtenus par les opérations relatives à l'axe tourisme. Il faudra donc se munir d'un système rassemblant l'information nécessaire pour suivre son évolution : nombre de lits créés, nombre de nuitées par lit, etc. Le projet peut d'ailleurs se fixer des objectifs chiffrés de croissance du nombre de nuitées.

3. Etre bien au fait des ressources disponibles pour l'action :

Les ressources disponibles conditionnent bien sûr l'ambition de la démarche envisagée et influencent les choix de priorités établis. Il importe donc de repérer ces ressources dès que possible, puis d'actualiser régulièrement ce premier inventaire. Des fiches peuvent être établies sur chaque ressource potentielle, incluant les précisions suivantes :

- la nature de ces ressources (humaines, financières, logistiques, techniques, etc.);
- les conditions éventuellement mises à leur utilisation (limites géographiques, modes d'attribution, restrictions techniques, etc.);
- les chances de les obtenir et les éventuelles incompatibilités entre des sources différentes;
- les délais d'accès; Etc.

Il peut être utile de se constituer ainsi une base de "fichier ressources", qui pourra être développée régulièrement dans le futur, au fur et à mesure que de nouvelles ressources seront identifiées.

4. Elargir et renforcer le partenariat :

Elaborer la stratégie et les priorités permet de préciser les directions dans lesquelles il serait utile de renforcer le partenariat. On peut ainsi envisager d'approfondir les relations avec:

- les catégories d'acteurs locaux sur lesquelles la stratégie de développement peut plus particulièrement s'appuyer;
- les instances qui, en partenariat, pourraient être chargées de mettre en oeuvre les actions correspondant à tel ou tel objectif.

- Contenu et présentation du document exposant la stratégie choisie : Ce document précise tout d'abord le contexte de la démarche envisagée : il résume les éléments les plus significatifs du diagnostic, mais aussi l'approche et les finalités du cadre de mobilisation utilisé. Il expose ensuite :

- la vision qui inspire la démarche (ce qui est souhaité pour le territoire à échéance d'une dizaine d'années);
- les objectifs stratégiques définis (les cinq ou six processus d'évolution que l'on souhaite soutenir à moyen terme);
- les objectifs opérationnels (les résultats attendus, à une échéance déterminée, sur par exemple une vingtaine de points précis).

Le document peut aussi préciser les priorités retenues : les activités, catégories sociales et secteurs géographiques sur lesquels les efforts seront plus particulièrement concentrés. Il précise enfin les modalités de mise en oeuvre de la démarche de développement, en indiquant notamment :

- les sources et les moyens (humains, financiers, techniques, etc.) à mobiliser;
- les partenariats acquis ou envisagés;

- les échéances fixées (pour la réalisation des différents objectifs, pour les différentes étapes du travail d'évaluation, pour une révision éventuelle de cette stratégie, etc.).

Présenté de la manière la plus lisible possible (texte clair, utilisation de diagrammes, de tableaux, etc.) et complété par des cartes visualisant les stratégies et localisant les zones prioritaires d'intervention, ce document doit faire apparaître clairement les choix effectués. Sa diffusion doit être largement assurée en direction de tous les acteurs locaux et, plus généralement, il doit être mis à la disposition de l'ensemble de la population.

III. LE PLAN D'ACTION :

Pour conduire une démarche de développement, il ne suffit pas de lui fixer des objectifs et des priorités, il est tout aussi important de préparer soigneusement sa mise en oeuvre. En effet, si le travail sur la stratégie a permis de définir un ensemble d'objectifs et de moyens généraux, il reste à définir un programme d'action opérationnel.

1. Traduire concrètement la stratégie choisie :

Le programme d'action pluriannuel s'inscrit dans le prolongement de la stratégie. Il comporte deux aspects importants :

- il couvre une période déterminée ;
- il identifie les projets et les tâches à réaliser pendant cette période : actions à conduire, cibles, moyens alloués ou mis en oeuvre, échéances, etc. (Une actualisation annuelle permet d'affiner les prévisions)

Il est à noter qu'une programmation insuffisamment précise risque de rendre caducs les objectifs et les priorités soigneusement mis au point : l'improvisation et la "loi du plus fort" s'imposeront au détriment de l'efficacité collective.

La programmation des actions concrètes devra donc traduire le plus exactement possible les options stratégiques retenues. Quelques nuances peuvent cependant être apportées à ce principe général:

- certaines actions jugées très prioritaires devront attendre que toutes les conditions nécessaires à leur mise en oeuvre aient été remplies (mise en place d'infrastructures, formation, etc.);
- paradoxalement, des actions moins prioritaires peuvent parfois avoir intérêt à être programmées assez tôt parce qu'elles sont très visibles et soutiennent la crédibilité de la démarche entreprise;
- le calendrier de mise en oeuvre doit aussi tenir compte de la nécessité de bien équilibrer des actions structurantes à long terme et l'appel à projets ponctuels venant de la population.

Cette programmation à moyen terme permet non seulement d'être beaucoup plus efficace mais présente également l'avantage de rendre la démarche plus lisible. Informés de son architecture globale et de la logique du calendrier prévu, les acteurs locaux percevront mieux l'intérêt de chaque action ponctuelle et seront plus disposés à attendre les actions qui nécessitent un long travail préparatoire.

2. Susciter des initiatives

Le concept de programmation pouvant induire certaines interprétations erronées, il est utile de rappeler qu'une démarche de développement comprend plusieurs types d'actions:

- certaines actions sont initiées par les promoteurs de la démarche et sont conduites par eux, exclusivement ou en partenariat;
- d'autres actions résultent de projets élaborés par des tiers, lesquels obtiennent un appui technique ou un financement dans le cadre de la démarche.

Le programme d'action doit afficher les critères en fonction desquels ces projets pourront être agréés. Les critères peuvent par exemple correspondre aux questions suivantes:

- s'agit-il d'une innovation pour le territoire?
- le projet est-il explicitement lié à un ou plusieurs objectifs définis dans le cadre de la stratégie?
- est-il lié à d'autres projets en cours de réalisation ou prévus?
- respecte-t-il, voire améliore-t-il l'environnement?
- pourra-t-il se poursuivre au-delà du financement éventuellement alloué?
- offre-t-il un bon rapport qualité/coût?
- sera-t-il correctement géré?

3. Constituer une équipe

Une autre condition doit encore être remplie pour que la démarche soit effectivement mise en œuvre : une équipe doit l'animer, la conduire, la gérer, la relancer quand le besoin s'en fait sentir... Cette équipe existe déjà, au moins à l'état embryonnaire, c'est celle formée du groupe initiateur du projet et des acteurs locaux qui ont pris part au diagnostic et au montage du projet de territoire. Il y a lieu toutefois de la renforcer, éventuellement de la compléter ou de la modifier pour l'adapter aux tâches de mise en œuvre.

Il conviendra de définir avec soin l'organigramme de prise de décision et les compétences de ces acteurs afin d'éviter les situations conflictuelles qui risquent de bloquer tout le processus.

La question de l'utilisation des compétences - notamment techniques - de tous les partenaires mérite également une réflexion approfondie : de nombreux projets peuvent en effet être menés à bien par une équipe réduite mais qui sait utiliser efficacement les ressources que le partenariat peut apporter.

La constitution de l'équipe technique, son inscription dans le paysage institutionnel local, sa crédibilité auprès des partenaires locaux et des partenaires extérieurs au territoire représentent également autant de tâches préliminaires déterminantes pour la réussite de la démarche de développement.

4. Le lancement de la phase de mise en œuvre :

Il se traduira par un travail de communication et d'animation mais aussi par l'ouverture de lignes de crédit, par le lancement de chantiers de construction, par le conventionnement d'organismes sociaux ou d'organismes de formation, par des appels à projets individuels, etc.

Aussitôt que possible, des principes et des mécanismes de décision doivent être définis et rendus publics, notamment pour tout ce qui relève :

- de l'embauche de salariés (profils de poste, critères d'embauche, composition de la commission d'embauche, recours possibles, programmation des embauches, etc.);
- du traitement des demandes de financement (règles de conformité des dossiers, modalités d'examen de leur contenu, instance de décision, publicité des décisions, etc.). C'est une modalité fondamentale du point de vue de la construction partenariale. Les critères de sélection des projets individuels devront être très clairs et connus de tous, particulièrement si certains bénéficiaires se retrouvent au sein du partenariat de décision;
- des modalités d'engagement et de contrôle des dépenses effectuées par la structure d'animation (définition d'un plafond pour les dépenses effectuées sans accord préalable d'une instance de contrôle, modalité de ce contrôle, etc.).

Au début, tout semble être urgent, un bon réflexe dans ce genre de situation est d'en discuter avec d'autres structures ayant connu des difficultés semblables. Cela est notamment possible dans le cadre de réseaux. Outre les supports techniques que les réseaux peuvent fournir, des rencontres, voire des parrainages peuvent être organisés.

En fait, l'organisation de cette phase de lancement doit être considérée en fonction de l'enjeu particulier qu'elle représente : c'est d'elle que va dépendre une grande partie de l'image que vont avoir de la démarche la population locale ainsi que les partenaires locaux et extérieurs.

Par ailleurs, s'il ne faut pas vouloir tout faire d'emblée, ce qui sera fait devra être bien fait. L'image d'une structure peut être améliorée par une stratégie de communication, mais en dernier ressort, c'est sur la qualité de son travail qu'elle sera jugée. Au cours de cette période, c'est le terrain de l'animation qui, sur ce plan, semble devoir être privilégié. Le risque est alors que les acteurs locaux ne se sentent plus impliqués dans le déroulement des opérations. Pour éviter cette dérive, l'équipe doit continuer à solliciter des avis, des idées, des projets.

IV. L'ÉVALUATION :

Évaluer une action, une opération, un projet, un programme, c'est l'examiner dans son contexte d'application, pour en apprécier les effets par rapport à une situation de référence, et juger de son impact par rapport aux objectifs poursuivis : impact global, utilité sociale, intérêt économique. L'évaluation⁶³ a pour objet de mieux comprendre pour mieux agir, mieux résoudre les problèmes, mieux atteindre les objectifs : c'est la recherche de l'amélioration des performances.

Le processus de développement local est à la fois continu (dynamique), alimenté par des actions multiples fortement articulées entre elles et qui met en jeu des phénomènes techniques, économiques, financiers, sociaux et culturels. Ce qui suppose devoir reconstituer la structure du projet, avoir recours à des indicateurs pertinents et des techniques et outils d'évaluation du processus sous ses différents angles.

Cependant, la démarche d'évaluation consiste toujours à mesurer des écarts et à analyser les raisons de ces écarts. Ceci se fait à partir de la situation de référence⁶⁴ et des objectifs que l'on s'est fixés pour le terme du projet. C'est pour cette raison que les méthodes d'évaluation comportent beaucoup de points communs. Par contre, les techniques pour mettre en œuvre

⁶³ L'évaluation est distincte de l'audit financier ou de gestion, qui visent à vérifier soit la régularité, soit la légalité ou l'orthodoxie financière, ou encore à repérer des erreurs, des fautes ou des vices de procédure..

⁶⁴ On va en effet se poser d'abord la question de savoir où serait-on allé si on n'avait rien fait : c'est la définition de la "situation de référence".

cette démarche sont très diverses et varient avec la nature du processus ou des actions à évaluer.

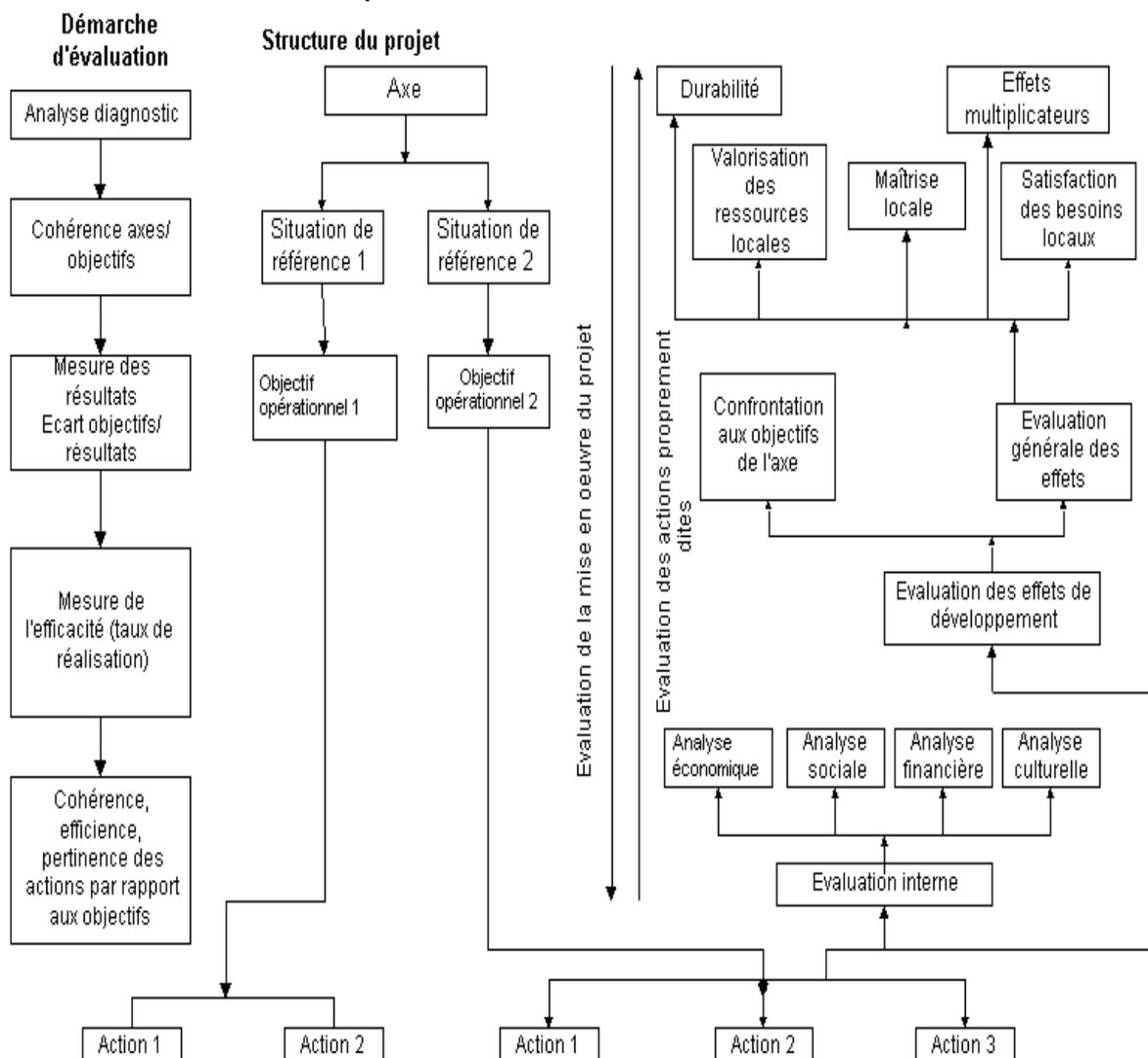
Une évaluation se fait donc étape par étape et à chaque stade de l'évaluation sont utilisés un certain nombre d'outils. La mise en œuvre de ces opérations et de ces outils suppose que l'on utilise différentes techniques, notamment pour collecter et traiter l'information nécessaire.

L'ensemble des enchaînements entre objectifs stratégiques, objectifs opérationnels et opérations constitue la structure même du projet. C'est à partir de cette structure que l'on va évaluer la mise en œuvre et les effets du projet.

Il s'agit en effet d'une double démarche :

- Une démarche "descendante" qui s'appuie sur la structure du projet et qui cherche à mesurer, d'une part, si les objectifs opérationnels ont été atteints, et d'autre part, si les enchaînements entre objectifs et moyens se sont déroulés comme prévus. C'est l'évaluation de la mise en œuvre du projet.
- Une démarche "remontante" qui s'attache aux opérations et qui cherche à les soumettre à un certain nombre de critères établis à partir des objectifs généraux du projet. C'est l'évaluation des effets du projet.

Ces deux démarches sont présentées dans le schéma ci-dessous :



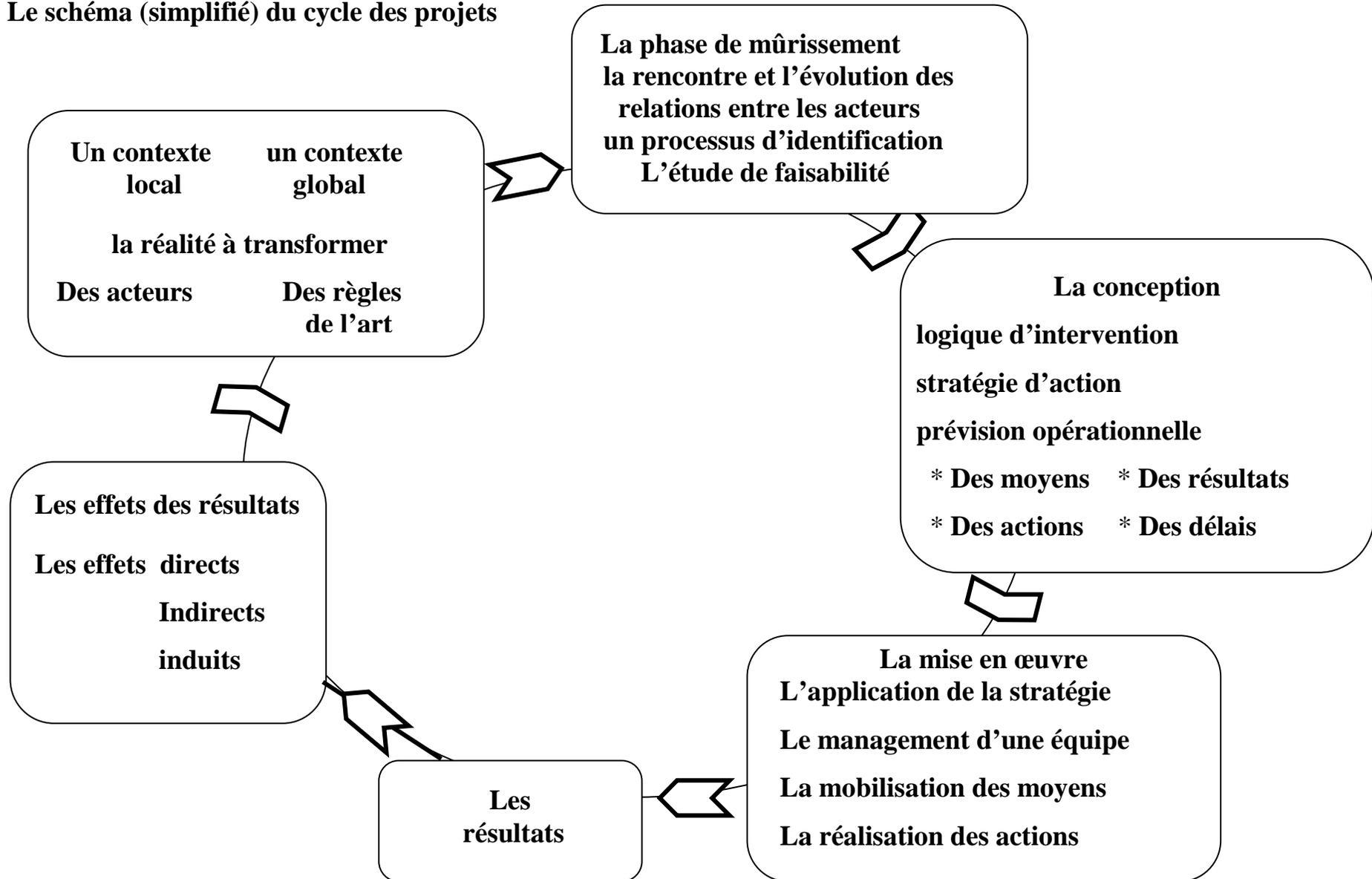
3. De l'évaluation à la reprogrammation :

Evaluer pour reprogrammer autrement, tel doit être l'objectif final de l'évaluation. L'évaluation d'un projet local est toujours, par certains côtés, une évaluation en cours. Elle va donc, à chaque étape du déroulement du projet, se poser un certain nombre de questions qui permettront de modifier la suite du projet.

Ces questions sont d'abord du domaine de la validité de la structure même du projet (le projet est-il correctement orienté? Sa stratégie et ses choix sont-ils pertinents ou faut-il en changer et dans quel sens?). Ensuite, du domaine du volume des moyens utilisés (le financement est-il suffisant ? les actions en place couvrent-elles efficacement l'opération ou fait-il les multiplier ? etc.) et enfin du domaine du social et du culturel (les acteurs mobilisés sont-ils les bons ? est-ce que les groupes de population ne sont pas laissés pour compte ? les rapports de force entre les intérêts divergents des acteurs sont-ils bien pris en compte ? la richesse identitaire de la zone est-elle bien mise en avant ? etc.).

On se trouve là face à un cycle constitué de constatation, diagnostic, planification, action et évaluation. Ce cycle de projet est repris ci-dessous dans un schéma simplifié. La méthode du cadre logique (MCL), citée en annexe, constitue aussi un bon instrument pour la préparation des projets de développement local.

Le schéma (simplifié) du cycle des projets



Conclusion de la première partie

La notion de développement, étant elle-même floue, lui ajouter un adjectif tel que « local » ne pourrait pas forcément nous améliorer notre vision des choses et pourrait même la compliquer : le développement signifiant l'essor de la vie économique, sociale, culturelle dans le long terme ; le local pouvant désigner à la fois un quartier, un village ou une ville, une agglomération, un ensemble de communes, une région dans un Pays, etc. Le développement local est donc une notion pluridisciplinaire et multidimensionnelle.

On a longtemps observé les effets étonnants de la proximité, du partenariat et de la concertation sur le développement économique et social. La troisième Italie, la Silicone Valley sont des exemples connus de concentration d'entreprises soutenues par un réseau relationnel personnel, professionnel et social. L'intervention de l'Etat et les mécanismes du marché ne sont plus les intervenants exclusifs du développement, d'autres acteurs se sont retrouvés au cœur de l'action.

Les incalculables expériences dans le milieu rural, marginalisé par les pouvoirs publics et estompé économiquement et socialement, témoignent de la richesse du milieu et de l'importance de la solidarité et de l'organisation des acteurs.

Comme nous l'avons vu, le concept de développement local repose sur un acquis théorique pluridisciplinaire. "Les conduites et les actions qui s'y réfèrent tentent de rapprocher la société civile et l'Etat local. Plus qu'un concept, le développement local est un processus d'apprentissage organisationnel, une praxis collective"⁶⁵.

Un facteur de mécontentement devenu trop lourd à supporter, un leader prenant les devants, une volonté de changement enthousiaste, que d'éléments déclencheurs d'un processus visant à atteindre les objectifs fixés collectivement et, une fois atteints, ces objectifs obtiennent une visée plus lointaine cherchant à forger une identité économique, sociale, culturelle et même environnementale du milieu.

Ni mode ni modèle, le Développement Local est une démarche politique (politique et non technique) poussant les individus à être maître de leur destin. Une démarche pouvant s'appliquer à l'échelle de toute une nation. Sachant que chaque territoire a ses propres spécificités, il est primordial de faire du « sur mesure » mettant ainsi en commun toutes les ressources existantes sur ce territoire précis, autour d'un projet local et suivant une stratégie adaptée.

Poser un diagnostic, tracer des plans, motiver une équipe, fixer une stratégie... Ces expressions empruntées au monde de l'entreprise peuvent également être utilisées pour décrire l'élaboration d'un projet de développement local : là aussi, il faut identifier des problèmes et des opportunités, inventorier des atouts et des handicaps, se donner des objectifs, établir des priorités, définir des modalités d'action ou encore construire un dispositif opérationnel d'intervention.

Le volontariat, le partenariat, la participation de la population concernée, la multiplicité des actions transversales ; des termes qui font appel à la gouvernance, un mode de prise de

⁶⁵ Katalyn Kolosy ; *le développement local : réflexion pour une définition théorique du concept* ; globenet.org

décision très cher au développement local car il met sur pied une synergie d'acteurs qui sont, à la fois, les initiateurs, les réalisateurs et les bénéficiaires de leurs décisions.

Si l'aménagement du territoire est le « sang froid », le développement local est le « sang chaud » du territoire car il se base, non pas sur un espace administratif mais, sur un espace géographiquement, historiquement, socialement et culturellement proche.

“Le développement local n'est pas et ne sera sans doute jamais une science exacte, mais une délicate alchimie qui s'élabore et se transforme jour après jour dans ces nouveaux laboratoires de la société que sont les territoires”⁶⁶. Le territoire algérien pourrait donc nous apprendre davantage de ce concept.

⁶⁶ Bernard Brunet ; Le développement local: un concept mais aussi une pratique ; <http://www.globenet.org/archives/web/2006/www.globenet.org/horizon-local/perso/ledevlocal.html>

Deuxième partie

Pratique du développement local en Algérie

Introduction de la deuxième partie

Chapitre 1 : Présentation du développement local en Algérie

- I- Durant l'ère de la planification
- II- En période de crise
- III- En période d'embellie financière

Chapitre 2 : La pratique du développement local à travers quelques interventions publiques

- I- Le Plan National d'Appui à la Relance Economique :
 - 1. Présentation
 - 2. Résultats et analyses
- II- La Banque de Développement Local
 - 1. Présentation
 - 2. Résultats et analyses
- III- L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi de Jeunes
 - 1. Présentation
 - 2. Résultats et analyses
- IV- L'Agence de Développement Social et l'Agence Nationale de Gestion du Micro crédit.
 - 1. Présentation
 - 2. Résultats et analyses

Chapitre 3 : La pratique du développement local à travers quelques initiatives locales endogènes

- I- L'intervention des élus locaux
 - 1. Présentation
 - 2. Constats et analyses
- II- Le mouvement associatif
 - 1. Présentation
 - 2. Résultats et analyses
- III- L'entreprise locale et les systèmes productifs locaux (SPL)
 - 1. Présentation
 - 2. Résultats et analyses

Conclusion de la deuxième partie

Introduction de la deuxième partie :

Dans cette partie il est question de la pratique du développement local en Algérie. Nous avons vu dans la partie précédente, qu'il n'existait pas de modèle de développement local applicable à tout territoire mais plutôt une démarche spécifique géographiquement et temporellement.

De « quel » développement local s'agit-il pour l'Algérie ? Quelle idée a-t-on du développement local ? comment est-elle incarnée sur le terrain ? et quels sont les écarts que nous pourrions relever par rapport aux axes de développement local cités auparavant ?

Nous ne serions probablement pas en mesure de répondre à toutes ces questions avec précision, mais nous chercherons à apporter quelques éléments de réponse afin d'éclaircir la problématique du développement local en Algérie.

Tout d'abord, nous débuterons par l'apparition de cette notion dans le pays à travers un bref survol de l'histoire du développement en Algérie. Nous nous arrêterons, pour chaque période, devant les trois « guichets » du développement local que sont la gouvernance, l'aménagement du territoire et le développement durable. Nous chercherons à trouver quelle définition a-t-on donné au développement local en Algérie.

Nous nous tournerons, en suite, vers les acteurs du développement local en nous plaçant du côté de chaque acteur pour vérifier si il suit une démarche de développement local, à commencer par les acteurs publics : l'Etat qui a réservé une certaine enveloppe pour le "développement local" dans son Plan de Soutien à la Relance Economique (2001-2004) que nous tenterons de mettre en parallèle avec notre précédente conception du développement local ; un établissement financier qui porte justement le nom de Banque de Développement Local et dont nous essayerons de voir le lien avec la pratique ; nous verrons aussi quelques organismes gouvernementaux pour l'emploi lié à la création d'activité sous la forme de PME et petite, voir, micro entreprise (ANSEJ, ANGEM, ADS).

Nous poursuivrons avec les acteurs non institutionnels qui représentent la société civile, de par leurs relations directes avec celle-ci, que ce soit en rapport au système d'information, de la communication ou leur influence : collectivités locales, associations et PME locales.

Pour ce faire, nous procéderons comme suit : nous ferons une présentation de l'acteur en le situant dans son environnement d'activité (sur le terrain) ; nous chercherons, ensuite, à évaluer ses actions selon les axes de développement local que sont le territoire vécu, l'ascendance autocentrée, la globalité/transversalité, les valeurs humaines, la méthodologie et la dynamique participative ; nous pourrions ainsi comparer ce qui se fait en Algérie avec la conception du développement local, tirée de l'expérience internationale, conceptualisée auparavant.

En ce qui concerne l'évaluation, nous aurons recours à des fiches expérience qui reprennent les questions relatives aux principes du développement local. On procédera à l'attribution de notes, sur une échelle de 0 à 5, pour la performance de l'acteur dans chaque axe. L'évaluation ici ne pourra être que sur la base d'une appréciation subjective des faits observés, étant donné que le retard enregistré dans le développement local en Algérie est considérable, nous ne pouvons être impartial. Nous essayerons de tempérer en cherchant des causes aux handicaps du processus de développement local en Algérie.

Chapitre 1 : Présentation du DL en Algérie

L'Algérie a connu trois grandes périodes dans son existence autant qu'Etat. Le développement a ainsi connu de nombreuses définitions selon les conjonctures.

I- Durant l'ère de la planification :

Au matin de l'indépendance, l'Algérie entame son expérience du développement avec une période de planification instaurée jusqu'au milieu des années 80⁶⁷. Durant cette période de plans, le développement était défini comme étant la satisfaction des "besoins sociaux"⁶⁸ des populations. Une définition empruntée à la théorie socialiste.

En tout état de cause, le développement résidait dans la satisfaction des grands besoins de santé ; logement ; d'éducatives et d'emplois, à travers des programmes de développement mis en œuvre dans le but d'attribuer à la population algérienne les droits usurpés par le système colonial. Et c'est l'Etat qui prenait en main la stratégie d'un développement "*indépendant et intégré*"⁶⁹.

Industrie et agriculture étaient les deux principaux secteurs visés par les programmes de développement. A l'industrie était assigné l'objectif de produire d'abord les biens d'équipement nécessaires à elle-même et à l'agriculture. A l'agriculture, celui de fournir les produits alimentaires nécessaires aux populations et à la transformation industrielle.

Par ailleurs, des programmes d'investissement, financés par les deux chocs pétroliers de 1973 et 1979 ainsi que la dette extérieure favorisée par la solvabilité du pays, ont permis la réalisation d'infrastructures économiques et sociales, la construction de logements, l'électrification rurale, l'alimentation en eau potable et l'assainissement, l'éducation/formation, la santé, etc...

La prise de conscience sur l'importance de la relation qui lie les questions environnementales au développement s'est concrétisée vers 1974 par la création du Conseil National de l'Environnement qui avait pour tâche de proposer aux plus hautes instances de l'Etat les grandes lignes de la politique environnementale dans le cadre de l'aménagement du territoire et du développement économique. La promulgation le 05 février 1983 de la loi cadre relative à la protection de l'Environnement vient renforcer cette vision intégrative de l'aménagement du territoire.

⁶⁷ Un plan triennal, deux plans quadriennaux et un quinquennal ont été élaborés et mis en œuvre. Les années 1978 et 1979 n'ont pas été couvertes par un plan à moyen terme, mais elles ont connu des programmes d'investissement non négligeables. Aussi, un deuxième plan quinquennal (1985-1989) a été élaboré, sauf qu'il a été rattrapé par la crise née de la défavorable conjoncture pétrolière dès 1986. Cette crise a culminé en 1988 pour provoquer la grande rupture économique, sociale et politique avec tous les effets destructeurs qu'elle a produit tout au long de la décennie 1990.

⁶⁸ la notion de besoins sociaux fait le lien entre la nature des besoins à satisfaire et le niveau de développement atteint par les forces productives, en ce sens qu'il est des besoins que la société ne peut considérer comme des besoins sociaux si l'état des forces productives ne pouvaient permettre leur satisfaction. Comme quoi, la société ne peut donner à l'individu que ce qu'elle peut lui donner.

⁶⁹ M. Sadoudi, Renouveler la problématique du développement en Algérie ; Supplément économique, ElWatan ; Edition du 20 novembre 2006

En matière de gouvernance l'Etat était, donc, la seule source de décision suivant une démarche descendante. "La logique de l'Etat providence a profondément influencé la gestion publique, durant cette période. Devant la faiblesse du secteur privé et l'inexistence d'une société civile organisée, l'Etat et l'administration ont constitué l'unique vecteur du développement économique et de la cohésion sociale"⁷⁰.

L'aménagement du territoire consistait en l'implantation d'industries lourdes et de l'infrastructure qui l'accompagne, alors qu'à cette époque là cette stratégie a provoqué des déséquilibres territoriaux et la marginalisation de l'espace rural notamment en France. La lutte contre la désertification était la principale préoccupation environnementale.

2. En période de crise :

Mais voilà que deux décennies après la crise du fordisme au niveau mondial, un contre-choc pétrolier met à nu les limites de cette industrie adoptée par le pays. Et dès 1986, on constate :

- une forte réduction des capacités de production ;
- une forte augmentation du chômage : L'arrêt des investissements engendre un taux de chômage officiel de 30%. La création d'emplois qui a atteint 140 000 postes de travail en 1986 a régressé à 50 000 emplois en 1998 ; seules l'administration et l'agriculture continuent à créer des emplois.
- les déséquilibres villes-campagnes ont provoqué l'exode rural, la bidonvilisation et la délinquance ;
- un surendettement du pays : l'Etat s'est retrouvé sous la pression d'une dette extérieure de 33 milliards de dollars U.S et d'une dette publique de 889,59 milliards de dinars courants.

Une situation⁷¹ qui a conduit à la cessation de paiement et au rééchelonnement⁷² de la dette extérieure.

Gouvernance

Ce qui a semé le doute envers la capacité de l'Etat à gérer seul l'économie et la société, plongeant ainsi l'administration dans une profonde crise d'identité. L'Etat est, finalement, amené à se désengager de la vie économique. Ses interventions dans les espaces défavorisés se rétrécissent. « *Le volontarisme* » étatique qui a marqué l'espace algérien, dans le cadre de

⁷⁰ Azeddine ABDENNOUR, expert national. Réforme administrative et gouvernance en Algérie : défis et options prioritaires. Meeting on priorities in innovating governance and public administration in Mediterranean region ; NAPLES, 17-20 May 2004.

⁷¹ jusqu'aux premières années de la décennie 1990, les disponibilités de devises ne pouvaient assurer à la fois les importations des denrées alimentaires (de première nécessité) et des médicaments, des biens d'équipement et matières premières pour l'industrie et honorer les échéances de remboursement de la dette extérieure.

⁷² C'est avec la collaboration du FMI et de la Banque mondiale, rendue possible par les engagements de rééchelonnement de la dette extérieure que l'Algérie allait réaliser une triple réforme :

- ▶ sur le plan macro-économique, en rétablissant les équilibres nécessaires ;
- ▶ sur le plan de la propriété, en abandonnant l'exclusivité étatique (passage à l'autonomie et des entreprises publiques, liberté d'entreprise) ;
- ▶ sur le plan industriel, en restructurant les grandes entreprises (quasiment mises en veilleuse ou maintenues " sous sérum " pendant toute la période de restructuration) par des plans de restructuration, de recentrage sur les métiers de base, d'essaimage, d'élagage, de sous-traitance, de modernisation de la gestion (introduction des principes de gestion privée)...

l'Etat providence, «s'efface progressivement au profit d'un "laisser faire" qui favorise les zones de croissance »⁷³, au détriment des espaces répulsifs.

La montée des violences résultants de la tragédie nationale n'a fait qu'envenimer les rapports Etat/société civile et étendre la brèche économique et sociale durant toute la décennie 1990-2000 (évaluées à 20 milliards de dollars U.S de dégâts matériels publics) et compliquent davantage la situation économique et spatiale de l'Algérie. L'Etat tente des mesures d'urgence mais dans l'absence d'une démarche d'ensemble, d'équité et de transparence les résultats étaient peu reluisants.

Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire semble en « perte » avec un ministère au budget réduit, il n'assurait que la rémunération de son personnel administratif, des prérogatives qui se chevauchent avec celles du ministère de l'habitat et des collectivités locales ; des actions ponctuelles de développement socio-économiques limitées à l'assainissement et l'aménagement urbain des grandes villes et des villes moyennes.

Le chômage (30%) est inégalement réparti sur le territoire national, les wilayas d'Oran, Constantine, Annaba, Blida, Alger, Tipaza connaissent un sous-emploi de 10%. Par contre, les wilayas de Chlef, Tizi-Ouzou, Bordj-Bouarréridj, Sétif, Jijel, Oum-El-Bouaghi et Tébessa enregistrent un sous emploi de 75% de la population active. Tlemcen, Tiaret, Tissemsilt, Médéa, Djelfa, Mila, Biskra connaissent un sous-emploi de 60 à 70%. L'Union Générale des Travailleurs Algériens (UGTA) estime les emplois informels et précaires à 2 millions de postes qui menacent la stabilité économique et sociale du pays. Les mouvements migratoires risquent de reprendre et de larges espaces seront abandonnés.

Les crédits d'intervention des collectivités locales diminuent et les fonds budgétaires spécialisés (Fonds Communs des Collectivités Locales) perdent leurs effets incitatifs. L'insécurité et l'instabilité sociale s'accaparent des capitaux alloués aux collectivités locales, en perturbant toute action de réalisation ou de développement.

La politique d'aménagement du territoire est éclatée entre plusieurs acteurs, à savoir l'Etat, les collectivités locales, les opérateurs économiques et les associations villageoises. Les espaces villageois sont marginalisés et échappent presque aux interventions publiques ; l'esthétique, l'aménagement, l'architecture émanent des initiatives villageoises, sans aucun contrôle des pouvoirs publics. Les espaces périphériques des chefs-lieux de daïras sont marginalisés ou livrés aux tentatives de développement traditionnel.

L'aménagement du territoire est exclu des programmes d'ajustement structurel du FMI-BM. Le soin est laissé aux pouvoirs publics nationaux d'orienter l'investissement sous forme de bonification fiscale et des avantages économiques et financiers. Laisser-faire l'entreprise signifie que celle-ci choisit son site dans l'optique de réduire les coûts de transport, exploiter une main-d'œuvre à bas prix, choisir les espaces urbains, favoriser l'actionnariat aux dépens de nouveaux investissements et profiter de l'expérience des employés « compressés ».

⁷³ Y.Madiot «Aménagement du territoire » 3^{ème} éd, Armand Colin, Paris 1996, p 209 in TESSA Ahmed, La politique d'aménagement du territoire du déclin à la relance (1990-2004), Revue Campus N°1 p30-37, faculté des sciences économiques et des sciences de gestion, université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou.

La planification s'est donc effondrée, les dissolutions d'entreprises, les compressions d'emplois et le ralentissement des activités ont fait que l'objectif principal du développement s'est limité à la création d'emplois⁷⁴. Toute l'économie algérienne reste dépendante de la conjoncture politico-économique internationale qui influence le cours des prix du pétrole. En 1999, sur un total de 786 milliards de dinars, la fiscalité pétrolière représente 63% du budget de l'Etat. Elle participe à hauteur de 496 milliards de dinars aux dépenses publiques du pays. La situation socio-économique et environnementale du pays s'est envenimée par la déferlante vague terroriste.

3. En période d'embellie financière :

L'aisance financière⁷⁵ retrouvée en ce début du troisième millénaire, toujours due à la hausse des prix des hydrocarbures⁷⁶, a permis à l'Etat de revenir sur sa définition du développement pour y intégrer outre les préoccupations et besoins d'alimentation, de santé, de formation, etc. des problématiques de développement local et des territoires, des écosystèmes, de développement durable et des générations futures, de droits politiques et culturels...

Des moyens financiers colossaux sont alloués à des programmes d'investissement tous azimuts à travers les deux plans quinquennaux (plan de relance économique 2000/2004 et plan de consolidation de la croissance 2005/2009) élaborés et mis en œuvre par l'Etat.

Gouvernance

A la fin des années 90, le périmètre de la réforme de l'Etat et de l'administration est redéfini de manière plus ambitieuse. Un projet global prend forme, en réponse à un besoin pressant de cohérence et d'adéquation entre les structures et les missions de l'administration, la gestion de l'urgence et la maîtrise du long terme ou encore l'unité de son action et la liberté des acteurs de la vie publique.

Le projet, impulsé par une volonté politique, est porteur d'une perception rénovée de la gestion publique, dont on peut percevoir les signes précurseurs dans la Constitution de 1996, qui consacre l'impartialité de l'administration et clarifie ses responsabilités.

La bonne gouvernance est désormais au cœur de la réforme⁷⁷ de l'Etat et de l'administration. Elle constitue le principal déterminant d'une démarche visant à doter

⁷⁴ « La population active est estimée à 8 millions de personnes en 2000 et représente 25% de la population totale. Chaque année 250 000 demandeurs d'emploi arrivent sur le marché du travail » (A.Benbitour «L'Algérie au 3 ème millénaire : défis et potentialités », éd Marinoor, Alger, 1998, p215 in TESSA Ahmed, La politique d'aménagement du territoire du déclin à la relance (1990-2004), Revue Campus N°1 p30-37, faculté des sciences économiques et des sciences de gestion, université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou.)

⁷⁵ Les réserves de change du pays dépassent 40 milliards de dollars, soit presque 50 % plus importantes que l'endettement externe. En 2004, les services de la dette ne représentent que 15 % des exportations ; quant à l'inflation les chiffres officiels la donnent pour 3%. Pour la même période la dette publique intérieure est passée de 1050 milliards de dinars à 911 milliards de dinars. La dette extérieure a reculé de 28,5 milliards de dollars en 1999 à 22 milliards en 2004.

⁷⁶ 40 à 53 dollars U.S le baril.

⁷⁷ L'intervention, au milieu des années 90, du programme d'ajustement structurel, constitue une seconde inflexion, au sens où il dresse, pour la première fois, le constat de la centralisation excessive du processus de décision, du coût élevé de fonctionnement de l'appareil administratif et de l'inefficacité du processus d'élaboration, de suivi et d'évaluation des politiques publiques. L'appui international, (Union Européenne et le PNUD en particulier) au processus de modernisation administrative et de concrétisation des principes de bonne

l'Algérie d'un socle administratif stable, efficace et harmonieusement inséré dans son environnement socio-économique. Cependant, il reste encore à parachever ses modalités et son instrumentation de mise en œuvre bien que certaines initiatives ont été prises.

Aménagement du territoire

Cette embellie financière produit des effets positifs sur plusieurs secteurs socio-économiques qui sont très importants du point de vue des objectifs de la politique d'aménagement du territoire.

Le plan dit de la «relance économique» 2000-2004 mobilise 5000 milliards de dinars, soit 1000 milliards de dinars par année ; il vise la relance de l'économie nationale, la lutte contre la pauvreté qui gagne des pans entiers de la société, au point où l'on assiste à la disparition de toute la classe moyenne de la société algérienne. Un intérêt plus ou moins certain est assigné à l'aménagement du territoire, en créant le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

La nouvelle politique d'aménagement du territoire associe la gestion de l'espace aux exigences environnementales, elle s'inscrit dans le cadre des principes du développement durable. Elle s'articule autour des instruments suivants :

La loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative aux plans directeurs d'aménagement du territoire : les plans directeurs, les régions programmes et les instruments financiers de l'aménagement du territoire. Cette loi confirme les options contenues dans le schéma national d'aménagement du territoire relatives aux plans directeurs, aux régions programme et à l'aménagement régional. Cet instrument cherche à garantir, théoriquement, un aménagement «harmonieux» et «rationnel» de l'espace national, tout en soulignant le rôle que doit jouer l'Etat dans la réalisation des équipements structurants.

La loi retient le principe de la concertation entre l'administration centrale, la commune et le mouvement citoyen (associations civiles, comités de villages et de quartiers). Elle reconnaît les singularités, les particularités, les "vocations" régionales en tant que paramètres de l'équation espace-société. Les actions d'aménagement à engager dans le cadre des programmes publics ou privés doivent chercher la viabilisation des espaces territoriaux, la réduction des inégalités spatiales, la maîtrise de la croissance urbaine, l'orientation du développement socio-économique de la société et l'intégration régionale. Dans son chapitre 2, la loi instaure des instruments d'aménagement du territoire suivants :

- Le schéma national d'aménagement du territoire définit la politique générale d'aménagement tout en faisant l'état des lieux pour préciser les orientations globales en fonction des vocations spatiales.
- Le schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT) est élaboré à partir des orientations du SNAT en prenant en considération les spécificités régionales afin de faire participer les acteurs locaux aux actions à initier.
- Le schéma directeur régional du littoral souligne la nécessité de protéger et de préserver les espaces sensibles du littoral algérien.
- Le schéma directeur de protection des espaces agricoles et de lutte contre la désertification évoque les possibilités du développement rural.

gouvernance a eu, enfin, pour effet, au delà des ressources mobilisées, de renouveler la réflexion sur la réforme administrative et d'élargir son champs à des thématiques nouvelles.

- Le schéma d'aménagement de la wilaya précise l'organisation des services publics et les modalités de protection de l'environnement.
- Les schémas d'aménagement des aires métropolitaines définissent les zones à promouvoir tels que les territoires à faible niveau de développement, les espaces ruraux à difficultés, les centres urbains précaires, les zones montagneuses, les espaces désertiques enclavés. Ces espaces justifient l'intervention directe des pouvoirs publics pour réunir les conditions préalables aux actions de développement.

L'article 48 de la loi 2001, instaure neuf régions-programme à savoir a/région Nord-Centre, b/ région Nord-Est, c/ région Nord-Ouest, d/ région des Hauts Plateaux centre, e/ région des Hauts plateaux Est, f/ région des Hauts Plateaux Ouest, g/ région Sud-est, h/ région Sud-Ouest, i/ région du Grand Sud. Ce découpage est identique à celui de la loi de 1987 et du schéma national d'aménagement du territoire 1987 – 2000.

L'article 56 de cette même loi prévoit la mise en place des instruments financiers, économiques et des instruments de partenariat de l'aménagement qui se résument en subventions étatiques, initiatives privées, instruments fiscaux et contrats de développement : Etat-collectivités-partenaires économiques.

Cet instrument d'aménagement du territoire est explicite mais sa réussite dépend du niveau d'encadrement des communes, de la qualité des instances sensées élaborer les documents d'aménagement du territoire. Cette loi permet la reconnaissance des spécificités locales, en mettant en place des outils locaux et régionaux suivants :

a / Le Conseil National d'Aménagement du Territoire : Il oriente la stratégie globale en matière d'aménagement et du développement durable.

b / L'Observatoire National d'Aménagement du Territoire : Il recueille et diffuse l'information, établit les différentes variantes et scénarios et établit les outils d'aide à la décision. Il évalue l'action régionale.

c / Les structures régionales : La conférence régionale d'aménagement et du développement durable du territoire est associée à l'élaboration, la mise en œuvre du S.R.A.T et à l'installation des délégations régionales à l'aménagement du territoire (D.R.A.T).

d / Le décret du 27 juin 2004, définit les zones de montagnes et des massifs montagneux.

La concrétisation de ces objectifs est dévolue au conseil national de protection et de promotion des zones de montagnes «Conseil National de la Montagne » et au fonds pour le développement des zones de montagnes.

La nouvelle politique d'aménagement du territoire, telle que titrée dans le programme du gouvernement, formé juste avril 2004, prône une politique spatiale au service d'un développement harmonieux et équitablement réparti. Cette politique est de nature à orienter l'effort de développement vers un équilibre social et spatial et à atténuer les inégalités régionales. Les décideurs ont déjà fait une projection à moyen et long termes sur l'horizon 2020. Cette politique veut offrir un cadre directeur aux actions à mener et un moyen incitatif à la promotion des investissements.⁷⁸

Développement durable

⁷⁸ M. Sadoudi ; Renouveler la problématique du développement en Algérie ; Journal Elwatan du 20.11.06 http://www.elwatan.com/spip.php?page=article&id_article=54274

La stratégie nationale du développement durable en Algérie⁷⁹ tire son essence du programme du gouvernement, issu du programme présidentiel, et est mise en œuvre par le « plan de soutien de la relance économique 2001-2004 » ainsi que par le plan quadriennal projeté pour la période 2005-2008. Les trois dimensions du Développement Durable, sociale, économique et environnementale y sont intégrées.

Cette approche stratégique globale est renforcée pour l'aspect environnemental par la stratégie nationale de l'environnement planifiée pour la période 2001-2010 que coordonne le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (MATE). Les outils de cette stratégie sont d'une part la loi relative à la protection de l'Environnement et du développement durable promulguée en 2001 qui complète la loi de 1983 et d'autre part le « plan national d'actions pour l'Environnement et le Développement Durable PNAE-DD pour la période 2001-2004 »

La stratégie nationale de l'Environnement est pluridimensionnelle. Elle consiste à renforcer le dispositif législatif et réglementaire ainsi que les capacités institutionnelles, sensibiliser et éduquer la population par une approche participative, préserver les terres, eaux et la diversité biologique, promouvoir une gestion intégrée des forêts, de la steppe, des espaces oasiens et des périmètres urbains.

La loi sur l'Environnement et le développement durable intègre les principes suivants : la préservation de la biodiversité par la non dégradation des ressources naturelles, la substitution, l'intégration, les actions préventives et de correction, le « pollueur - payeur », l'information et la participation, la coopération et enfin le principe de subsidiarité.

Afin de décentraliser les modes d'intervention de l'Etat, une « charte pour l'Environnement et le Développement Durable » a été établie au niveau des communes. Elle permet de déterminer les actions à entreprendre par les communes dans le domaine du DD sur la base d'une déclaration d'intention des élus locaux, d'un plan d'action communal et l'établissement d'indicateurs environnementaux locaux.

Sur le plan institutionnel, un « haut conseil de l'environnement et du développement durable HCEDD » placé sous la présidence du Chef du Gouvernement a été institué par décret présidentiel en date du 25/12/1994. Ses missions sont de définir des options stratégiques de protection de l'environnement et du développement durable, d'apprécier périodiquement l'état de l'environnement et l'application des textes y afférant, de lancer toute étude, de se prononcer sur tout dossier relatif aux problèmes écologiques majeurs, et enfin de faire annuellement rapport au Président de la République sur l'état ainsi que sur l'application des décisions ayant trait à l'environnement et au développement durable.

D'autres stratégies qui s'inscrivent dans l'approche stratégique globale sont lancées dès 2001 et de nombreux textes de lois (sur la protection du littoral, la gestion, le contrôle et l'élimination des déchets et surtout la loi sur l'aménagement du territoire, le développement durable et la nouvelle politique de l'eau) viennent renforcer les quelques 300 textes déjà existants. La mise en œuvre de ces différentes stratégies est faite par différents programmes et plans.

⁷⁹ Rapport national de mise en œuvre de l'Agenda 21 en Algérie (MAE, décembre 2002)

Une réflexion autour d'un développement orienté vers l'implication de tous les acteurs est lancée, l'Etat tente de jouer le rôle d'accompagnateur et de rattraper le retard enregistré dans sa transition politique et économique.

On observe d'énormes chantiers de reconstruction du pays, une attention de plus en plus portée sur la dimension local et durable du développement. Il est enfin sujet de développement local en Algérie.

Or, le développement local n'est pas une démarche qu'on peut calquer, elle nécessite une culture et un savoir-faire. L'Algérie possède-t-elle l'ingénierie nécessaire, maintenant qu'elle dispose des moyens financiers, pour aboutir aux finalités souhaités par sa « stratégie » ?

Chapitre 2 : la pratique du développement local à travers quelques interventions publiques

I- LE PLAN NATIONAL D'APPUI A LA RELANCE ECONOMIQUE :

1- Présentation :

Le programme de relance économique, appelé aussi Plan de Soutien (ou d'appui) à la Relance Economique (PSRE), décidé en avril 2001 consiste en un programme de dépenses publiques combiné avec certaines mesures d'accompagnement et de réformes. Il mobilise 525 milliards de DA, soit près de 7 milliards de dollars US, et s'étale sur la période 2001-2004 (Tableau 05). Il focalise sur l'agriculture et la pêche, le "développement local", les grandes infrastructures et les ressources humaines.

Conformément au programme du gouvernement, les actions retenues visent l'impulsion des activités économiques à travers l'ensemble du territoire national, plus particulièrement dans les zones défavorisées, la création d'emplois et l'amélioration du pouvoir d'achat.

Elles s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et de la politique d'aménagement du territoire tendant à la réduction des déséquilibres intra et inter-régionaux. Le plan contient aussi quelques mesures d'allègement fiscal pour les investisseurs étrangers et les entreprises.

Tableau 05 : Répartition des fonds du plan de soutien à la relance économique (Millions de US\$)

Secteur	2001	2002	2003	2004	Total (million US\$)	Total (milliard DA)	%
Travaux publics d'équipement	1 216	1 019	492	26	2 253	211	40
Développement local	425	561	467	39	1 491	114	22
Développement de ressources humaines	515	391	227	46	1 177	90	17
Soutien à l'agriculture et la pêche	139	264	294	157	854	65	12
Soutien des réformes (notamment recapitalisation des banques publiques)	392	196	--	--	589	45	09
TOTAL	2 687	2 432	1 481	268	6 869	525	
Pourcentage du PIB	4,7%	4,0%	2,2%	0,4%			

Ce programme réserve 22% de l'enveloppe globale pour le développement local, il situe l'intervention des collectivités locales à différents niveaux dans le but d'asseoir les conditions propices à l'amélioration des cadres de vie des citoyens.

Le programme inclut la réalisation de plans communaux (PCD) destinés en majorité à encourager le développement et la répartition équilibrée des équipements et des activités sur l'ensemble du territoire, en valorisant les atouts locaux et en réduisant les contraintes.

Les projets liés à la maîtrise de l'espace (chemins de wilayas et communaux) de l'eau (AEP, assainissement) et de l'environnement, ainsi qu'à la réalisation d'infrastructures de

communication devraient favoriser la stabilisation ou le retour des populations, notamment dans les zones touchées par le terrorisme.

La circulaire N°5 du 14 juillet 2001 (se référer à l'annexe n°02) ayant pour objet les opérations de développement local s'inscrivant dans le cadre du programme de la relance économique (2001-2004) considère ce dernier comme un programme intégré couvrant les volets social, économique, culturel et environnemental, tendant à améliorer le cadre de vie et palier les disparités régionales, particulièrement en milieu rurale, et la revitalisation des quartiers en confiant aux collectivités locales la mission de créer des emplois de proximités et d'adopter un nouveau style de gouvernance basé sur la communication, la concertation, le partenariat et l'adhésion de la population concernée et ce en ayant recours aux acteurs locaux, et notamment les associations, dans un climat de transparence...

2- Résultats et analyses :

Le ministre délégué chargé de la relance économique fait état de 370.000 emplois créés dont 75% permanents : le lancement de 16063 projets dans divers secteurs. Un taux de chômage passant de près de 30% en 2000 à 17.7% en 2004. Le chômage reste, toutefois, juvénile avec plus de 70% de chômeurs qui ont moins de 30 ans.

Le raccordement de 500 000 foyers au gaz et 250 000 à l'électricité, un revenu par habitant passé de 1 623 dollars à 2 600 dollars, la réalisation de 800 000 logements et, selon le bilan de la chefferie du gouvernement à décembre 2003, le PSRE a eu comme impact sur la population :

- l'alimentation en eau potable et assainissement (+ 13 millions),
- l'habitat et aménagement urbain (+ de 13 Millions),
- le désenclavement (+ de 10 Millions),
- la santé et Protection sociale (+ de 7 Millions),
- la jeunesse (+ de 7 Millions),
- l'environnement (+ de 6 Millions),
- les télécommunications (+de 6 Millions),
- l'éducation formation et enseignement supérieur (+ de 3 Millions),
- l'énergie gaz et électricité (+ de 2 Millions),
- les équipements administratifs de proximité (près de 2 Millions),
- la culture (+ de 1 Million).

Les effets induits, selon le même bilan, sont les suivants :

- Implication de plus de 26.000 entreprises de réalisation ;
- Développement de la filière des matériaux de construction (laminoirs de ronds à bétons, briqueteries, unités tillés soudés, carrières d'agrégats) ;
- Développement de l'ingénierie agricole (création de bureaux d'études, pépinières...) ;
- Retombées positives sur la fiscalité locale ;
- L'ouverture de plus de 16.000 chantiers, est aussi une manière d'assurer la relance de la filière des matériaux de construction, la préservation des outils de production et de réalisation et par conséquent, la sauvegarde de l'emploi.

Et voici notre fiche analyse :

Domaine d'analyse	Contenu explicite synthétique	commentaire	Avis de l'observateur	Note 1 à 5
Territoire Quel est le territoire du projet ? Territoire vécu ou institutionnel ?	Pas de territoire vécu. Les projets sont descendants et suivent une stratégie nationale, volontariste.	La notion de territoire vécu n'a pas d'écho perceptible dans ce programme Les enveloppes sont dispatchées entre les collectivités locales selon le découpage administratif.	Définir des territoires vécus serait trop complexe à gérer pour notre administration...	1
Endogène ascendant D'où vient l'initiative ? L'analyse systémique des relations ?	L'initiative vient d'en haut. Le PSRE est un plan de développement élaboré et exécuté par les instances étatiques.	L'Etat cherche à reprendre sa place et gérer l'état d'urgence en agissant au mieux pour reconstruire le pays.	Il est, peut être, trop tôt pour l'Etat de se décharger de certaines fonctions et lâcher du lest	1
Global, transversal Les domaines couverts par le projet ? L'analyse systémique des relations ?	Le plan s'inscrit dans une démarche sectorielle. L'aménagement du territoire est le domaine principal. Le système relationnel est hiérarchisé.	Le pays étant en reconstruction, la priorité est aux infrastructures (économiques et sociales) et aux investissements lourds créateurs d'emplois..	Ceci dit, il faudrait informer et faire adopter les projets dans leur territoire d'implantation pour aspirer au progrès	1.5
Les valeurs Quelles valeurs sont défendues par le projet ? Le projet est-il solidaire ? Le projet est-il durable ?	Il devrait défendre des valeurs de démocratie, modernité,			2
Méthodologie de projet utilisée Contractualisation entre les partenaires.	Pas de méthodologie définie. Les projets sont lancés tout azimut. Le but est la consommation des enveloppes attribuées aux projets.	Manque d'expérience, d'experts et d'outils méthodologiques font l'handicap des projets de développement.	L'absence de coordination sur le terrain fait que les objectifs du programme restent difficiles à atteindre.	2
Participations ? La place des élus ? la place des experts ? les places des habitants citoyens ? La place des techniciens ?	Aucune participation des citoyens. Les élus locaux, les experts et les techniciens sont des commis de l'Etat.	Dans sa crainte de perdre le contrôle, Etat ne tend pas "le joue" aux populations et reste sur ses garde.		1.5

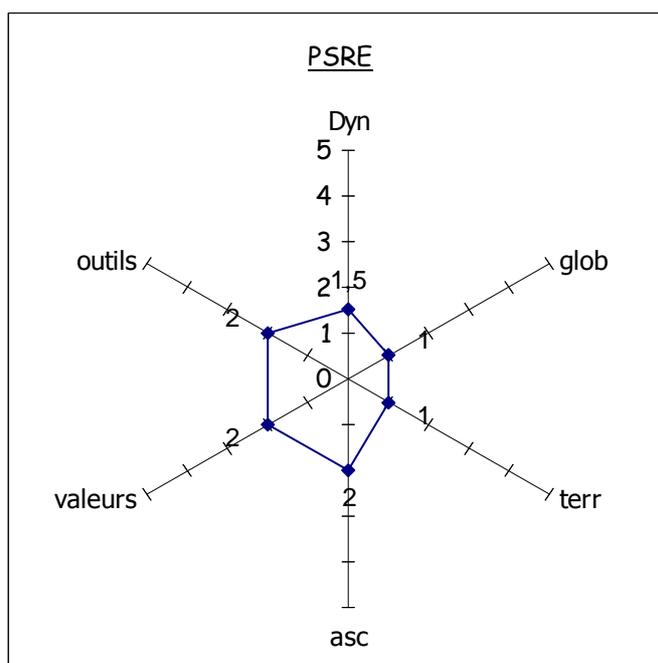
Le plan a eu certains impacts sur l'économie nationale et sur la vie locale notamment en ce qui est de l'infrastructure et de l'équipement : électrification, eau potable, gaz naturel, routes, etc. Cependant, en ce qui est de la démarche développement local, notre PSRE n'est pas tout à fait « le notre ». Il demeure, de toutes manières, un plan descendant où l'Etat dirige, oriente, finance et évalue.

L'inscription d'un programme à hauteur de 7 Milliards de dollars, pourrait être perçu comme l'amorce d'une dynamique de développement qui aurait un impacte sur le Local. Ceci dit, cet impact pourrait n'être que de courte durée et ne pas s'inscrire dans le long terme tant la dépendance envers le secteur des hydrocarbures est si forte. L'inexistence d'un tissu entrepreneurial solide au niveau local constitue une menace pour la stabilité socioéconomique, l'épanouissement et le développement du local.

Dans le bilan final du PSRE, émis par la chefferie du gouvernement, l'enveloppe budgétaire consacrée au PSRE a été répartie ainsi : 155 milliards de dinars pour l'amélioration des conditions de vie, 124 milliards pour le maillage infrastructurel, 74 milliards pour l'activité productive, 20 milliards pour la protection du milieu, 76 milliards pour les ressources humaines et la protection sociale et 29 milliards pour l'infrastructure administrative.

Nous remarquons qu'ici la dimension locale n'apparaît plus. Les chiffres du bilan ne sont plus répartis de la même manière (ne représentent même plus la même somme), ne reflètent pas la réalité vécue et sont pris en moyenne, sans tenir compte des disparités régionales et individuelles.

Les outils méthodologiques ne sont pas employés correctement et ceci laisse apparaître des failles au niveau de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une réelle stratégie comme le souligne de Conseil National Economique et Social (CNES) dans son rapport, cela est le résultat d'« une absence d'une stratégie profonde dans le plan de relance ».



Fiche analyse PSRE

Les projets réalisés au niveau local suivent un cheminement descendant. Le développement local ici est encore perçu comme une politique d'assistanat aux plus démunis

Il est à noter que le PSRE est suivi d'un plan complémentaire (PCSRE 2004-2009) à hauteur de 55 milliards de dollars, qui est une somme importante, et qui est essentiellement versée pour l'infrastructure.

II- LA BANQUE DE DEVELOPPEMENT LOCAL :

1- Présentation

La banque de développement local, par abréviation BDL, a été créée par décret n° 85/84 du 30 avril 1985, suite à la restructuration du Crédit Populaire qui lui a cédé 39 agences.

Société Nationale, la BDL avait pour mission essentielle, à sa naissance, la prise en charge du portefeuille des entreprises publiques locales (EPL). Jusqu'en 1995, ces entreprises ont participé pour 90% des emplois de la BDL, le reste étant constitué d'une clientèle très diversifiée, formée de petites entreprises privées et des prêts sur gage.

Avec l'avènement de l'autonomie des entreprises, la BDL a été transformée, le 20 février 1989 en Société Par Actions, dotée d'un capital social de 1440 millions de dinars. Le processus d'assainissement/restructuration du secteur public économique local initié par les pouvoirs publics depuis 1994 et qui s'est soldé par la dissolution de 1360 entreprises publiques locales EPL, a eu de grandes incidences d'abord dans la composition du portefeuille de la BDL et ensuite dans ses résultats :

» Les entreprises publiques ne représentent plus aujourd'hui que 32% du portefeuille de la BDL

» La transformation des créances sur les entreprises publiques dissoutes, en obligations du trésor rémunérées, ainsi que la mise à niveau du fonds propre de la banque, ont été prises en charge par les pouvoirs publics d'une part et les actions d'assainissement et de développement engagés par la banque d'autre part, ont permis à la BDL de rétablir ses équilibres financiers et de renouer, depuis 2001, avec la rentabilité.

En mars 2004, le capital de la BDL est passé de 7140 à 13390 Millions de DA afin de renforcer ses capacités financières et son intervention dans la stimulation de l'activité économique. . Aujourd'hui, son capital dépasserait les 15 000 million de dinars.

Après avoir été la banque des entreprises publiques locales, la BDL se présente aujourd'hui comme étant la banque des PME/PMI ; des professions libérales, des micro-entreprises issues du dispositif ANSEJ en faveur des jeunes; des promoteurs immobiliers et des particuliers

Les prêts sur gages, constituent pour la BDL qui en a l'exclusivité, une activité à caractère social héritée des ex caisses du Crédit Municipal, mais qu'elle continue de promouvoir au bénéfice des particuliers, des ménages notamment, qui ne sont pas bancables et qui trouvent dans ce crédit, une réponse à des besoins conjoncturels de trésorerie, en contrepartie de gage d'objets en or.

La BDL veut avoir une politique de proximité, de 39 agences clientèle à la naissance, elle en compte aujourd'hui 143 couvrant tout le territoire national et 06 agences prêts sur gages (Annassers, Annaba, Oran, Harriched, Constantine, Ain Beida), être ouvert à la participation éventuelle –avec d'autres banques– à des montages de type consortiaux pour le financement de gros projets d'investissement nécessitant la mobilisation de ressources importantes.

2- Résultats et analyses :

La BDL détient 8% du marché bancaire en Algérie et consacre près de 70 % de son portefeuille aux PME⁸⁰. Elle finance tous types de projets dans tous secteurs confondus. Dans une convention avec le ministère du tourisme, elle accorde un prêt de 1.7 milliard de dinars pour le tourisme qui permettra de régler les problèmes de financement des projets touristiques initiés par les investisseurs nationaux et dont 60%, des 254 projets touristiques étaient à l'arrêt en raison des difficultés d'accès au financement bancaire.

La banque accorde des crédits immobiliers, des crédits à la consommation et des prêts sur gages pour les particuliers ce qui contribue à l'amélioration de leur qualité de vie.

Par ailleurs, la Banque de développement local a cumulé près 1,7 milliard DA d'impayés depuis 1998⁸¹, dans le cadre du financement des projets du dispositif pour l'emploi ANSEJ. Le non-remboursement des prêts accordés aux jeunes promoteurs représente entre 50 et 60 % des crédits accordés par la banque (particulièrement dans le secteur des transports qui constitue 40% des crédits octroyés). "Actuellement ce taux varie entre 15 et 20% avec les nouveaux dispositifs, ANGEM et CNAC".

Ceci dit, la BDL a, dans le cadre du dispositif ANSEJ, accordé des crédits à hauteur de 1,2 milliard DA durant les 4 premiers mois de 2007, soit plus de 13 600 crédits depuis la création du dispositif à la fin d'avril dernier, ce qui a permis la création de plus de 26 400 emplois.

Pour le dispositif CNAC, lancé au niveau de la banque en juin 2004, la BDL a pris en charge le financement de 2 058 dossiers à fin 2007, pour un montant de 45,4 millions DA. Quant à l'ANGEM, qui a été lancé en mai 2006, 775 dossiers ont été financés 20,7 millions DA, avec 313 emplois créés, à fin d'avril 2007. L'on a assisté, en outre, que le délai de traitement des dossiers a été revu à la baisse, pour être ramené à un mois.

Pour leurs opérations de financement, les services de la BDL doivent faire face à des obstacles et contraintes tels que l'absence de statistiques sur les besoins en métiers dans les régions, la remise de dossiers incomplets, la formule de choix des activités incompatible avec les profils des promoteurs, ...

Seulement, la banque de développement local n'est pas spécialisée dans le développement local contrairement à ce que son nom pourrait indiquer. Elle demeure une institution financière comme toutes les banques algériennes, comme nous a été confirmé par le directeur général d'exploitation DGE de Mostaganem lors qu'une interview téléphonique. Sa contribution se voit à travers les effets induits des investissements auxquels elle accorde des prêts ayant comme critère décisif la solvabilité de leurs acquéreurs.

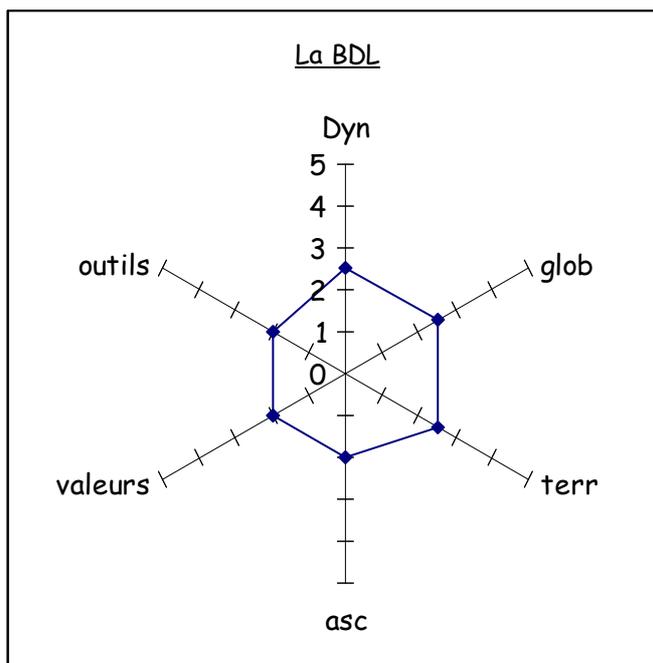
Mais il est clair, dans le contexte actuel, que si il n'existe pas d'initiatives de la part des autres acteurs locaux, la banque ne se portera nullement volontaire dans ce qui pourrait être perçu comme une action de développement local.

⁸⁰ Propos du ministre de la PME au séminaire international sur la promotion du financement des PME organisé par le ministère de la PME et de l'artisanat en septembre 2005 ; Le soir d'Algérie du 28 septembre 2005.

⁸¹ Ce chiffre a été communiqué par Mohamed Arslane Bachtarzi, PDG actuel de la BDL lors d'une rencontre sur les dispositifs d'emploi organisée par la BDL à Alger mi juin 2007

Le simple banquier ou même son supérieur, se confinent dans leurs bureaux en attente de demandeurs de prêts alors qu'un agent de développement local pourrait très bien s'insérer parmi eux. Imaginons une agence installée dans une petite commune, au lieu de faire des prêts à des taux d'intérêts fixes, le mieux est d'initier et être partenaire dans des projets rentables (puisque la banque dispose des outils d'analyse de projets) avec d'autres acteurs. La localité aura à gagner, la banque aura à gagner et bénéficiera en plus de la dynamique qui s'installera par la suite et accueillera de nouveau promoteurs qui seront solvables.

Les banques constituent l'un des freins majeurs que rencontrent les investisseurs en Algérie. Souvent, les pourvoyeurs de fond ne coopèrent pas et finissent, parfois, à décourager les porteurs de projets.



Fiche analyse BDL

Domaine d'analyse	Contenu explicite synthétique	commentaire	Avis de l'observateur	Note 1 à 5
Territoire Quel est le territoire du projet ? Territoire vécu ou institutionnel ?	Territoire régional.	L'organigramme de la BDL comprend des agences qui couvrent l'ensemble du territoire national formant 16 directions de groupes d'exploitation classées en 4 divisions régionales.	ce classement renvoie à une conscience de l'importance des spécificités régionales.	2.5
Endogène ascendant D'où vient l'initiative ? L'analyse systémique des relations ?	Aucune initiative de la part de la banque. C'est une institution bancaire ordinaire.	Bien que la BDL ne soit que rarement la source de l'initiative, elle compte de nombreux partenaires dont les collectivités locales.	même si la BDL n'était pas l'initiateur sa contribution se voit suite aux effets induits par les prêts accordés.	2
Global, transversal Les domaines couverts par le projet ? L'analyse systémique des relations ?	Finance tous les secteurs avec condition d'éligibilité.	La BDL traite avec les entreprises et les particuliers tous secteurs confondus.	Les crédits à la consommation pour les ménages ne constituent pas facteur propulseur de développement	2.5
Les valeurs Quelles valeurs sont défendues par le projet ? Le projet est-il solidaire ? Le projet est-il durable ?	Cela dépend du personnel de l'agence. La banque elle-même se voudrait d'être intègre, probe et solidaire.	Autant les valeurs de solidarité, d'entente et d'harmonie sont appréciables à trouver dans les relations avec la banque, la corruption et coups bas ternissent son image.	Pour son image, la banque devrait garder un bon contrôle sur son personnel et bien choisir ses collaborateurs.	2
Méthodologie de projet utilisée Contractualisation entre les partenaires.	Système bancaire utilisant gestion des risques pour traiter avec leurs clients.			2
Participations ? La place des élus ? la place des experts ? les places des habitants citoyens ? La place des techniciens ?	La banque est en rupture avec le monde local, son rôle est de traiter avec les entrepreneurs et les ménages dans les limites conventionnelles.	La BDL a plusieurs partenaires mais leurs relations ne foisonnent pas d'initiatives		2.5

III- L'AGENCE NATIONALE DE SOUTIEN A L'EMPLOI DE JEUNES :

1- Présentation :

Créée en 1996 (décret exécutif n° 96-296 du 8 septembre 1996, complété par le décret exécutif n° 03-288 du 6 septembre 2003) et placée sous l'autorité du chef du gouvernement, cette agence assure le financement, le soutien et le suivi des micro-entreprises créées par les jeunes promoteurs.

Ce dispositif s'adresse donc aux jeunes chômeurs « qualifiés », entre 19 et 35 ans, désireux d'investir dans une création ou une extension de micro-entreprises (créant au moins deux emplois permanents) pour un montant maximal de 10 millions de DA.

Les jeunes promoteurs qui ne disposent pas de financement suffisant peuvent compléter le montant de l'investissement par un crédit sans intérêts de l'ANSEJ et, si nécessaire, un crédit bancaire aux intérêts en partie bonifiés par le dispositif. Des aides fiscales et parafiscales leurs sont aussi accordées.

L'ANSEJ est dotée de deux organes délibérants : un conseil d'orientation composé de dix huit membres dont deux issus du mouvement associatif et un comité de surveillance composé de trois membres désignés par le conseil d'orientation.

Elle dispose d'un réseau de 53 antennes de wilaya et couvre l'ensemble du territoire national : une (01) antenne ANSEJ par wilaya, sauf pour Alger qui en compte quatre (04) et Oran et Annaba qui en comptent deux (02). Ces antennes sont reliées à la Direction Générale de l'ANSEJ par un réseau intranet.

Ce dispositif vise à favoriser la création et l'extension d'activités de production de biens et de services par les jeunes promoteurs, dont les projets sont accompagnés et encadrés par l'ANSEJ. Et depuis 2003, l'ANSEJ a pris conscience de son rôle, très important, d'acteur et se lance dans la dynamique du développement local en partageant les préoccupations des collectivités locales.

2- Résultats et analyses :

Les chômeurs voient dans ce dispositif une issue, bien qu'incertaine, qui leur permettra d'obtenir une activité rémunérée. On constate le nombre croissant des demandes de projets dont font état les bilans⁸² de l'ANSEJ annuellement, dont le transport, les services et l'artisanat sont les trois secteurs les plus demandés (en raison évidente des risques encourus par les demandeurs dans les autres secteurs que ce soit à cause du marché local et du manque d'ingénierie entrepreneuriale, d'assiette ou du refus de financement par les banques).

Depuis son lancement et au 31 décembre 2006, le dispositif ANSEJ a contribué à la création de plus de 81 000 micro-entreprise générant plus de 231 000 emplois au niveau national (tableau 06) dont le montant global est de 158.8 milliards de dinars (145 milliards de dinars dans le cadre du financement triangulaire et 5,4 milliards de dinars à travers la contribution personnelle du postulant au crédit). Les banques constituent donc le principal

⁸² www.ansej.org.dz

financier des micro-entreprises ANSEJ avec une participation d'au moins 91 % dans le montant global de financement.

Tableau 06 : Répartition des micro-entreprises créées par l'ANSEJ au 31/12/2006 selon le type de financement

	Fin. Triangulaire (ANSEJ, banque, promoteur)	Fin. Mixte (ANSEJ promoteur)	Autofinancement (promoteur)	Total
Micro-entreprise créée	71 999	6 192	3 285	81 476
Emploi créé	204 521	15 868	11 157	231 546

Source de l'ANSEJ citée par l'agence Algérie Presse Service, le quotidien Le jour d'Algérie.

Le tableau ci-dessous nous montre que le nombre de projets financés est en recule depuis 1999, soit seulement deux ans après le lancement du dispositif. "Les banques resteront frileuses quant au financement des projets créateurs d'emplois"⁸³ et ce en dépit de l'existence du Fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits jeunes promoteurs, qui se porte garant des crédits octroyés par les banques dans le cadre des dispositifs d'emplois.

Tableau 07 : état des projets financés et emplois créés de 1997 au 30-06-04

Exercice Rubrique	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004 au 30/06/2004	Total	Prévisions 2005-2009 Moyenne/an
Nombre de projets financés	69	7.210	14.725	10.359	7.279	7.087	5.664	1.576	53.969	15.000
Nombre d'emplois créés	179	23.942	39.260	28.735	20.152	19.631	14.771	4.365	151.035	41.000

Source : ministère de l'emploi et de la solidarité national ; Prévisions en fonction des enveloppes financières prévues par les lois de finances

Les expériences malheureuses des banques avec les dispositifs de création d'emploi (les non remboursements, le non respect des échéances, les arnaques en tout genre, etc.) ont augmenté leur méfiance pour accorder des financements. Aussi, les jeunes qui ont tenté de profiter de ce dispositif se sont finalement retrouvés déçus des résultats après les efforts qu'ils ont fourni, ou ont dû abandonner à cause des paperasses et procédures bureaucratiques lassantes. Ce sont quelques raisons qui ont contribué à détourner le regard envers ce dispositif.

Ainsi, le dispositif de soutien à l'emploi de jeune tente de se redonner de la vigueur en se tournant vers le local. Un séminaire avec les walis, les 22 et 23 octobre 2003 dans le palais des nations, rassemblant, entre autres, des directeurs d'antennes ANSEJ, des représentants de chambres consulaires, d'institutions et d'organismes publics, mais une seule association a participé et quelques promoteurs, a abouti, dans un premier atelier, à un ensemble de solutions aux problèmes relatifs à l'immobilier que rencontrent les jeunes promoteurs.

Ces solutions étaient de faire bénéficier les promoteurs de locaux des entreprises publiques locales (EPL) dissoutes comme c'était le cas pour les ex Galeries et Aswaks ; de créer des pépinières d'entreprises ; de réaliser des locaux avec la contribution de la caisse

⁸³ Déclaration du directeur du crédit et de l'exploitation de la BDL lors d'une rencontre sur les dispositifs d'emploi organisée par la BDL ; mi juin 2007 ; à Alger.

nationale d'assurance chômage CNAC ; de proposer une réforme du code de commerce pour remédier au problème du fond de commerce (art 172) et faciliter l'investissement.

Un second atelier a examiné trois points centraux de l'intégration de la micro-entreprise dans la dynamique de développement local avec la participation des collectivités locales : l'externalisation des services publics locaux ; l'accès aux marchés publics locaux et les comités locaux de suivi.

Sur instruction du ministre du travail et de la sécurité sociale, l'ensemble des activités sont désormais autorisées dans le cadre du dispositif d'aide à l'emploi, à l'exception de l'élevage des bovins et ovins dans les zones frontalières. Le taux de mortalité annoncé est de 20% et certaines micro-entreprises passent en phase PME.

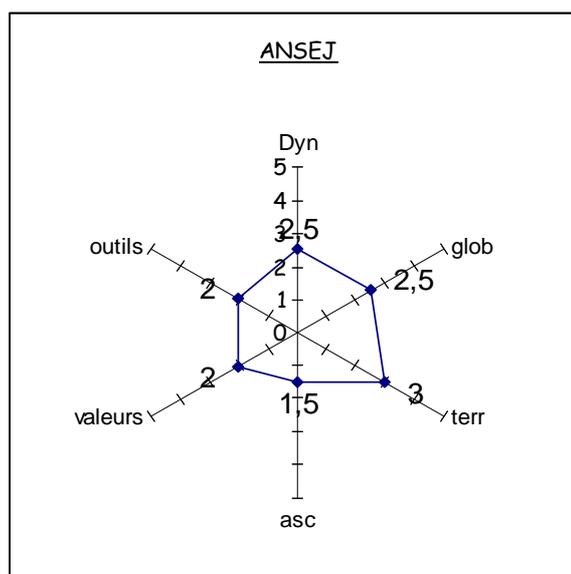
La présence de l'ANSEJ sur tout le territoire national, bénéficiant d'un capital expérience important et d'une base de données renfermant pour chaque région ses spécificités et ses opportunités d'investissement. Le dispositif de création de micro-entreprises contribue pleinement à améliorer certains services, tels que les transports, les services du secteur tertiaire les activités agricoles etc.

Ce dispositif sera d'autant performant que les collectivités locales s'impliqueront davantage pour la reprise en charge de leurs différentes préoccupations dans la gestion de l'environnement, l'entretiens des espaces verts et l'éclairage public, la gestion et la collecte des déchets ménagers, la gestion des cités d'habitation, etc.

La relation avec les collectivités locales et les grandes entreprises n'est pas négligée puisque, par l'intermédiaire de conventions conclues entre celles-ci et l'ANSEJ, les micro-entreprises consolideront leur assise économique de manière durable. La micro-entreprise est l'instrument privilégié de cette démarche. Elle est à la fois un outil méthodologique nécessaire à la compréhension des systèmes locaux de production, et un instrument incontournable de mise en œuvre des programmes de relance de l'économie.

L'implication de l'ANSEJ dans le domaine du développement local se mesure à la connaissance des marchés locaux et à sa capacité à faire converger le savoir-faire et les ressources locales pour les traduire en projets économiques viables.

Son action s'étend à la mise en place d'un tissu économique de micro-entreprises à l'échelon local dont les prémices sont perceptibles grâce aux partenariats qui se nouent chaque jour entre les jeunes entrepreneurs, aidés en cela par un parcours similaire⁸⁴.



Fiche analyse ANSEJ

⁸⁴ Abdelghani Mabarek, directeur de l'ANSEJ ; *Micro-entreprises et emploi de jeunes : l'ANSEJ, acteur du développement local* ; Magazine ParisMatch ; p 9 ; 19/12/2002

Domaine d'analyse	Contenu explicite synthétique	commentaire	Avis de l'observateur	Note 1 à 5
Territoire Quel est le territoire du projet ? Territoire vécu ou institutionnel ?	ANSEJ couvre tout le territoire national mais ne s'inscrit pas complètement dans le territoire vécu.	L'ANSEJ commence tout juste à s'intéresser à la vie locale mais ne prend pas l'ampleur nécessaire.	L'agence doit mettre plus l'accent sur les produits du terroir et lui donner un cachet supplémentaire	3
Endogène ascendant D'où vient l'initiative ? L'analyse systémique des relations ?	Les projets émanent des porteurs de projets mais la décision finale revient généralement aux banques de financement.	Le rôle de l'ANSEJ est le plus souvent purement administrative (notification des dossiers)	Son potentiel lui permet de contribuer à la création de SPL et de réseaux d'entreprises, mais il y en n'est pas d'initiative dans ce sens.	1.5
Global, transversal Les domaines couverts par le projet ? L'analyse systémique des relations ?	Tous les secteurs sont pris en charge mais pas d'action global. On reste dans le sectoriel.			2.5
Les valeurs Quelles valeurs sont défendues par le projet ? Le projet est-il solidaire ? Le projet est-il durable ?	Beaucoup de valeurs sont à charge de ce dispositif, des valeurs entrepreneuriales, la création d'un projet personnel et l'accomplissement de soi, etc.	ces micro-entreprises font la fierté de leurs créateurs et leurs donnent une place sociale et des revenus ainsi qu'à leurs employés d'où la diminution des fléaux de la société.	Si l'ANSEJ remplit son rôle comme il se doit, elle contribuera à la revalorisation du potentiel humain, financier et naturel locale.	2
Méthodologie de projet utilisée Contractualisation entre les partenaires.	Traitement administratif des dossiers déposés à l'ANSEJ. Traite avec un nombre important de partenaires.			2
Participations ? La place des élus ? la place des experts ? les places des habitants citoyens ? La place des techniciens ?	Un très large système partenarial, élus locaux, experts, techniciens et promoteurs.	Un très large système partenarial mais mal exploité.		2.5

IV- LES INSTITUTIONNELS :

1- Présentation

a. L'Agence de Développement Social :

Créer en 1996 (décret exécutif n° 96-232) l'ADS a pour principal objectif la lutte contre la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale. Par ses différents programmes, l'Agence tente de contribuer à l'intégration des populations en situation de précarité dans le tissu social, par des actions d'insertion sociale, de développement communautaire et de renforcement de l'infrastructure.

Son réseau est constitué aujourd'hui de 110 cellules de proximité. Celles-ci sont composées d'équipes pluridisciplinaires (Sociologue, psychologue, médecin et médiateur social) et ont pour principales missions :

- L'identification des poches de pauvreté sur lesquelles porteront les actions de l'Agence de Développement Social. Cette action de ciblage est menée en concertation avec les Directions de l'Action Sociale de Wilaya ;
- L'identification des besoins des populations en suscitant l'éveil communautaire par le biais de l'approche participative ;
- L'établissement d'un plan d'action pour la prise en charge des problèmes rencontrés par les populations enquêtées elles mêmes ;
- La mise en œuvre du plan d'action et de son exécution avec l'implication de l'administration locale et des populations.

L'ADS gère les programmes suivants :

- Le Filet Social : qui comprend l'Allocation Forfaitaire de Solidarité (A.F.S), destinée aux personnes sans revenu (absence de toute ressource ou revenu), inaptes au travail et non couvertes par d'autres programmes d'assistance sociale ; et l'indemnité pour Activité d'Intérêt Général (I.A.I.G), allouée aux membres de familles sans revenu, qui participent effectivement à des activités d'intérêt général.

Exercice	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Prévisions 2005-2009 Moyenne/an
Rubriques									
Nombre de Bénéficiaires pris en charge (y compris chefs de chantiers)	124.973	134.571	136.300	132.300	132.400	166.100	180.000	180.100	198.000

Prévisions en fonction des enveloppes financières prévues par les lois de finances.

- Emplois saisonniers d'initiative locale (ESIL) : institué en 1990, prise en charge par l'ADS EN 2002, ce dispositif vise l'insertion professionnelle des jeunes chômeurs à travers des emplois d'attente leur permettant d'acquérir une expérience, d'améliorer leur employabilité et d'accéder à un emploi.

Exercice Rubrique	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Prévisions 2005-2009 Moyenne/an
Nombre de placements ESIL effectués homme/an	86.100	72.200	68.300	55.100	74.700	72.700	70.000	72.500	80.000

Prévisions en fonction des enveloppes financières prévues par les lois de finances

- Contrats de pré-emploi CPE : Destiné aux jeunes diplômés qui ont récemment terminé leur cycle d'études afin qu'ils puissent acquérir de l'expérience. C'est un emploi temporaire qui pourrait devenir permanent selon l'employeur. C'est un moyen de remédier au chômage des jeunes cadres.

- Travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre TUP-HIMO : Institué et pris en charge en 1997, ce dispositif vise essentiellement la création massive d'emplois d'attente par la réalisation de travaux d'utilité publique visant notamment l'entretien des infrastructures socio-économique (routes, forêts, patrimoine immobilier urbain) par des tâcherons.

Exercice / Rubriques	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Prévisions 2005-2009 Moyenne/an
Nombre d'emplois créés homme/an	7.174	27.415	41.650	17.314	11.811	17.257	16.745	11.797	20.000

Prévisions en fonction des enveloppes financières prévues par les lois de finances

- Le Développement Communautaire Participatif : Ce dispositif a pour objectif l'amélioration des conditions de vie des communautés et leur mise à contribution aux différents stades de réalisation de projets socio-économiques, conçus pour répondre à leurs besoins prioritaires (assainissement, captage de sources, électrification rurale, aménagement urbain, réalisation de réseau d'AEP, équipement de salles de soins, bibliothèques....).

Année	2000	2001	2002	2003	Global
Nombre de wilayas concernées	43	33	34	34	
Nombre projets réalisés	102	91	87	125	405
Enveloppe financière dégagée (DA)	173 022 817	295 224 914	196 941 911	82 735 830	747 925 472

Exemples : Les cinq 05 projets pilotes de développement communautaire, Ramka (Relizane), Sidi Fredj (Souk Ahras), ⁸⁵Djazia (Oum El Bouaghi), les Planteurs (Oran), Baraki (Alger). Lancés le 11 septembre 2001, à ce jour, la mise en œuvre de ces projets a mobilisé, tous secteurs confondus, une enveloppe financière de 677 490 088, 83 DA dont : 153 910 000,00 DA contribution du MESN. A signaler que ces Projets Pilotes, prévus sur une période de cinq (05) années (2000-2005) ont accusé un retard considérable avant que leur gestion ne soit confiée à l'ADS, 03 années plus tard. Le retard est essentiellement dû au manque de coordination entre les autorités locales et les secteurs concernés dans la mise en œuvre effective de ces projets.

⁸⁵ le projet de Souk Ahras a bénéficié d'un appui extérieur (Coopération Algéro-Belge) de : 05 millions d'Euros

Opération de promotion de la pêche artisanale : Cette opération a ciblé 1753 pêcheurs de 14 wilayas côtières. A ce jour, plus de 1084 projets sont opérationnels. Ils ont généré 2168 emplois directs. Cette opération a mobilisé 525 900 000 DA⁸⁶

b. L'Agence Nationale de Gestion du Micro crédit (ANGEM) :

Créée en 2004 (décret exécutif n° 04-14 du 22 janvier 2004), L'ANGEM est un organisme à caractère spécifique. Dispositif de Micro-Crédit : confié à l'Agence Nationale de Gestion du Micro-Crédit, le dispositif est en cours de mise en place depuis octobre 2004.

Il est destiné à des catégories de citoyens en chômage, quel que soit leur âge, en particulier les femmes au foyer, sans revenu et/ou disposant de petits revenus. Il consiste en l'octroi de prêts de petits volumes par les banques, établissements financiers et l'ANGEM pour l'acquisition de petits équipements et matières premières (pour ceux qui disposent d'équipements de production). Les principales missions de l'ANGEM sont :

- gérer le dispositif du micro-crédit conformément à la législation et la réglementation en vigueur ;
- soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires du micro-crédit dans la mise en œuvre de leurs activités ;
- notifier aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles au dispositif, les différentes aides qui leur sont accordées ;
- assurer le suivi des activités réalisées par les bénéficiaires en veillant au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'Agence.
- assister les bénéficiaires du micro-crédit, en cas de besoin, auprès des institutions et organismes concernés par la mise en œuvre de leurs projets.

Nouvellement créée, l'ANGEM est en phase de mise en place de ses services. Elle est dotée de deux (02) organes délibérants : un conseil d'orientation composé de seize (16) membres dont trois (03) issus du mouvement associatif et un comité de surveillance composé de trois (03) membres désignés par le conseil d'orientation.

2- Analyses :

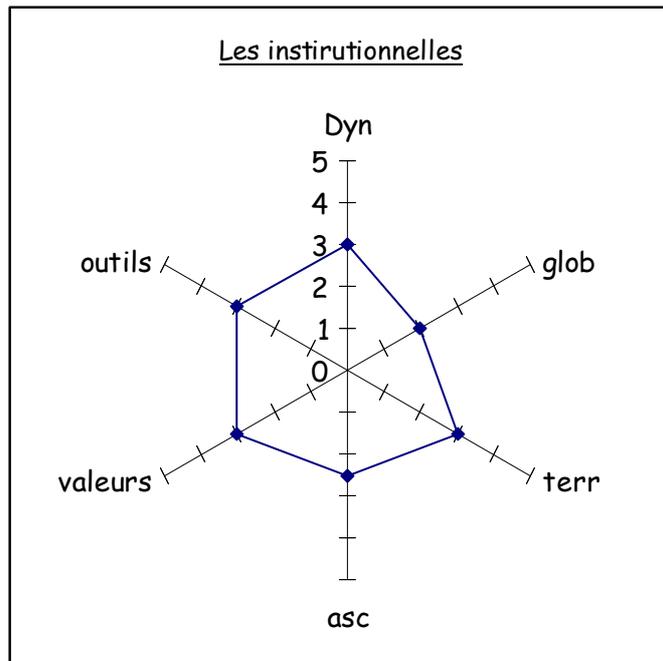
Les institutionnels constituent un partenaire important de la démarche développement local, ceci a été bien défini dans leurs missions et aspirations. Mais la réalité montre qu'un manque d'expérience et une méconnaissance du vrai sens du développement local, du partenariat, de la concertation ainsi la nouveauté des procédures que suivent, ou tentent de suivre, actuellement les agents des institutions rendent leurs tâches difficiles.

L'ADS et l'ANGEM ont le rôle d'animateurs et d'agents de développement local axés sur des actions communautaires. Ils doivent se confronter continuellement avec la population afin de les aider à débusquer les opportunités d'élaborer un projet, selon ce dont ils disposent comme moyens. Il arrive que personnes bénéficiaires de cette aide ne soient pas très accueillants ou se méfient de ce genre d'intrusion dans leur vie (population rurale et enclavée), etc. ce qui pourrait intimider les agents qui ne s'impliquent pas dans leurs missions.

⁸⁶ Source : Ministère de l'emploi et de la solidarité nationale

Les programmes destinés à la population ne correspondent pas toujours aux besoins et aspirations celle-ci, ce qui constitue un facteur d'échec de certains programmes. De plus, les populations ne sont pas toujours motivées et se laissent à baisser les bras rapidement par manque de culture entrepreneuriale.

L'écart entre ce qui doit être fait et ce qui se fait réellement est souvent énorme. Ceci dit, ces institutions ont le mérite d'exister et leurs actions, tant bien que mal, rendent service à certains démunis. Avec plus d'expériences et en capitalisant de la compétence, ces agents feront un excellent travail qui cadrera parfaitement dans une démarche de développement communautaire.



Fiche analyse des Institutionnelles

Domaine d'analyse	Contenu explicite synthétique	Commentaire	Avis de l'observateur	Note 1 à 5
Territoire Quel est le territoire du projet ? Territoire vécu ou institutionnel ?	Territoire vécu, grâce à des cellules de proximité et des déplacements pour rentrer en contact avec les populations dans leur milieu de vie.	Au cœur de l'action, une grande proximité avec les bénéficiaires	Les institutionnels sont les plus proches de la population dans son milieu de vie.	3
Endogène ascendant D'où vient l'initiative ? L'analyse systémique des relations ?	Les projets se font en concertations avec les bénéficiaires l'initiative est partagée, l'agence oriente	L'agence est un accompagnateur mais peut mais peut être à l'initiative de certains projets d'intérêts général	Il faut un grand sens d'écoute et d'observation qui nécessite une bonne formation des agents sur le terrain.	2.5
Global, transversal Les domaines couverts par le projet ? L'analyse systémique des relations ?	Les projets couvrent de nombreux domaines			2
Les valeurs Quelles valeurs sont défendues par le projet ? Le projet est-il solidaire ? Le projet est-il durable ?	Valeurs de solidarité, d'humanité et de proximité dans un soucis d'éradiquer la pauvreté de manière durable			3
Méthodologie de projet utilisée Contractualisation entre les partenaires.	Méthode de gestion de projets, groupe de travail brainstorming, etc.	La méthodologie enseignée aux agents est celle du développement local suite aux formations à l'étranger pour certains.		3
Participations ? La place des élus ? la place des experts ? les places des habitants citoyens ? La place des techniciens ?	Fait participer l'ensemble des acteurs en place			3

Chapitre 3 : La pratique du DL à travers quelques initiatives locales endogènes

I-L'INTERVENTION DES LES ELUS LOCAUX :

1- Présentation :

Actuellement, l'Algérie est divisée en 48 wilayas (départements) dirigées par des walis, qui relèvent du Ministère de l'intérieur. Chaque wilaya est divisée en communes, 1541 communes sur le territoire algérien. Les wilayas et les communes sont régies par une assemblée élue. Ces systèmes administratifs sont soumis à la loi 90-08 du 07 avril 1990.

La wilaya est une collectivité publique territoriale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elle constitue une circonscription administrative de l'Etat et est créée par la loi. La wilaya est dotée d'une assemblée élue dénommée "assemblée populaire de wilaya". En tant que gouvernement provincial, l'assemblée populaire de wilaya est élue pour cinq ans. En tant qu'unité administrative régionale décentralisée, un conseil de wilaya représente les différents ministères au niveau régional. Le wali est le président du conseil et le chef des départements administratifs de wilaya. Les membres du conseil sont nommés par leurs ministères respectifs, le wali est nommé par le président de la république, bien qu'étant responsable devant le Ministre de l'intérieur.

La commune est la collectivité territoriale de base dotée de la personnalité morale et de l'autonomie. Elle est officiellement considérée comme la structure fondamentale de la communauté et l'Etat. Une assemblée communale populaire est élue pour quatre ans et investie de pouvoirs extensifs, à la fois, dans les domaines administratifs et socio-économiques du gouvernement local. Un exécutif communal composé est élu par l'Assemblée.

2- Constats et analyses :

Les collectivités locales ont un rôle, comme nous avons vu en première partie, très important comme acteur du développement au niveau de leur localité. Menacées par la précarité, l'enclavement et la pauvreté, plus généralement en zone rurale, la situation en Algérie fait état d'une affligeante incompétence de nos élus.

Au lieu de représenter la communauté et de veiller à transmettre leurs préoccupations et d'apporter des solutions drastiques à leurs problèmes, les élus locaux sont devenus des commis de l'Etat qui s'exécutent devant les réglementations rigides et injustifiées. La plupart se contentent de l'exécution des tâches administratives qui ne répondent pas aux besoins de la population.

Les décisions sont hiérarchisées et obéissent à des procédures administratives purement bureaucratiques qui ne se soucient ni des priorités ni de l'urgence des cas. Les élus de la population se soumettent aux desiderata du pouvoir exécutif qui reste le suprême dans la collectivité et sans lequel aucune décision n'aurait de valeur.

On comprend que l'Etat se trouve face à un paradoxe gênant : d'une part, les événements qui ont secoué l'Etat dans ses propres fondements et qui ont menacé la sécurité du pays entier ; et d'autre part, l'obligation de lâcher du lest à la société civile en faisant place à la

décentralisation. L'Etat devra résoudre ce paradoxe, serte avec prudence vu les risques encourus d'une perte de contrôle, mais d'un autre côté, elle ne devra en aucun cas maintenir l'étranglement ou l'étouffement des opinions de la société sous peine de recréer une autre instabilité de l'ordre général dans le pays. La décentralisation et la « démocratie »⁸⁷ semblent être les deux points cruciaux dans la problématique de l'administration algérienne en plus de l'inexistence d'une culture administrative concrète basée sur la « transparence » et l'équité.

Les codes communal et de wilaya, en attendant les nouveaux codes, constituent une profonde entrave à l'émergence des initiatives locales due à la méconnaissance ou l'insuffisante maîtrise de ces dispositifs⁸⁸. Les élus locaux, qui sont sensés créer la dynamique et susciter les initiatives et les partenariats en gardant un contact permanent avec la société civile, les représentants du milieu associatif et professionnel, etc. se tiennent à l'écart de la vie sociale et économique de la localité et se plaignent de manque de moyens et d'autorité.

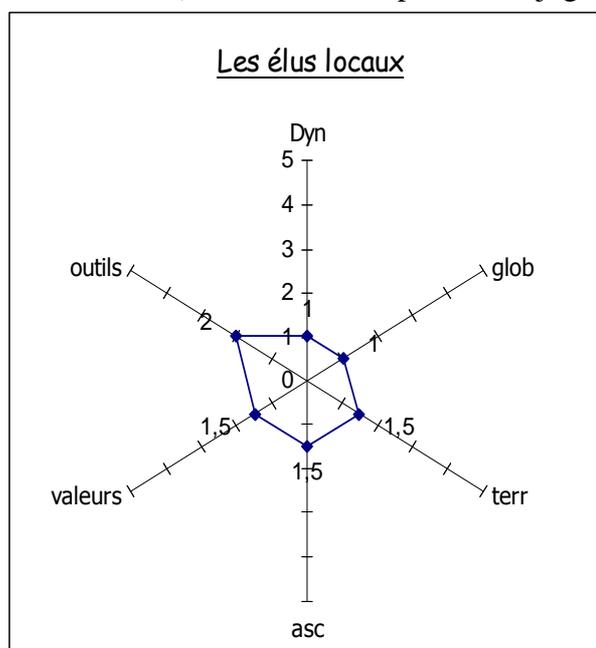
Il est à relever aussi que la plus part des élus locaux n'ont aucune formation ou une quelconque expérience dans le domaine de la gestion, la planification, la communication, etc. et se voient, du jour au lendemain, confier la gestion des affaires publiques, la résolution de conflits, l'animation de groupes, etc. Sans vision méthodologique, les réactions des élus sont souvent subjectives et expéditives.

On sait qu'à un niveau comme celui de la commune, une micro-échelle pareille, tout devient personnaliser. Les élus locaux ne s'en détachent pas et préfèrent prendre « le parti de leur parti » respectif laissant ainsi de côté le souci d'adhérer à des propositions intéressantes simplement parce qu'elles n'émanent pas de leurs initiatives.

Les plans sectoriel et communal de développement (PSD et PCD) sont descendants et sectoriels. Bien que, élus locaux et les membres d'assemblées se réunissent pour faire état de leurs besoins (sans impliquer la population concernée), seules les opérations jugées pertinentes par les membres ainsi réunis sont retenues et transmises en haut lieu. Selon les fonds disponibles, certaines propositions seront financées et les autres reportées.

Les collectivités, et particulièrement les communes, tentent rarement, ou jamais, de mobiliser des fonds pour faire des projets rentables alors que selon le code de la commune, ceci fait partie des compétences de la commune.

Les projets sont élaborés et réalisés sans tenir comptes de l'anthropologie sociale de la zone d'accueil. Ils ne s'en inspirent pas, ni la valorisent et finit par se répercuter en échec puisant.



Fiche analyse les élus locaux

⁸⁷ Sans qu'on ait à ouvrir un débat sur le sujet !

⁸⁸ Zaïm Bensaci président du CNC-PME ; Entretien réalisé par Nawel Softa : «Les élus locaux doivent prendre des initiatives en faveur des PME» ; La Nouvelle République : <http://www.lanouvellerepublique.com/actualite/lire.php?idc=4&ida=56384>

Domaine d'analyse	Contenu explicite synthétique	Commentaire	Avis de l'observateur	Note 1 à 5
Territoire Quel est le territoire du projet ? Territoire vécu ou institutionnel ?	Le territoire institutionnel prime sur le territoire vécu	L'intercommunalité n'étant pas admise, toute décision s'arrête aux frontières administratives	Probablement par soucis de comptabilité il n'existe pas de projet commun entre deux communes ou plus sur un territoire vécu	1.5
Endogène ascendant D'où vient l'initiative ? L'analyse systémique des relations ?	Descendant : l'initiative peut provenir des élus locaux mes les décisions reviennent souvent aux hautes instances	Les projets sont accordés dans les limites du budget octroyé	Les communes sont, bizarrement, souvent en difficulté financière malgré toutes leurs ressources	1.5
Global, transversal Les domaines couverts par le projet ? L'analyse systémique des relations ?	Sectoriel hiérarchisé	Les projets couvrent tous les domaines mais sont répartis par secteur d'activité et supervisés par le représentant du ministère de tutelle	L'absence d'actions globales annule la coordination entre les différents secteurs ce qui pourrait expliquer le retard d'exécution de certains projets	1
Les valeurs Quelles valeurs sont défendues par le projet ? Le projet est-il solidaire ? Le projet est-il durable ?	Sensé défendre la démocratie et les intérêts des citoyens	Il n'est pas toujours facile de défendre ces intérêts-là	Tout action mobilisant des personnes véhicule des valeurs aussi infimes soient-elles	1.5
Méthodologie de projet utilisée Contractualisation entre les partenaires.	Disposent des outils méthodologiques mais ne s'en servent pas correctement		Former les élus locaux s'avère une nécessité pour l'accomplissement de leurs taches	2
Participations ? la place des experts ? les places des habitants citoyens ? La place des techniciens ?	Participation relativement faible des citoyens			1

II-LE MOUVEMENT ASSOCIATIF :

1- Présentation :

En période pré-coloniale, des formes d'organisation endogènes existaient déjà en Algérie. Ces mouvements étaient de type « zaouia » (confrérie religieuse), « djamaa » ou organisation similaire (comme l'assemblée des oumanas, au M'zab, par exemple) et les corporations de métiers⁸⁹. Ces associations s'occupaient de l'éducation, notamment religieuse et alphabétisation de la population, d'organisation de la vie sociale et des actions de solidarité.

L'avènement de la loi 1901, en période coloniale, a favorisé l'essor du mouvement associatif des années 1920, centré autour des questions culturelles. Puis, durant la décennie suivante, des corporations professionnelles ont fait leur apparition telle que des : agents généraux d'assurances, conditionneurs de figues sèches, détaillants de tabacs, négociants en céréales, industriels du liège, épiciers détaillants, laitiers, primeuristes, ouvriers agricoles, marchands de beignets et gâteaux dans la région de Bejaia⁹⁰.

C'étaient des associations militantes qui ont su conserver l'identité du pays et contribuer à sa libération. Toutefois, après l'indépendance, cet élan s'est vu freiner par la législation (CF circulaire du ministère de l'Intérieur du 02 mars 1964) et grand fut le nombre d'associations dissoutes durant la période 62 à 71.

La promulgation de l'ordonnance du 03 décembre 1971, modifiée par celle du 07 juin 1972, a constitué une véritable entrave au développement du tissu associatif en Algérie. Non seulement, seules les associations à caractères sportif, culturel, professionnel ou religieux (aux actions contrôlées et limitées) étaient autorisées, mais aussi, leur création dépendait d'un triple agrément : l'un du ministère de tutelle, le second du ministère de l'intérieur et le troisième, du représentant de celui-ci à l'échelon local.

La loi 87-15 du 21 juillet 1987 est parvenue par la suite pour abolir l'agrément préalable et permettre la reconnaissance des associations⁹¹. «Loin d'être libératrice, cette loi, a néanmoins permis d'enclencher le processus de structuration du mouvement associatif rattaché à certains espaces strictement délimités et identifiés»⁹². Et on voit naître l'Association algérienne de planification familiale (AAPF), La Ligue des droits de l'Homme (LADH), fondée en 1987, révélatrice d'une certaine volonté d'ouverture politique.⁹³

Les évènements d'Octobre 1988 vont bousculer la dynamique, des associations apparaissent de tout part et dans des domaines très diversifiés. Et c'est finalement la loi 90-31 du 04 décembre 1990, relative aux associations, qui leur octroie la libéralisation⁹⁴.

⁸⁹ A. DJEBARA Président « A.P.D.I.L »; Le mouvement associatif en Algérie : quelques réflexions et interrogations ; journée d'études du 04 décembre 2005 ; Tiaret.

⁹⁰ Ferrah Ali ; La dynamique associative en Algérie : Quelques repères historiques ; http://www.gredaal.com/associations/associations_documents/Acteurs/historique_association_algerie.htm

⁹¹ sauf dans le cas d'associations de «dimension ou vocation nationale» ou de celles dont l'objet ou la vocation entrent dans «un domaine d'activité pouvant être assumée par un service public» (décret d'application N° 88-16 du 02 février 88).

⁹² Ferrah Ali ; déjà cité.

⁹³ A. Djebara ; déjà cité.

⁹⁴ Toutefois, il y a lieu de souligner que cette loi maintient encore des restrictions (Article 45) qui n'ont pas été levées dans le cadre de la nouvelle constitution adoptée en 1996.

2- Résultats et analyses :

La loi 90-31 du 04 décembre 1990 a redonné du souffle aux populations et permis la création de nombreuses associations, à partir de cette date et particulièrement entre 1995 et 1999. Les chiffres officiels font état de 75000 associations agréées en Algérie dans différents domaines. Il se trouve que, selon une enquête nationale réalisée par le sociologue Omar Derras⁹⁵ et publiée par la fondation allemande Friedrich Ebert sous le titre “Le phénomène associatif en Algérie”, on estime qu’il n’existe que 1000 à 1500 associations au niveau national réellement actives sur le terrain. L’échantillon étudié, de 446 associations sur 24 wilayas (6 du Centre, 5 de l’Est, 3 du Sud et 10 de l’Ouest), représente 80 à 85% des associations actives.

Les associations sont menacées d’un taux élevé de mortalité, la ville d’Oran par exemple enregistre un taux de mortalité des associations de l’ordre de 80%. De plus, on constate que le nombre d’associations créées est en régression, seules 30 associations ont été créées de 2005 à 2007 (selon la même enquête), alors qu’en France 76000 associations sont créées chaque année.

Par ce manque de dynamisme, on revient à se demander si on peut parler de « mouvement » associatif, le terme désignant une forte mobilisation d’associations organisées en réseaux et en partenariat et impliquées dans leurs causes, alors qu’en Algérie, l’expérience associative est encore à son stade embryonnaire. Le taux de participation est très faible, de 3 à 4% tandis qu’il est de 11% au Maroc et de 44% en France.

La structure de l’espace associatif actif actuel s’articule autour d’activités sociales (43%), culturelles (27,8%) et sportives (13,7%) manquant ainsi de s’insérer d’une façon plus globale et intégrée que procurent les domaines de l’économique et du politique et qui touchent les vrais problèmes de la société. Il y a lieu de relever que peu d’associations ont développé des capacités d’intervention dans le domaine du soutien aux communautés sur le terrain en termes de planification et d’exécution des projets. En second lieu, ces activités revêtent généralement un caractère conjoncturel déployé à l’occasion de festivités particulières qui ne favorisent ni la recherche d’ancrage social ni la durabilité.

De plus, les associations souffrent d’un manque de moyens financiers et de locaux et se trouvent dépendants des subventions étatiques vu qu’elles ne bénéficient que très peu de l’aide internationale émanant des ONG étrangères et sont peu représentées au niveau mondial.

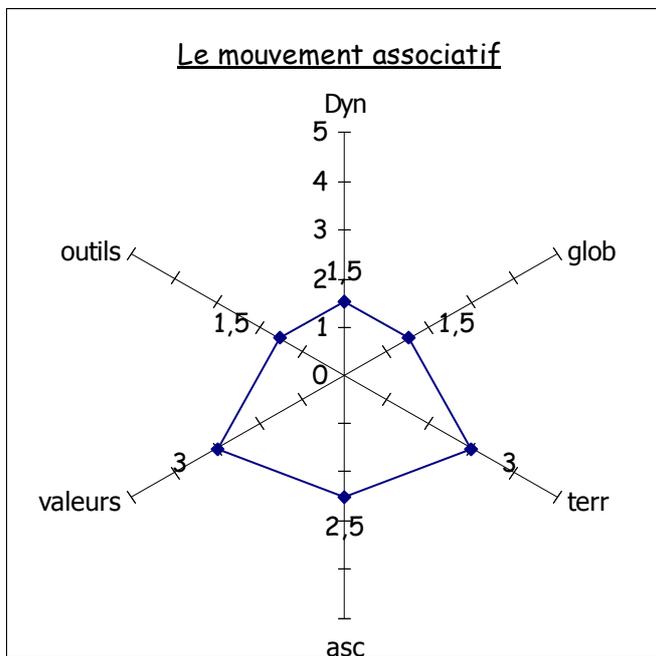
Le manque d’encadrement est un autre point pénalisant qui soutient la fragilité du tissu associatif en Algérie, seuls 5% des cadres associatifs ont une “brève expérience” de l’engagement associatif, syndical ou politique. Ce qui dresse les limites de la professionnalisation du secteur associatif algérien qui a grands besoins de compétences. Mais du fait que les associations ne sont pas encore considérées comme des employeurs potentiels, les esprits ne semblent pas prêts à considérer qu’on peut y inscrire une vie professionnelle.

Le cadre législatif et réglementaire rudimentaire est très contrariant dans la volonté des associations de s’ériger en partenaires des institutions de l’État dans la gestion des questions posées par le développement économique et social. Et un contexte politique et sécuritaire défavorable à la naissance d’initiatives volontaristes et innovatrices de la part de la population.

⁹⁵ Omar Derras est enseignant à la faculté des sciences sociales à l’université d’Oran et chercheur associé au Centre national de recherche en anthropologie sociale et culturelle d’Oran (CRASC).

L'inexistence d'un vrai mouvement associatif fait perdre beaucoup de dynamique aux associations qui se trouvent privées de savoir-faire et de synergie.

Mais en dépit de ces contraintes, les organisations associatives contribuent à la pluralisation des actions de solidarité dans la société. Les multiples actions entreprises, ici et là, par les associations ont apporté des acquis appréciables à la population qui méritent d'être valorisés.



Fiche analyse mouvement associatif

Domaine d'analyse	Contenu explicite synthétique	commentaire	Avis de l'observateur	Note 1 à 5
Territoire Quel est le territoire du projet ? Territoire vécu ou institutionnel ?	Territoire vécu et institutionnel. Née dans un territoire vécu, l'association se voit attribuer une étiquette institutionnelle.	Puisqu'il n'existe pas de réseaux associatifs, nous avons des associations nationales, communales, etc. selon l'échelle de leurs actions.	L'association est l'acteur le plus enraciné dans le territoire parmi tous les acteurs du tiers secteur	3
Endogène ascendant D'où vient l'initiative ? L'analyse systémique des relations ?	les associations sont les initiatrices de leurs projets	Bien qu'elles soient les initiatrices, les associations ne disposent pas toujours des moyens nécessaires à leur épanouissement	Les associations représentent la population en dépit de l'absence du réseau d'associations qui forme le mouvement associatif	2.5
Global, transversal Les domaines couverts par le projet ? L'analyse systémique des relations ?	Elles couvrent quelques domaines mais pas de façon transversale	Chaque association tente d'œuvrer dans son domaine et à son échelle sans s'ouvrir plus à son environnement	Ici aussi, l'absence d'un vrai mouvement associatif renferme chaque association dans sa bulle	1.5
Les valeurs Quelles valeurs sont défendues par le projet ? Le projet est-il solidaire ? Le projet est-il durable ?	Beaucoup de valeurs sont ressenties : solidarité, humanisme, etc. mais manque de durabilité	Le taux élevé de mortalité constitue un manque à gagner pour la société vis-à- vis des valeurs que véhiculent les associations du fait de leur bénévolat	La vie associative reste un domaine promouvoir en toute circonstance	3
Méthodologie de projet utilisée Contractualisation entre les partenaires.	Un manque cruel d'outils méthodologiques. Certaines associations ne tiennent même pas leurs réunions ordinaires	Les associations sont livrées à elles- mêmes et ne bénéficient pas réellement d'appuis méthodologiques et plus de l'inexpérience	Il faudrait, peut être, prévoir de petites formations à la dynamique de groupe et la gestion de projets	1.5
Participations ? La place des élus ? la place des experts ? les places des habitants citoyens ? La place des techniciens ?	La participation est relative au type d'association mais la majorité sont en conflits avec l'administration local Et rares celles qui ont recours à des experts	A cause du faible taux d'adhésion, les associations n'ont pas de poids face à l'administration local et ont du mal à faire entendre leur voix	Les associations devraient être plus attrayantes, plus innovatrices et se renouveler constamment	1.5

III- L'ENTREPRISE LOCALE ET LES SPL :

1- Présentation :

L'investissement en Algérie a été l'un des points principaux de la politique du pays afin de renouer avec le progrès international. Des lois et code de l'investissement ont été mis en vigueur afin d'encourager la création, l'extension ou la reprise d'entreprises pour des investisseurs locaux et étrangers. Alors qu'avant les années 1980, les entreprises de type PME/PMI n'étaient que secondaires dans l'économie algérienne.

L'assouplissement de la législation ne s'est fait sentir qu'à partir de 1988 suite aux réformes dictées par le FMI et la banque mondiale. Par la suite, l'Etat a promulgué en 2001 l'ordonnance relative au développement de l'investissement (Ordonnance N° 01/03 du 20/08/2001) et la loi d'orientation sur la promotion de la PME/PMI (Loi N° 01/18 du 12/12/2001). Cette procédure a fixé des mesures de facilitations administratives dans la phase de création de l'entreprise, ainsi que la création d'un Fonds de Garantie des prêts accordés par les banques en faveur des PME/PMI, la création du Conseil National de l'Investissement (CNI), et la suppression de la distinction entre investissements publics et investissements privés.

Dès lors, les PME/PMI se sont multipliées. A la fin de 2010 le nombre des PME/PMI privées était de 606 737 entreprises, alors qu'on début de 2003 il était à 207 949 entreprises. Contrairement au nombre des PME/PMI publiques qui a enregistré une diminution de 228 en sept ans. Par contre le total des artisans durant 07 années, a connu une augmentation nette et est passé de 79 850 entreprises artisanales en 2003 à 162 085 entreprises à la fin de 2009.

Evolution des PME/PMI en Algérie de 2003 à 2010

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Privées	207 949	225 449	245 842	269 806	293 946	392 013	408 155	606 737
Publiques	788	778	874	739	666	626	598	560
Artisans	79 850	86 732	96 072	106 222	116 347	126 887	162 085	---
TOTAL	288 587	312 959	342 788	376 767	410 959	519 526	570 838	607 297

Source : direction des systèmes d'information et des statistiques, ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement.

En matière de densité, le secteur enregistre un taux de dix PME/PMI pour mille habitants (10/1000), un taux qui reste très loin des normes internationales ou le taux le plus faible est de l'ordre de 45/1000.

D'un autre côté, les entreprises sont concentrées le long du littoral. Alger est de loin le centre économique le plus important avec 28 % d'entreprises immatriculées, suivi d'Oran 7 % et 06 Wilayas, s'inscrivant chacune pour environ 4 % (Sétif, Tizi Ouzou, Chlef, Constantine, Bejaia et Blida). 11% seulement des entreprises sont situées dans le Sud. En ce qui concerne le statut juridique des entreprises immatriculées, 3 % seulement sont des sociétés par actions, 53 % des sociétés à responsabilité limitée.

Concernant les Systèmes Productifs Locaux, le concept est encore nouveau en Algérie. Excepté quelques rares exemples dans le domaine de l'artisanat, le système productif local est quasi inexistant.

2- Constat et analyses :

La concentration des PME dans les zones côtières et les pôles urbains et industriels déséquilibre le développement des régions et génère des problèmes environnementaux, l'enclavement, la précarité et des problèmes sociaux dans les zones périphériques.⁹⁶

Pour orienter les investissements vers les zones enclavées et défavorisées, des bonifications et exonérations d'impôts ont été proposées aux investisseurs désireux de s'implanter dans ces zones là. Mais les promoteurs préfèrent s'implanter autour des grands centres urbains qui sont mieux équipés en infrastructures : réseaux électrique, téléphonique et routier, etc. afin d'avoir plus de chance de survie.

Car l'environnement de l'entrepreneuriat en Algérie est semé d'obstacles :

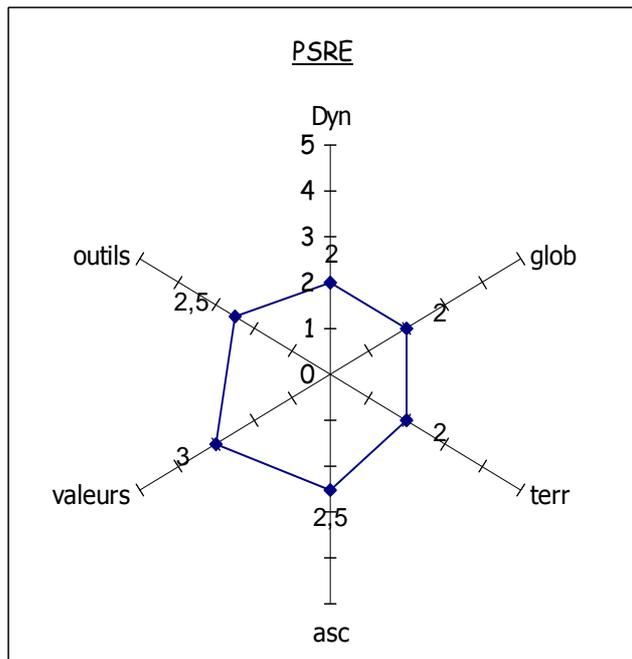
- difficultés d'accès aux différents moyens de financement, et aux différentes possibilités de crédits et de garanties;
- difficultés d'accès au foncier en raison de la complexité et de la lourdeur des procédures administratives et par le manque de transparence;
- pratiques administratives et bureaucratiques lourdes et manque d'organisation;
- baisse remarquable sur un plan d'encadrement, de suivi, d'accompagnement et de gestion concernant la création des entreprises.

L'entreprise locale ne s'investit que dans les limites de la logique de marché

Les entreprises existantes manquent d'infrastructure, accès au foncier, de coopération des partenaires locaux, etc. Les entrepreneurs algériens sont découragés

L'entreprise en Algérie véhicule beaucoup d'espoir pour les entrepreneurs et les salariés qui voient en elle le seul moyen de subsistance.

L'environnement entrepreneurial algérien actuel ne favorise pas la multiplicité des initiatives et la création d'une grande dynamique.



⁹⁶ z. adli, a. ferrah, s. yahiaoui, KACI m., CHEHAT F- Le développement de la PME en Algérie : l'impératif de mise à niveau des institutions.

Domaine d'analyse	Contenu explicite synthétique	commentaire	Avis de l'observateur	Note 1 à 5
Territoire Quel est le territoire du projet ? Territoire vécu ou institutionnel ?	Vécu et institutionnel	L'expérience de chaque entreprise dépend de l'assiette dont elle dispose	Le foncier est un frein à l'investissement	2
Endogène ascendant D'où vient l'initiative ? L'analyse systémique des relations ?	Endogène, ascendant : L'initiative vient des porteurs de projets et met en relation plusieurs entités (financière, administrative et privé)		L'entreprise est un acteur fort d'initiative. L'encourager à se multiplier est essentiel	2.5
Global, transversal Les domaines couverts par le projet ? L'analyse systémique des relations ?	Global et en partie transversal : tous les domaines sont couverts mais sont parfois bloqué dans un cheminement sectorielle.		Le manque SPL en Algérie estompe la transversalité	2
Les valeurs Quelles valeurs sont défendues par le projet ? Le projet est-il solidaire ? Le projet est-il durable ?	Outres la création de richesse, l'entreprise contribue à améliorer le niveau de vie des ménage, des communes et des individus et crée un microclimat social			3
Méthodologie de projet utilisée Contractualisation entre les partenaires.	Les outils de création d'entreprise : lorsque cela est possible		Le manque de suivi, d'orientation et de formation des entrepreneurs nuit à leurs projets	2.5
Participations ? La place des élus ? la place des experts ? les places des habitants citoyens ? La place des techniciens ?	Mobilise un grand nombre de participants mais tous ne sont pas coopératifs	On relève un manque de coopération de l'administration publique		2

Conclusion de la deuxième partie :

Dans les esprits, le développement demeure encore une affaire d'Etat, population et institutionnels s'attendent aux actions descendantes.

Le PSRE représente un grand investissement dans les infrastructures ce qui pourrait relancer les économies locales et améliorer les conditions de vie des populations. Cependant, il ne tient pas compte du territoire vécu ; c'est une action descendante en dépit des textes qui incitent à faire participer la population ; il suit un cheminement sectoriel et respecte les règles de la hiérarchie comme on le constate sur le terrain.

La BDL a un grand potentiel comme acteur de développement local. Elle dispose des outils méthodologiques, d'un ancrage territorial et de capacité d'initiative. Ors, sa gestion des risques actuellement ne lui permet pas de financer un nombre accru de projets vu l'hostilité de l'environnement entrepreneurial actuel. Elle demeure organisme financier malgré les efforts de modernisme dont elle tente de déployer.

Les organismes de création d'emploi demeurent, et ce depuis leur création, un catalyseur d'initiatives entrepreneuriales par les opportunités qu'ils offrent aux chômeurs. Ils bénéficient d'un bon emplacement de proximité et disposent d'une connaissance du terrain et d'un savoir méthodologique. Par contre, ils ont encore du mal à mettre à profit tout ce dont ils disposent et n'arrivent toujours pas à mobiliser tous leurs partenaires.

Et les partenaires les plus importants dans la vie locale sont les élus locaux. De part leurs missions et leur position dans la société. On constate, malheureusement, l'inefficacité des élus locaux probablement par manque de moyens (financier, technique ou de prérogative) ou simplement par manque d'initiative. Les élus locaux sont, pour la plus part, des commis de l'Etat qui ne s'occupent plus des attentes de la population qu'ils représentent. Ils se contentent de représenter leur parti politique. Ils ne sont pas toujours formés et se heurtent à la hiérarchie et le découpage administratif strict.

Le tiers secteur a souffert des goulots d'étranglement durant plusieurs années ce qui l'a beaucoup appauvri quantitativement et qualitativement.

Le secteur privé se voit, lui, libérer et encouragé mais de manière encore insuffisante.

Les acteurs ne sont pas tous impliqués dans les préoccupations du développement : la société civile est trop à l'écart de la vie socioéconomique et ne semble pas avoir l'impulsion nécessaire pour la motiver dans ce sens. Les pouvoirs publics trainent encore le poids des années de dirigisme conservateur.

Heureusement, la situation n'est pas complètement désespérée. Il existe certaines actions encourageantes comme on pourra le voir plus loin.

Troisième partie Perspectives

Introduction de la troisième partie

Chapitre 1 : Les tentatives volontaristes, descendantes porteuses de progrès :

- I. Les actions effectives
 1. Les Projets de Proximité de Développement Rural (PPDR) « nouveau rural » du ministère de l'agriculture et du développement rural
 2. Le Programme d'Appui au Développement Socio-Economique Local Nord Est Algérien (PADSEL NEA) Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale
- II. Des projets en perspective
 1. Les conclusions du rapport de la commission de réformes des institutions et des structures de l'Etat (le rapport SBIH), les circonscriptions administratives régionales
 2. Les Région Programmes (projet ALGERIE 2020 initié par le Ministère de la protection de l'environnement et de l'Aménagement du territoire)
 3. Les systèmes productifs locaux
 4. Les agents de développement local

Chapitre 2 : L'émergence de facteurs endogènes favorisant le Développement Local

- I. La dynamique du mouvement associatif
 1. Le programme d'appui aux associations ONG II
 2. L'association Touiza
 3. La fondation nationale pour la promotion de la santé et le développement de la recherche (FOREM)
 4. Le club équestre de Tiaret, le tourisme équestre alternatif.
- II. L'ouverture des collectivités locales sur l'international : la conquête et les acquis de la coopération décentralisée
- III. Le marketing territorial

Chapitre 3 : D'autres actions et approches du Développement Local à exploiter

- I. La contractualisation du développement
 1. L'intercommunalité
 2. la revitalisation des quartiers
- II. La formation : éducation et formation professionnelle (les métiers du DL)
- III. Implication des chambres consulaires en tant qu'acteurs du développement local
- IV. Intelligence territoriale et attractivité des territoires
- V. L'approche en réseau par l'utilisation des Technologie de l'Information et de la Communication

Conclusion de la troisième partie

Introduction de la troisième partie

Dans le prolongement des tentatives d'amélioration du cadre de vie et du souci d'asseoir les bases d'un développement économique et social durable au niveau local et en dépit des freins aux changements, des lenteurs et difficultés d'organiser et de mettre en place une dynamique d'envergure qui pourrait donner satisfaction aux acteurs et bénéficiaires locaux, le terrain algérien laisse, toutefois, germer quelques bonnes initiatives qui commencent d'ors et déjà à porter leurs fruits.

Tant du côté de la volonté de l'Etat que celle de la population à la base, les plans et les programmes émergent et s'installent petit à petit. On est serte loin de la perfection, il reste encore tant à faire principalement en matière du partenariat entre acteurs publics et non institutionnels, la formulation d'une stratégie bien claire et définie,... mais, disons-le, « il faut bien commencer quelque part ».

Le PSRE n'est pas le seul programme qui tente de prendre en charge la dimension locale. Heureusement, l'Algérie connaît aussi un certain nombre de plans, émanant de différents ministères (souvent en partenariat avec l'extérieur, l'UE précisément) et qui alimentent la population locale en financement, encadrement et accompagnement.

Ces plans sont orientés principalement vers les communautés rurales et les populations pauvres du pays. Dans sa stratégie, l'Etat conçoit le développement (avec ou sans l'extension «local») comme l'amélioration des indices économiques et le dépassement des seuils d'alerte se rapportant aux conditions de vie (croissance, PIB/habitant, IDH, etc.). La création d'activités et d'emplois reste toujours le pivot principal des actions de l'Etat vers la population.

Nous passerons en revue quelques uns de ces programmes. Certains existent depuis longtemps mais ont, récemment, connu des améliorations intéressantes dans le sens du développement local. Toutefois, nous ne pourrons pas nous prononcer vis-à-vis de l'impact de ces modifications ou sur l'efficacité des actions très récentes car il serait trop tôt pour donner un avis arrêté.

Nous enchaînerons avec des expériences heureuses d'acteurs non institutionnels susceptibles d'être des exemples positifs pour le reste du territoire national.

Nous explorerons, aussi, quelques pistes intéressantes de la démarche développement local, dont pourrait s'inspirer les acteurs algériens du développement local, tout en recherchant l'existence d'approches similaires en Algérie.

Chapitre 1 : Les tentatives volontaristes, descendantes porteuses de progrès

I- LES ACTIONS EFFECTIVES :

1. Les Projets de Proximité de Développement Rural (PPDR) :

La zone rurale a été la plus touchée par les événements dévastateurs de la décennie 1990-2000. Les actions descendantes de développement ne pouvaient avoir d'effets car l'urgence était à la stabilité et à la sécurité. Ceci dit, même au par avant, l'Etat s'engageait dans une politique de développement nationale et considérait l'espace rural comme une zone périphérique aux villes ne nécessitant aucun traitement particulier, alors que ces zones là (steppiques et montagneuses particulièrement) connaissent le plus la pauvreté, l'analphabétisme, le faible revenu et le chômage et ont leurs propre spécificités culturelles, sociales, écologiques et économiques.

En juillet 2000 un grand budget a été alloué au Programme National de Développement Agricole (PNDA) mettant ainsi en place le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA) et initiant les actions du programme de reconversion, de mise en valeur des terres par la concession, de développement des filières de production, de reboisement et de relance de l'emploi... ces actions visaient, d'une part, la modernisation du secteur agricole (dans un objectif général de sécurité alimentaire), et d'autre part, l'amélioration des conditions de vie, d'emploi et de revenus des agriculteurs.

Environ 27% des exploitations agricoles, seulement, ont bénéficié de ces actions (220 000 bénéficiaires et 600 000 exclues)⁹⁷ ce qui fait que près de 10 millions de personnes n'avaient même pas la possibilité de profiter de l'aide des autres fonds sectoriels ou programmes administrés. Un reproche qui a été à l'origine de l'élaboration progressive d'une stratégie de développement rural durable qui s'est incarnée à travers quelques actions du PNDA en 2002-2003, la publication de la « stratégie nationale du développement rural durable » en 2004 et, dernièrement, la conception de la « politique de renouveau rural » en 2006.

Les projets de proximité de développement rural constituent l'outil essentiel de la stratégie et peuvent être cité comme exemple d'expérience intéressante de développement rural durable par le fait qu'ils s'appuient sur une démarche méthodologique pluridisciplinaire. Les PPDR ont été conçu comme des projets intégrés et multisectoriels, réalisés sur des territoires ruraux préalablement identifiés dans le but de permettre la stabilisation des communautés rurales.

Ils ont pour objectifs de favoriser :

- la mobilisation des ressources hydriques,
- la mise en valeur des terres et des actions d'améliorations foncière,
- la réalisation de plantations, de désenclavement, de mise en défens et de plantations pastorales,
- l'amélioration des communications,
- la création d'unités d'élevage et de petites exploitations agricoles par la concession sur le domaine privé de l'Etat, ou par l'autorisation d'usage sur le domaine public,
- la création de petites unités de valorisation des produits et des savoir-faire des terroirs

⁹⁷ Omar BESSAOUD chercheur au CIHEAM - IAM de Montpellier ; La stratégie de développement rural en Algérie ; Options Méditerranéennes, Sér. A/n°71, 2006; P86

- et la création de marchés locaux.

Ils visent une intégration aux actions descendantes dites de développement local (électrification rurale, ouverture et modernisation du réseau routier, AEP, santé, éducation...) qui sont souvent à la charge exclusive des budgets publics, et ils relèvent d'une programmation à l'échelle du territoire (communes, daira, wilaya...).

Les PPDR sont maintenant dits « intégrés » parce qu'ils intègrent à leur démarche l'ensemble des acteurs (associations, collectivités locales, entreprises, administration, etc.) à travers des actions de partenariat, ainsi que les valeurs culturelles et sociales, le potentiel humain, relationnel et toute richesse existante. Ils permettent à la population concernée d'intervenir directement dans l'organisation et la résolution des problèmes qui la touchent dans la mise en œuvre de ses projets, grâce à un système de communication créé sur place par des groupes d'animateurs qui jouent le rôle de médiateurs et d'accompagnateurs.

Ces personnes, issues de milieux pluridisciplinaires, comme cité ci-dessus, s'entretiennent avec les populations rurales afin d'identifier les contraintes qui s'opposent à leur épanouissement (socioéconomique, culturel, dans le respect de l'environnement...) et les moyens possibles pour les éliminer ou les contourner. Ils recueillent, alors, ou proposent des petits projets, les étudient et les élaborent en collaboration avec les acteurs locaux concernés. Et ainsi on peut voir émerger des apiculteurs, des éleveurs, des tisseuses de tapis, des fabricants de bijoux, des potiers, etc.

La stratégie postule également l'émergence de « groupes d'accompagnement de développement rural » (GADER) par wilaya, comme espace d'écoute, de conseil et d'appui ainsi que le renforcement de leurs capacités techniques et financières et de leurs compétences managériales par la formation et l'apprentissage. L'initiative d'un certain nombre d'associations portant création du « mouvement associatif accompagnant la stratégie nationale de développement rural durable- MAA Stratégie », constitue à cet égard, une avancée remarquable sur ce terrain.

De même, la création de cellules d'animation rurale au niveau des dairas et certaines communes constituera un appui indispensable pour la concrétisation des multiples dimensions que préconise cette stratégie.

2. Programme d'appui au développement socio-économique local Nord-Est de l'Algérie (PADSEL NEA) :

Lancé en 2003, en collaboration avec l'Union Européenne qui finance à hauteur de 80% le PADSEL-NEA, ce projet touche 50 communes, jugées pauvres, de 6 wilayas du Nord-Est algérien (Mila, Jijel, Souk Ahras, Batna, Khenchela et Biskra). Il est géré par le département des opérations du projet (DOP), domicilié à Annaba et prolongé sur le terrain par les bureaux de zone (BZ), et l'agence d'animation et de développement local (AADL) chargée de la sensibilisation, l'animation, la vulgarisation, l'explication des procédures et l'appui aux associations au niveau des communes.

Il s'appuie principalement sur le soutien à la réalisation d'infrastructures socioéconomiques (routes, pistes, dalots, etc.), et la gestion du dispositif de microfinance. Le but étant, l'amélioration des conditions de vie des citoyens pauvres et l'intégration de la femme rurale dans le développement socioéconomique à travers une microfinance -sans gage ni garantie sauf création d'une association gestionnaire- contribue au lancement d'une activité productive. L'initiative locale et la participation citoyenne sont des conditions d'acceptabilité des projets par l'UE.

Le programme comprend des formations aux thèmes comme : développement communautaire et planification locale, animation et sensibilisation à la participation, micro finance et micro crédit, création et gestion de micro entreprises, construction et gestion de petites infrastructures rurales, procédures de marchés de la C.E, etc. au profit des agents des structures décentralisées du projet, des formateurs locaux, des acteurs de développement local, des gestionnaires et des membres d'associations locales de micro crédit, des promoteurs de micro entreprises, des sous-traitants du projet. Ce qui procure une bonne prise en charge, une rigueur dans la gestion et le contrôle des projets ainsi que l'enthousiasme des citoyens.

Exemple, à Mila, Le PADSEL-NEA s'emploie à mettre en œuvre un ensemble de nouveaux services à l'endroit des populations des zones rurales pauvres de 8 communes retenues. Dans ce cadre, plus de 70 milliards de centimes sont convertis en programmes et initiatives de développement communautaire. En février 2006, le portefeuille des projets identifiés s'élève à 782, dont 213 approuvés par les autorités locales, et 92 validés en 2007. Une population de l'ordre de 124 289 habitants, représentant 18 912 ménages répartis sur les 168 localités (mechtas) des 8 communes, est ciblée par la concrétisation de ces programmes de développement rural, censés générer près de 2 000 emplois. La stratégie adoptée jusqu'ici par le bureau de zone de Mila dans l'élaboration du plan de développement local (PDL) a permis la promotion de plusieurs activités productives. La réalisation des berges de Oued Sidi Khelifa, des pistes Berdou et El Bahloul à Terra Beinen, de la piste Nouara à Aïn Melouk, et de beaucoup d'autres projets encore, soit réceptionnés, soit en cours, conforte cette dynamique.⁹⁸

⁹⁸ M. Boumelih ; Elwatan Edition du 12 juin 2007. > Régions

II- DES PROJETS EN PERSPECTIVES :

1. Les conclusions du rapport de la commission de réformes des institutions et des structures de l'Etat (Le rapport Sbih), les circonscriptions administratives régionales :

Dans le cadre de la politique de changement, une commission de réforme des institutions de l'Etat était installée en 2000, ce comité devait dans un premier temps étudier et évaluer tous les aspects relatifs aux fondements, à l'organisation et au fonctionnement de l'Etat, et ce, depuis l'indépendance du pays. Puis définir des propositions de réforme des structures de l'Etat dans le cadre d'une approche globale et cohérente : la défense nationale, les collectivités territoriales, l'administration locale, la fonction publique, la gestion du patrimoine public...

Cette Commission, dite Commission Sbih du nom de son président, a remis en 2002 son rapport⁹⁹ qui évoque notamment la réorganisation de la fonction de contrôle exercé par l'Etat et des organes existants. Les conclusions de ce volumineux rapport ont donné lieu à un avant-projet de loi cadre qui fixe les règles générales d'organisation et d'administration du territoire.

Le quatrième (et dernier) chapitre, de ce rapport de 92 articles pour quatre chapitres, prévoit, dans son article n°85, la création d'un nouvel échelon territorial : "Il est créé une circonscription administrative intermédiaire entre l'Etat et la wilaya dénommée la Circonscription administrative régionale" (CAR).

Quatre paramètres détermineront les délimitations de ces CAR, soit "l'homogénéité physique des territoires, des vocations naturelles constituant le sous-ensemble régional ; de l'unité et la complémentarité des vocations économiques ; de la cohérence interne et la convergence des problématiques de développement ; de la consistance du réseau urbain structuré autour des centres urbains polarisant en termes d'échanges, et de relations, des espaces territoriaux secondaires à l'intérieur du sous-ensemble régional" (art 87). Il s'agit, donc, de donner une configuration administrative à des régions présentant des spécificités géographiques et culturelle distinctes : l'Oranie, le Centre, la Kabylie, l'Est, la région Est des Hauts- Plateaux, la région Ouest et le Sud.

Cette subdivision territoriale disposera d'une sorte de gouvernement, d'une capitale¹⁰⁰ et d'un organe faisant office de "Parlement". Intégrant un ensemble de wilayas, la CAR est ainsi dotée d' "une administration de mission" chargée, en vertu de l'article 89 "de la coordination de la concertation de l'ensemble des acteurs institutionnels, des administrations et services d'intérêt régional dans le cadre de la mise en œuvre des choix stratégiques de planification et d'aménagement du territoire et leur traduction en projets, programmes et mesures pour l'ensemble des échelons territoriaux de l'Etat".

⁹⁹ Un rapport jamais publié et dont on ne peut s'informer que dans quelques articles de presse.

¹⁰⁰ Chaque CAR disposera d'une capitale comme cela est le cas de tous les systèmes fédéraux. L'article 88 le mentionne expressément. "Le chef-lieu de la Circonscription administrative régionale doit être fixé selon les critères suivants : capacité de structuration de l'espace économique régional autour des grandes fonctions urbaines ; pouvoir d'attraction et degré de rayonnement exercé sur l'aire territoriale ; l'existence de sièges d'équipement et d'activités et de services couvrant l'ensemble du territoire de la Circonscription administrative régionale."

Cette structure qui s'apparente à un véritable exécutif régional est, par ailleurs, mise sous l'autorité du wali de la wilaya du chef-lieu de la CAR (capitale). Il aura alors un statut équivalent à celui d'un gouverneur dans les pays régis par un système analogue. La dénomination de la fonction est ainsi définie par l'article 90 : "wali de la Circonscription administrative régionale".

Cet article lui octroie, outre la présidence de l'administration de la CAR, la charge de "coordonner l'activité des administrations et services publics à compétences régionales, notamment les grands services publics, les services extérieurs relevant des administrations centrales". Il aura à présider une autre nouvelle structure, "le conseil de la circonscription".

Ce nouvel organe, c'est l'article 91 qui le définit : "Il est créé un conseil¹⁰¹ de Circonscription administrative régionale présidé par le wali de la Circonscription administrative régionale et regroupant les walis des wilayas constituant la circonscription administrative régionale, les chefs de service de l'Etat à vocation régionale et les responsables des grands services publics, à dimension régionale, implantés dans la Circonscription administrative régionale". Le Soir d'Algérie : Réforme de l'État : l'Algérie sera divisée en sept fédérations

En principe, "la décentralisation et la régionalisation sont la pièce maîtresse de la nouvelle architecture de l'administration du territoire. Ces logiques donneront plus de pouvoirs et d'initiatives à la représentation politique locale et régionale et engageront le pays dans une compétition de développement initié par les acteurs locaux. Le pouvoir central et l'état garderont alors l'initiative dans le domaine des grands projets et veilleront aux grands équilibres économiques et aux arbitrages politiques."¹⁰² Ceci dit, reste à voir comment cela sera employé dans la réalité des choses car ce projet est encore en attente d'acceptation au niveau des deux chambres parlementaires.

2. Les Régions Programmes (projet ALGERIE 2020 initié par le Ministère de la protection de l'environnement et de l'Aménagement du territoire) :

Dans le souci de désengorger la zone littorale¹⁰³ du pays et d'équilibrer la donne entre les autres régions, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement s'est donné neuf objectifs stratégiques pour les vingt ans à venir : assurer un développement harmonieux et durable de l'ensemble du territoire, protéger les territoires et les personnes contre les risques liés aux aléas naturels et technologiques, corriger les inégalités des chances et les avantages comparatifs de chaque espace, maîtriser et organiser la croissance des villes et favoriser le développement qualitatif des agglomérations, rendre les Hauts Plateaux attractifs pour y attirer plus d'investisseurs et de populations.

¹⁰¹ Un texte réglementaire ultérieur devra spécifier avec précision les modalités d'organisation et de fonctionnement de ce conseil. L'article 92 en trace cependant les grandes lignes : "Mettre en œuvre la politique des pouvoirs publics dans le domaine de la planification régionale et l'aménagement du territoire ; (...) veiller à l'équilibre intrarégional et la solidarité interterritoriale (ainsi que) mettre en œuvre les politiques publiques sectorielles et nationales à impact régional et en suivre l'exécution".

¹⁰² Giovanna Cirino ; Entretien avec Nouredine Sbia, Inspecteur Général auprès du Ministère du Commerce, Président du Forum algérien pour la Citoyenneté et la Modernisation, Vice-président du Coppem, CPEMNEWS ; bimestriel du coppem année 5 n° 20/21 ; mars-avril 2006 ; P30.
http://www.coppem.org/backoffice/download/CN20_FR.pdf

¹⁰³ 65% sur 4% du territoire», indique un document officiel. Les Hauts Plateaux qui représentent 13% du territoire sont peuplés par 26,5% de la population sur plus de 32 millions d'habitants que compte le pays. Les vastes territoires du sud du pays ne sont peuplés que par 8,5% de la population

Deux scénarios sont envisagés. L'un tendanciel et le second volontariste. «Le premier scénario repose sur la stabilisation des populations à court terme (2025) et le redéploiement des populations vers les Hauts Plateaux et le Sud, avec l'objectif de maintenir la frange tellienne au plus près des 21 millions d'habitants atteints actuellement. L'autre scénario repose sur le redéploiement, d'ici 2020, de trois millions de personnes vers les Hauts Plateaux pour notamment sauvegarder les grandes métropoles à vocation internationale, prévoit le document «Algérie 2020». Selon les deux scénarios, la population des Hauts Plateaux devra atteindre entre 11 millions et 13,5 millions d'habitants en 2020 et celle du Nord stabilisée autour de 20 et 25 millions d'habitants. Dans les deux scénarios, la population du Sud ne devrait pas dépasser 5,5 millions d'habitants en 2020, soit une augmentation maximum de 2,5 millions d'habitants par rapport à l'année 2000.

L'option des Hauts Plateaux et du Sud, ajoute le document, repose sur des investissements colossaux dans ces régions pour développer les infrastructures de base avec la construction d'autoroutes et de lignes ferroviaires à grande vitesse (LGV), la satisfaction des besoins en eau, la promotion de l'énergie avec la généralisation de l'alimentation en électricité et gaz des agglomérations et centres de vie, la maîtrise de l'organisation de l'urbanisme et de la gestion de l'eau.

Parmi les instruments d'aménagement du territoire, le schéma national d'aménagement du territoire (SNAT) à l'horizon 2025 qui divise le pays en dix régions (voir carte ci-dessous) : trois pour le Nord, trois pour les Hauts Plateaux et quatre pour le Sud. Le SNAT qui devrait être approuvé par l'APN avant fin 2006 repose notamment sur les régions programme. Des délégations régionales d'aménagement du territoire et instances de concertation sont prévues. Le ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement prévoit la création d'une Caisse d'équipement et d'aménagement du territoire pour financer la politique nationale de l'aménagement du territoire.

La création d'un Fonds d'action économique de développement des Hauts Plateaux est également envisagée dans le projet «Algérie 2025». «Alimenté à raison de 2% des ressources annuelles de la fiscalité pétrolière, le Fonds d'action économique et de développement des Hauts Plateaux financerait, en complément des dispositifs financiers existants, les projets et programmes relatifs aux infrastructures et équipements structurants».

Hamid Guemache Deux scénarios pour l'aménagement du territoire Dix régions dans un découpage à venir
Le Quotidien d'Oran, 14 décembre 2005.

3. Les Systèmes Productifs Locaux SPL :

Pour la démarche des SPL en Algérie, le ministère de la PME offre 150 à 350M.DA par SPL, l'étude de faisabilité étant financée par l'UE (ADPME). Il est convenu de lancer 15 SPL dont 7 sont déjà retenus.

Le SPL est un vecteur d'ancrage de la population locale autour d'un produit du terroir qui rend hommage aux traditions locales. Son but premier est d'affirmer l'identité de la région à travers ses activités artisanales

4. Les agents de développement local :

Le secteur de la formation et de l'enseignement professionnel a mis en place, en avril - mai 2005, vingt Comités Nationaux de Branches professionnelles (CNBP) afin de procéder à l'analyse de la situation actuelle de la branche professionnelle en matière d'emploi, de formation, de métiers émergents, de tendances d'évolution, etc. puis, sur la base de cette analyse procéder à la révision, voire la refonte, de la nomenclature des formations actuellement en vigueur dans le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels

La nouvelle nomenclature prévoit création de la spécialité d'agent de développement local. S'agissant d'une formation prédestinée à l'exercice d'un métier nouveau, le groupe, qui l'a proposé, insiste sur l'intérêt et le soin à apporter à la conception des contenus de formation qui doivent s'articuler autour de la pédagogie de cas concrets et aussi à la formation de formateurs spécialisés.

Il a été recommandé d'engager pour cette spécialité une action pilote de formation au niveau d'un certain nombre d'INSFP¹⁰⁴, judicieusement choisis, domiciliés dans des territoires où les problématiques de développement local sont aiguës (hauts plateaux, Sud, métropoles urbaines...).

Le groupe a par ailleurs proposé l'intégration de l'enseignement de l'Entrepreneuriat en fin de cursus pour l'ensemble des branches de la formation professionnelle. Cette préoccupation partagée par la majorité des participants au processus de révision de la nomenclature nationale, vise à conforter la dynamique des créations de micro entreprises par des jeunes, confirmée à travers les différents dispositifs mis en place dans ce cadre par les pouvoirs publics.

A cet effet, le groupe préconise la capitalisation de l'expérience acquise dans la concrétisation des projets pilotes déjà initiés par le secteur de la formation professionnelle en relation avec la cellule d'assistance technique de la coopération Algéro-Allemande.

S'agissant de séminaires de courte durée (2 semaines), basés sur le concept pédagogique des exercices structurés d'apprentissage (ESA), la formation portant label CEFE (Compétence Economique par la Formation à l'Entreprise) donne objectivement, expérience internationale à l'appui, un pronostic très favorable d'aboutissement des projets de création de micro entreprises initiées par les stagiaires.

En outre, il y a lieu de noter que cette formation, peu consommatrice de logistique permet la mise à profit judicieuse des infrastructures de la formation professionnelle lesquelles ne demandent présentement qu'à être mobilisées au service d'un projet à haute valeur ajoutée qualitative.

¹⁰⁴ Les Instituts Nationaux Spécialisés de Formation Professionnelle (INSFP) sont des établissements publics à caractère administratif chargés notamment : D'assurer la formation initiale et continue de technicien et technicien supérieur (niveaux IV et V) dans 11 branches professionnelles ; D'organiser et d'assurer, en fonction de l'évolution du marché de l'emploi, dans les mêmes niveaux, les stages de reconversion de professionnels exerçant dans divers secteurs d'activités de l'économie ; D'apporter aux établissements, organismes et entreprises et à leur demande, toute forme d'assistance technique et pédagogique visant à l'élévation du niveau de la qualification des personnels en activité.

Il demeure entendu que la formation CEFÉ proposée nécessite au préalable une préparation minutieuse en termes d'ingénierie et de population significative de facilitateurs spécialisés dont l'essentiel est déjà identifié à travers le territoire national.

Chapitre 2 : L'émergence de facteurs endogènes favorisant le développement local

I. LA DYNAMIQUE DU MOUVEMENT ASSOCIATIF :

1. Le programme européen d'appui aux associations, ONG II :

Dans le cadre du développement de la coopération avec l'Union Européenne l'Algérie a engagé à travers l'Agence de développement social (ADS) par délégation du Ministère de l'emploi et de la solidarité, un second projet d'appui aux associations algériennes de développement. Le projet ONG II s'inscrit dans la continuité du projet ONG I réalisé entre 2000 et 2004. Ce projet d'appui aux associations algériennes de développement a démarré le 03 septembre 2006 et consiste à consolider et renforcer plus les capacités du mouvement associatif algérien.

Ce projet couvre l'ensemble du territoire national (48 wilayas) au bénéfice de l'ADS et Collectivités locales et les associations à existence légale, capables de gérer, développement un projet, mobiliser des financements ou des partenaires et activant dans les domaines de l'action sociale (y compris droits des femmes et des jeunes), le développement communautaire et promotion du développement durable, la protection de l'environnement et promotion de l'écotourisme, l'action culturelle et sportive (notamment envers les femmes et les jeunes) et la protection et sauvegarde du patrimoine archéologique.

Les objectifs de ce programme sont, d'une façon générale : le renforcement des capacités opérationnelles des associations ; l'appui aux institutions d'encadrement tel que l'Agence de Développement Social et les collectivités locales pour la mise en place d'un encadrement incitatif à la création et au fonctionnement des associations et favoriser la mise en réseau des associations. Et un objectif spécifique qui consiste en un appui technique et financier pour l'amélioration de la prise en charge des projets associatifs de développement.

Ses Principales activités sont : la formation de cadres associatifs à la gestion du cycle du projet ; la diffusion des outils et supports de gestion ; la diffusion des procédures de l'UE ; l'octroi de subvention ; appui des associations candidates à la subvention pour la formulation et la réalisation de leur projet et l'organisation de rencontres pour la dynamisation des réseaux existants et mise en place de nouveaux.

2. L'association Touiza :

Touiza¹⁰⁵ est créée en avril 1989 par des anciens militants de l'association « Jeunes travailleurs volontaires » (JTVA), née dès l'indépendance, qui se basaient sur le travail volontaire des jeunes (reconstruction, restauration des patrimoines, alphabétisation, travail au sein des maisons familiales, formation pour les femmes, etc.).

Les activités de Touiza ont démarré avec l'organisation de chantiers de jeunes (15 à 20 chantiers sont organisés chaque année, regroupant 20 jeunes sur une période de 3 semaines, notamment pendant les vacances scolaires et universitaires), et encadrés par des animateurs

¹⁰⁵ vient du mot berbère « touizi » qui veut dire « entraide et solidarité », notamment, en milieu paysan. Cette expression est souvent employée par les gens lorsqu'il y a un travail d'utilité publique à faire (récolte des olives, creusement de puis, construction de la mosquée, etc.)

formés par Touiza (plus 800 animateurs formés). Touiza collabore certes avec les collectivités locales et les pouvoirs publics, mais elle aspire toujours à être indépendante et limite ses subventions à des programmes avec des ministères (notamment le ministère de la Jeunesse et des Sports pour qui elle forme une partie de son personnel d'animation (jeunesse).

Touiza a voulu également aller plus loin dans ses actions et a mis en place d'autres démarches et d'autres outils pour aider les jeunes et ce dans le domaine de la réinsertion par l'économique, à travers l'appui à des projets concrets. Une réflexion qui a mobilisé des experts, des enseignants, des chercheurs, des sociologues, des architectes, etc.

« Aider les gens c'est bien, les aider à se prendre en charge c'est mieux »¹⁰⁶. Depuis plus de 10 ans, Touiza a donc évolué et a entrepris des actions d'appui dans le cadre du « développement solidaire », notamment à l'intention des jeunes, des femmes, des quartiers pauvres, et du milieu rural défavorisé. Dès lors, l'association a mis au point des formations, des actions de sensibilisation, l'octroi des microcrédits et l'appui au montage des microentreprises, ainsi que la mise en place de petits projets de développement. Le travail n'est pas toujours facile sur le terrain vu que l'administration ne croit pas toujours au mouvement associatif ; celui-ci est en effet jeune et sans expérience et fait encore preuve d'amateurisme.

Aujourd'hui, l'association compte entre 3 000 et 4 000 adhérents (volontaires, sympathisants, consultants, permanents, etc.), le siège est basé à Alger, mais l'association mère collabore et soutient des associations locales appelées « Touiza ».

Par ailleurs Touiza est membre de plusieurs réseaux dont le réseau Med forum (25 pays méditerranéens actifs dans l'environnement et la protection de la nature) et le réseau Alliance Maghreb - Machrek sur l'eau (ALMAE cf. www.almae.org) dont le siège est basé au Maroc. Elle a également un statut d'observateur au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations unies (Ecosoc). Touiza a des partenariats avec des associations « sœurs » : Touiza Solidarité à Marseille et Touiza Solidaritat à Barcelone ; avec l'Union européenne sur des projets dont le projet PADSEL NEA et l'ADS, le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud) (sur des projets de micro crédits et d'appui à la micro entreprise) ; des ONGs internationales ; la coopération espagnole, la fondation espagnole CUME, la fondation italienne CISPE, etc.

L'association Touiza a entrepris une formation d'experts en développement local pour pallier le manque. Le cursus se fait en deux ans avec six cycles de quinze jours alternés entre l'Algérie et la France. La formation est orientée sur le montage de projets et l'évaluation avec une volonté marquée d'intégrer des profils différents qui pourront échanger de façon interactive sur leurs expériences. Egalement, sa sœur, Touiza Solidarité, se prépare pour un programme de formation des élus et des cadres algériens et marocains sur les thèmes du développement local.

¹⁰⁶ Touiza, association algérienne de solidarité ; quel rôle dans le développement rural ?

Entretien avec Zoubir Sahli, agro-économiste, membre de Touiza, enseignant d'Économie agricole à l'Université de Blida (Algérie).

3. La fondation nationale pour la promotion de la santé et le développement de la recherche (FOREM) :

L'idée de la création de la FOREM est née dans la ville d'El Oued lors d'une journée d'enseignement poste-universitaire, tenue le 29 janvier 1990. Le 08 mars de la même année à l'invitation du Pr, Mostéfa KHIATI s'est tenue au service de pédiatrie de l'hôpital Salim Zmirli l'assemblée générale constitutive. Le 31 décembre de la même année, la FOREM fut agréée par le ministre de l'intérieur

Elle est animée par des bénévoles avec un noyau de permanents. C'est une ONG apolitique qui active dans le domaine scientifique et humanitaire. Sa création, son activité et son développement répondent à des besoins qu'exprime la société.

L'activité de la FOREM s'effectue selon trois axes principaux : action humanitaire et solidarité comprenant notamment la prise en charge des victimes de violence, action de prévention couvrant principalement les fléaux sociaux (Sida, toxicomanie, malnutrition, protection de l'environnement,...) et action de formation et de recherche.

La diversité de ces actions et leur multiplicité ont été rendues possibles grâce à une adhésion massive de personnes venant de divers horizons et dont le commun dénominateur est le souci d'améliorer la qualité de la santé de l'homme.

Sur le plan international, la Forem a établi de nombreux liens, notamment tant avec les associations similaires qu'avec des ONG et des institutions internationales. Elle dispose de correspondants parmi ses membres dans plus de trente pays du monde.

La FOREM regroupe des médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, agronomes, biologistes vétérinaires, psychologues, paramédicaux, sociologues, enseignants... mais également tous les citoyens intéressés par la santé basés sur douze centres à travers le pays.

C'est une association à but non lucratif, ses ressources proviennent de donations et de subventions publiques ou privées ainsi que du produit de ses activités.

Au plan des objectifs, elle sensibilise l'opinion aux défis de la médecine moderne, vise à mettre en œuvre toute action susceptible d'accélérer la progression de la médecine moderne et de la rendre plus rapidement disponible à tous, encourage et favorise l'établissement de relations de coopération et contribue à soulager la souffrance humaine par la promotion de l'aide humanitaire et l'action de solidarité.

A cours terme, la FOREM vise à mettre en place les moyens susceptibles d'aider la promotion de la santé, le développement des actions dans le cadre de l'aide humanitaire et la solidarité, le développement de la recherche dans le domaine de la santé physique et mentale

4. Le club équestre de Tiaret, le tourisme équestre alternatif :

Tiaret, ville berceau de l'élevage du cheval en Algérie, possède une Jumenterie installée depuis le milieu du XIX^e siècle. Plus de 300 chevaux juments et poulains y sont élevés et participent à la promotion des plus beaux spécimens algériens de la race arabe, barbe et arabe-barbe. Néanmoins cette production semble sous-estimée et manque de valorisation tant au niveau national qu'international. Par ailleurs la pratique équestre n'est pas très diversifiée

seule l'activité Course Saut d'Obstacle (CSO) attire l'essentiel de la pratique sportive des clubs urbains et péri-urbains.

La production des chevaux de Tiaret s'oriente donc principalement vers les courses, les centres équestres et les éleveurs privés algériens et étrangers. Il est également important de souligner que la culture équestre à Tiaret est très fortement identifiée tant par l'artisanat qui concerne le cheval (maréchalerie, sellerie...) que par les pratiques équestres traditionnelles de type fantasia.

Le Centre Equestre Emir Abdelkader de Tiaret travaille en relation avec la jumenterie, car c'est la même personne qui les dirige. A noter qu'à Tiaret l'activité des courses d'endurance a pu être mise en place avec un certain succès.

L'idée de la mission du tourisme alternatif est née en décembre 2005 à l'occasion de la mise en œuvre du protocole franco-algérien de coopération entre les Ministères de Jeunesse et des Sports français et algériens, action de formation à la méthodologie de projet des cadres algériens en charge de la vie associative dans les wilayat, confié par le Ministère de la Jeunesse et des Sport Français à l'association Touiza Solidarité.

Le besoin d'un projet de développement local appuyé sur le cheval ayant été évoqué par le représentant de la wilaya de Tiaret à l'occasion d'un exercice pédagogique, la proposition a été prise en considération et discutée afin d'en mesurer la faisabilité. De retour en France et en relais avec l'opérateur de coopération franco-algérienne une recherche des personnes ressources en Algérie et en France a été engagée pour pouvoir identifier les moyens et les besoins d'un tel projet de développement.

La première mission avait donc pour objectif la rencontre des opérateurs locaux en capacité de porter cette action et de vérifier l'hypothèse de départ, à savoir l'existence des conditions de mise en place d'un projet de développement local autour du cheval; la partie française se proposant d'apporter l'aide à la conception et à l'accompagnement du projet.

D'une part, un petit diagnostic a été fait afin de dégager les forces et les faiblesses du projet, ses points inexploités, ses opportunités et les freins apparents qu'il pourrait rencontrer. Et d'une autre part, une proposition de plan d'action en trois axes a été faite.

Ce projet s'inscrit dans la perspective globale d'une relance économique de la région de Tiaret et comme une opportunité pour la promotion du cheval qui constitue un élément économique et culturel fort.

II. L'OUVERTURE DES COLLECTIVITES LOCALES SUR L'INTERNATIONAL : LA CONQUETE ET LES ACQUIS DE LA COOPERATION DECENTRALISEE :

On entend par coopération décentralisée les relations développées par une ou plusieurs collectivités territoriales d'un pays avec une ou plusieurs collectivités territoriales étrangères. Ces relations se matérialisent par la signature d'une convention.

La coopération décentralisée recouvre l'ensemble des actions qui contribuent au développement institutionnel, économique, social et culturel des pays les moins favorisés. A travers les relations d'échanges et de partenariat qu'elle génère, elle apporte son concours au renforcement de la démocratie et du dialogue entre les peuples.¹⁰⁷

Le recours à cette intervention extérieure est bénéfique pour l'échange d'expérience, de compétence et l'acquisition de savoir-faire adapté aux besoins de la population. Les collectivités locales d'un côté ou de l'autre pourraient avoir les réponses à des problèmes encore irrésolus par leurs partenaires.

Le début des années 2000 a connu un important renouveau de l'intérêt porté par les collectivités territoriales françaises à l'Algérie, essentiellement dû à une amélioration de la situation sécuritaire algérienne. Ce renouveau a connu une apogée en 2003, Année de l'Algérie en France, de la visite d'Etat du Président Chirac, et de catastrophes naturelles ayant suscité une forte mobilisation de l'opinion et des collectivités territoriales françaises au bénéfice de l'Algérie.

En 2007, de grandes collectivités territoriales françaises sont engagées dans des partenariats avec l'Algérie : la Ville de Paris, le Conseil général des Bouches du Rhône, le Conseil régional de la région PACA, la communauté urbaine de Lyon, la Ville de Marseille, la ville de Bordeaux... ; ainsi que de nombreuses collectivités françaises de tailles et de nature diverses.

Les thématiques de coopération technique sont identifiées par les collectivités territoriales françaises, en partenariat, voire à la demande expresse, des collectivités algériennes. Ainsi, les problématiques relatives à la gestion des déchets ménagers et à l'amélioration du cadre de vie, intéressent particulièrement les communes algériennes.

Les coopérations en matière d'aménagement urbain répondent à une demande matérielle et méthodologique des collectivités territoriales algériennes ainsi que l'action médico-sociale ciblée sur la prévention et le traitement du diabète et du sida et sur la gestion des structures destinées à la petite enfance.

Les collectivités territoriales algériennes manifestent également un intérêt croissant pour des coopérations sur le thème de la participation de la société civile à la gestion des affaires locales.

Le service de coopération et d'action culturelle accompagne cette dynamique de coopération :

¹⁰⁷ Source : Ministère des Affaires étrangères. <http://www.resacoop.org/espace-jeunes/definitions/default.asp>

- ▶ il informe les collectivités territoriales françaises volontaires des conditions de la coopération décentralisée en Algérie, notamment des compétences respectives de ses différents acteurs ;
- ▶ il veille à la complémentarité des actions conduites en Algérie par les collectivités françaises lorsque les projets se recoupent territorialement,
- ▶ il s'assure de la cohérence des actions conduites dans le cadre de la coopération décentralisée avec les projets et programmes mis en œuvre dans le cadre de la coopération bilatérale,
- ▶ en liaison avec les préfetures de région et les services compétents du MAE, il participe au mécanisme de mise en œuvre des cofinancements Etat/collectivités en effectuant notamment l'évaluation des projets soumis au cofinancement.

Chapitre 3 : D'autres actions et approches du DL à exploiter

I. LA CONTRACTUALISATION DU DEVELOPPEMENT

1. L'intercommunalité :

L'intercommunalité¹⁰⁸ désigne la possibilité, pour les communes, d'exercer en commun certaines compétences.

La charte constitue le document d'orientation de la Communauté de Communes. Elle a pour rôle de mettre en œuvre une solidarité intercommunale qui s'appuie non seulement sur les complémentarités, mais aussi et surtout sur les intérêts communs unissant les communes. L'objectif est de renforcer les liens entre la ville et les villages, mais également de rechercher et d'encourager le développement de chacun.

Issue d'un diagnostic exhaustif ayant mis en exergue les atouts et les faiblesses du territoire, la charte intercommunale s'organise autour d'un projet de développement, d'une stratégie de gestion et d'un programme pluriannuel d'actions.

Les objectifs et finalités d'une charte peuvent être de : préserver durablement son identité territoriale, son caractère dominant et ses richesses patrimoniales ; renforcer la cohésion sociale et territoriale au profit d'un développement résidentiel maîtrisé ; préserver et renforcer le commerce du centre-ville tout en développant l'offre en services tertiaires et publics ; renforcer l'offre et le rayonnement culturel, éducatif et touristique ; valoriser le potentiel économique pour conforter le positionnement du secteur ; renforcer les infrastructures et les équipements du territoire ; faire du territoire un pôle d'excellence pour un thème précise ; etc.

2. La revitalisation des quartiers :

Il s'agit d'une politique de revitalisation des quartiers fragilisés en partenariat avec la commune.

Les contrats de quartier s'effectuent sous forme de programmes tels que la création de logements ; le réaménagement des espaces publics (réfection ou création de voiries et de trottoirs, réaménagement de places, de carrefours, d'abords d'écoles, d'accès aux logements, amélioration de l'éclairage public, verdurisation d'intérieurs d'îlots...) ; la revitalisation socio-économique du quartier : la création ou le renforcement d'infrastructures ou d'équipements de proximité mis à la disposition du public et de la vie collective du quartier (salle polyvalente servant de lieux de rencontre, de salle de fêtes ou de sport ou encore espaces de jeux adaptés aux enfants et aux adolescents...), les actions qui contribuent à la revitalisation sociale et économique du quartier par le soutien d'initiatives sociales (la formation professionnelle, le développement de la cohésion intergénérationnelle ou encore certains aspects de la santé en lien avec la qualité de l'habitat.

Une large concertation avec les différents acteurs du quartier est organisée. Les habitants peuvent s'exprimer, soit via leurs représentants soit lors d'assemblées générales de quartier.

¹⁰⁸ En France, les intercommunalités, consacrées définitivement par la Loi Chevènement du 12 juillet 1999 constituent la mutation la plus radicale du paysage institutionnel local des 30 dernières années (85% des français vivent sous le régime des intercommunalités en 2005)

II. LA FORMATION : EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE (LES METIERS DU DEVELOPPEMENT LOCAL) :

Avec l'intérêt grandissant pour le développement des territoires, de nouveaux métiers émergent avec ces politiques. Nous connaissons déjà les agents de développement local, très polyvalents, dynamiques et possédant un grand sens de la communication, nous pouvons aussi avoir connaissance des différents experts et consultants qui accompagnent les collectivités locales, les associations ou les entreprises. Des professionnels spécialisés dans des disciplines telles que la planification, les diagnostics, la négociation, la formation, etc. et qui accompagnent les changements des territoires.

Le recours à des experts est recommandé vu la complexité et la technicité des procédures de développement local, l'environnement qui évolue sans cesse et l'implication des différents acteurs.

Ces nouveaux métiers ont du mal à émerger en Algérie, bien qu'on constate l'apparition de plusieurs bureaux d'études mais des spécialistes du développement local sont encore recherchés.

III. IMPLICATION DES CHAMBRES CONSULAIRES, ACTEUR DU DEVELOPPEMENT LOCAL :

Les chambres d'agriculture, de commerce, d'artisanat et de métiers sont particulièrement sollicitées dans le domaine de dynamisation du territoire grâce aux informations qu'elles capitalisent dans leurs secteurs respectifs, leur connaissance du milieu, l'encadrement et les propositions qu'elles peuvent fournir participent directement au développement des initiatives locales.

Il est regrettable de constater qu'un tel potentiel est mal ou pas exploité dans notre pays. Autant dire que les chambres consulaires sont appelées, sous peine de disqualification irrémédiable à organiser une rupture profonde avec les pratiques révolues pour se consacrer, compte tenu de l'importance de l'enjeu à l'ingénierie du développement économique local, entreprise à très haute valeur ajoutée qualitative pour la collectivité.

L'ingénierie du développement local, pour donner à ce concept un contenu concret, peut concerner entre autres :

- La mise en œuvre d'un dispositif structuré, de création et d'accompagnement des entreprises, impliquant des partenariats institutionnels codifiés.
- La mise en place de partenariats avec les collectivités locales visant le développement économique des territoires à travers le déploiement d'un marketing territorial adapté, à la base d'un diagnostic partagé, une planification participative et un plan d'action concerté.
- Le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs du développement économique local par des actions de formation ciblées sur le métier d'agent de développement local, supposant au préalable l'élaboration d'un référentiel métier et une ingénierie pédagogique spécifique .

- L'accompagnement du processus d'ouverture des collectivités locales sur l'international, matérialisé dans la coopération décentralisée, appelée à connaître un grand essor avec la promulgation annoncée du nouveau code de la commune.

- L'accompagnement des collectivités dans la mise en place des services publics délégués (cahiers des charges, contractualisation, suivi, évaluation).

- Appui et soutien multiformes aux associations oeuvrant dans le champ du développement économique local.

Le soutien dont il s'agit concerne l'assistance et l'apport d'expertise dans la conception et le montage de projets éligibles aux financements locaux et/ou internationaux nécessitant un véritable savoir-faire à capitaliser d'ores et déjà par les CCI en vue d'un essaimage à posteriori à travers des cycles de formation innovants à l'adresse des cadres associatifs et élus locaux, sur les thématiques de la conception de projet, la planification, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des projets répondant aux critères de définition du développement économique local.

Parce qu'acteurs déterminants du développement local, les CCI doivent faire, sans complaisance, leur introspection et s'inscrire désormais dans une trajectoire qualitative en phase avec les finalités supérieures porteuses de sens.

A l'évidence, l'immersion du système national des chambres consulaires dans les problématiques de développement local relève du questionnement existentiel tant le gap stratégique est présentement criant.

Dans ce contexte précisément, la prise d'une loi sur les chambres de commerce et d'industrie se présente, peut être comme une opportunité de choix pour positionner l'institution en tant qu'Agence de Développement Economique Régional où les politiques publiques des secteurs de l'Emploi et la Solidarité, la Formation professionnelle, Aménagement du territoire, Collectivités Locales, PME- artisanat, Commerce trouveront un relais de proximité à compétence polyvalente dont la mise à profit et le caractère de transversalité par excellence mettront fin à l'inflation observée de représentations locales déconcentrées, « instrumentables », conçues dans une démarche volontariste, descendante, sectorielle, négation même de la conception moderne du développement local.¹⁰⁹

IV. INTELLIGENCE ET MARKETING TERRITORIAL :

L'intelligence territoriale se propose de relier la veille et l'action publique au service du développement économique et industriel d'un territoire, dans le cadre d'un pôle de compétitivité ou d'excellence territoriale par exemple. Le prolongement de l'intelligence territoriale est le marketing territorial. Les collectivités territoriales (Conseils Régionaux, Conseils Généraux, Communautés de Communes ou regroupements de communes et communes) utilisent des outils d'analyse de plus en plus opérationnels pour mieux gérer leurs territoires notamment des outils de type SIG ou Systèmes d'Informations Géographiques. Les objectifs de ce type de systèmes sont variés :

- La connaissance de leurs territoires pour mieux maîtriser leurs ressources

¹⁰⁹ A. DJEBARA Directeur de la CCI-Sersou

- La capacité de réaction rapide face à des situations de crise
- La maîtrise des infrastructures (routes, réseaux..)
- Le recensement des bonnes pratiques dans d'autres territoires pour réaliser un benchmarking
- La connaissance des savoir-faire et des produits du territoire pour réaliser un marketing territorial.

Les techniques utilisées dans ce domaine peuvent s'inspirer des techniques utilisées par les entreprises, cependant, la multiplicité des agents publics et privés et leurs antagonismes amènent des sources d'inefficience dans la mise en oeuvre des stratégies d'actions. Ainsi le premier conseil que l'on pourrait donner si on veut se lancer dans une démarche d'intelligence territoriale est de s'assurer que sur le territoire de référence, il n'y pas d'antagonisme public ou politique trop fort autrement dit une certaine homogénéité de la gouvernance.

L'intelligence territoriale doit comme toute action d'intelligence économique partir d'une stratégie précise qui comporte :

- La définition et les limites du champ d'action
- L'objectif de l'opération d'intelligence territoriale
- La liste des partenaires ou sources qui permettront d'alimenter un système de veille éventuel
- Les outils techniques de gestion de cette opération (outils de veille, outil de diffusion, outil de collaboration)
- les moyens d'actions et le pouvoir de mise en oeuvre d'un comité de pilotage ou des personnes habilitées à mettre en oeuvre.

Sur ce dernier qui est essentiel, il faut s'assurer que la volonté "politique" ira jusqu'à la mise en oeuvre d'un plan d'action, qui pourra conduire jusqu'à une action de marketing territorial voire une politique d'investissement, donc une définition budgétaire claire et précise.

"L'Intelligence territoriale ne se résume pas à un système d'information territorial" : de nombreuses collectivités investissent actuellement dans des systèmes de type SIG ou intranet sans pour autant le relier à un système d'action et de veille ni définir les objectifs stratégiques de leurs territoires. Le SIT peut être une des pierres de l'édifice mais il ne suffit pas pour faire de l'intelligence territoriale" ¹¹⁰

V. L'APPROCHE EN RESEAU : NOTAMMENT PAR L'UTILISATION DES TECHNOLOGIES D'INFORMATIONS ET DE COMMUNICATION :

“Au sein d'un territoire, l'approche en réseau se caractérise par le renforcement mutuel des stratégies d'acteurs sous la forme de partenariats locaux. Les processus d'approche en réseau - mise en place d'une pédagogie de la négociation, laboratoire d'intégration multi-sectorielle, création de savoir-faire, passerelles vers la R&D, essaimage vers d'autres territoires - deviennent des champs d'investigation propres au développement local et constituent ce que l'on peut désormais appeler la pédagogie du développement.”¹¹¹

Les acteurs puisent leur force de leur organisation en réseaux multiples : formel (professionnel) ou informel (famille, amis, etc.). Les technologies de l'information et de la communication sont un atout précieux à exploiter pour la mise en réseaux des différents

¹¹⁰ http://www.zeknowledge.com/intelligence_territoriale.htm

¹¹¹ *Katalyn Kolosy* ; Le développement local: réflexion pour une définition théorique du concept ; <http://www.globenet.org/horizon-local/perso/defloc.html>

acteurs pour toutes les facilités qu'elles procurent. Le télétravail peut être cité comme exemple d'une démarche pratique de mise en réseaux par les TIC.

1. Les TIC et le développement local :

Les TIC sont aujourd'hui devenus un véritable enjeu de développement local. L'enjeu d'une stratégie de développement économique local réside dans l'aptitude des organisations publiques ou privées à optimiser leur compétitivité, mais aussi à créer les conditions territoriales dans lesquelles l'innovation et la productivité peuvent s'épanouir.

Potentiellement, les TIC peuvent aujourd'hui contribuer à créer "ces conditions territoriales" propices au développement économique. D'où des enjeux forts d'appropriation de ces technologies par les développeurs locaux.

Les organisations se voient aujourd'hui offertes à de nouvelles possibilités de communication avec leur environnement. Pour les acteurs publics, les TIC constituent des outils potentiels d'optimisation :

- de la relation entre les administrations et les administrés;
- de la gestion interne des administrations ;
- de la relation entre l'administration et ses fournisseurs de tout type ;
- de la gestion des relations extérieures de l'administration.

On peut distinguer ainsi quatre grandes sphères d'usage des technologies Internet dans le champ public:

- Le e-gouvernement concerne les relations entre les administrations et les administrés (citoyens ou entreprises). Les téléprocédures administratives en sont la traduction fonctionnelle principale.
- La e-démocratie concerne les relations entre les citoyens et les acteurs publics (administratifs et politiques). Les espaces publics multimédias, l'utilisation des technologies d'information et de communication dans des logiques de démocratie participative en constituent les exemples d'application.
- Le e-management concerne les processus internes à une administration ou encore les relations inter-administrations. L'utilisation des nouvelles technologies en tant qu'outils de suivi et de gestion interne ou inter-administrations peut prendre des formes très diverses : extranet de projets interministériels, systèmes d'informations dédiés...
- Le e-développement touche les relations entre les acteurs publics et les entreprises. Cette sphère d'usage est relativement large et diffuse puisqu'elle concerne l'ensemble des pratiques des acteurs publics en matière de développement économique.

Les TIC sont de plus en plus introduits dans les administrations et entreprises algériennes et même dans les ménages. Reste à opter pour une utilisation efficace de cet outil de développement.

2. Le télétravail :

Le télétravail, qui se distingue du travail à domicile (travaux de façon effectués à domicile et payés à la tâche, sur commandes d'un donneur d'ordre unique) est une organisation du travail par laquelle le salarié exécute régulièrement - et non de manière occasionnelle - les fonctions qu'il exerçait ou pourrait exercer dans les locaux de l'entreprise en dehors de ceux-

ci, soit à domicile, soit sans rattachement à un lieu précis, au moins une journée par semaine, en utilisant de manière systématique les technologies de l'information.

Le développement d'Internet et la vulgarisation de l'outil informatique permettent ainsi d'avoir une relation d'affaires ou d'emploi sans contrainte d'espace (être présent sur le lieu de travail), voire de temps (décalage horaire, disponibilité, etc.).

Les nouvelles technologies (les téléphones mobiles, les ordinateurs portables, l'Internet par ADSL et les Hotspots¹¹²) simplifient ce mode de travail qui est de plus en plus utilisé.

Le télétravail se définit comme une forme d'organisation et/ou de réalisation du travail utilisant les technologies de l'information dans le cadre d'une prestation de service ou d'une relation d'emploi ; Le travail est effectué hors des locaux du donneur d'ordre ou de l'employeur de façon régulière par exemple à domicile, de façon nomade ou dans un télécentre...

Ainsi on peut espérer une :

- Optimisation de la productivité par la flexibilité des ressources humaines ;
- Augmentation de la motivation par la responsabilisation des salariés;
- Réduction des retards liés aux difficultés de déplacement, notamment dans les zones urbaines ;
- Réduction du stress et de la fatigue des salariés et donc des arrêts de travail pour maladie ;
- Renforcement de la réactivité ;
- Augmentation de la compétitivité ;
- Meilleure gestion des déménagements et des transferts d'activité (éviter des licenciements en cas de déménagement d'un établissement dans une autre zone géographique) ;
- Pacifier les relations sociales en améliorant la qualité de vie des salariés.
- Réduction des frais généraux et dépenses (jusqu'à 30%).

Pour le télétravailleur :

- Une meilleure efficacité ;
- Équilibrer vie professionnelle et vie privée ;
- Eviter les nuisances sonores ;
- Implication différente dans le travail ;
- Enrichissement des tâches.

Une stratégie de télétravail efficace requiert un style de management basé sur les résultats plutôt que sur l'observation des employés qui peuvent alors gagner en flexibilité dans l'organisation de leurs déplacements et de leurs heures, dans les limites du code du travail.

De plus, le télétravail permet de stabiliser la population de télétravailleurs dans leur zone de vie que ce soit une zone villageoise, rurale ou urbaine...limiter les encombrement aux heures de pointe et les problèmes de transport ; diminuer les émissions de gaz à effet de serre et la consommation de carburant, frais de parking, etc. (pour le côté écologique).

Le télétravail n'est pas encore répandu en Algérie, nous ne sommes peut être pas encore là. Il faudrait avant fournir du travail, responsabiliser les travailleurs et les dynamiser pour espérer des résultats positifs de ce genre de démarche.

¹¹² C'est le raccourci de Wireless Internet Hotspot dont l'équivalent en français est borne Wi-Fi ou point Wi-Fi. Il s'agit alors d'un lieu public à forte affluence et clairement délimité (par exemple : café, hôtel, gare...) donnant accès à un réseau sans fil qui permet aux utilisateurs de terminaux mobiles de se connecter facilement à Internet.

Conclusion de la troisième partie

Cette partie démontre, une fois encore, la conception un peu alchimique du développement local, qu'on arrive à améliorer son approche du développement et à acquérir de l'expérience qu'en multipliant les actions et les améliorant intelligemment.

Il est toujours utile de s'inspirer des expériences d'autrui, mais il est préférable d'user de son imagination pour inventer des solutions plus innovantes et plus créatives pour les problèmes que rencontre le milieu au quotidien.

Pour notre pays, il est regrettable de constater que des actions très simples à impact puissant, telles que l'apprentissage aux travaux manuels par des personnes âgées détentrices de métiers aux enfants et adolescents, ne puissent pas être pratiquées. Alors que cette action là, permet d'une part aux personnes âgées de se sentir utiles pour leur entourage et sortir de leur solitude et d'autre part, permet aux jeunes d'apprécier le travail manuel et d'apprendre un métier, de respecter leurs aïeux et de renforcer les liens intergénération.

Le champ des initiatives est illimité, l'Algérie aura tout à gagner en laissant s'exprimer les acteurs du développement local

CONCLUSION GENERALE

Le concept du développement local est apparu dans un contexte où la vision centralisée de l'Etat était critiquée par certains acteurs locaux. Ces derniers considéraient que le développement d'un territoire devait prendre en compte les besoins et les aspirations des habitants. Une nouvelle logique d'autonomie est alors revendiquée vis-à-vis des centres décisionnels, politiques ou économiques.

Le développement local se rapporte ainsi à des actions partenariales entre des acteurs intéressés par l'amélioration des conditions de vie dans leur environnement immédiat. Il s'agit d'une vision « du local dans le global », où le territoire est considéré comme un système en relation avec d'autres systèmes et acteurs. Il doit être global et multidimensionnel, basé sur des logiques culturelles, économiques et sociales qui améliorent le bien-être d'une société.

Le constat que nous venons de faire au sujet de la pratique du développement local en Algérie nous informe que l'Etat demeure l'acteur principal du Développement (avec un grand D) bien qu'il souhaite laisser la place à d'autres acteurs. L'intégration du développement local, tel que nous l'avons défini, dans les projets de l'Etat est assez récente. Sa progression est très lente car cette définition n'est pas encore assimilée par tous les acteurs.

Les volets gouvernance locale, aménagement territorial et développement durable ne sont qu'au stade conceptuel. Dans la pratique, les véritables centres décisionnels se trouvent en hauts lieux ; les populations sont concentrées, au nord, dans les agglomérations chefs-lieux autour des projets en centres urbains ; et l'environnement ne se voit attribuer aucune action d'ampleur tel que le tri sélectif, les espaces verts ou les énergies renouvelables.

En conséquence, les axes du développement local ne peuvent être respectés. Tout d'abord, la rigueur est au découpage administratif, le territoire vécu ne trouve pas sa place ce qui divise la population en plusieurs petits groupes sociaux.

Cette division limite les initiatives et constitue une entrave à la dynamique locale. Et même si l'Etat tente d'encourager la dynamique locale, ce n'est pas aussi simple tant la priorité est encore l'accès à l'habitat et au revenu de subsistance. Une grande partie de la population s'est habituée à l'assistanat et l'Etat fait des plans qu'il n'applique pas toujours. Et c'est là le paradoxe. Seules les petites entreprises tentent, tant bien que mal, de se frayer un chemin.

En Algérie, où la société a longtemps été mise en marge des décisions qui la concernent, il est devenu maintenant délicat le fait de responsabiliser et d'associer la population à la prise de décisions. La confiance entre Etat et société civile ne s'est pas encore instaurée.

Dans l'absence de stratégie globale et transversale, les efforts émergents rencontrent des difficultés à plusieurs niveaux mettant en péril leur aboutissement. Ceci dit, toutes ces actions, qu'elles aboutissent ou pas, sont porteuses de valeurs plus ou moins fortes selon le contexte. La plus importante c'est la solidarité notamment dans le milieu associatif bénévole.

La méthodologie n'est pas assez maîtrisée généralement. L'Etat entame des projets tout azimut, sans concertation avec les partenaires locaux, avec des diagnostics parfois approximatifs ou impertinents et, sur tout, sans suivi rigoureux et évaluation périodique.

Afin de pallier toutes ces lacunes, il est nécessaire de suivre scrupuleusement certaines recommandations dont l'implication de tous les acteurs du développement local. La promotion d'une dynamique territoriale soutenue et performante est à la base d'un programme de relance économique impliquant des acteurs locaux et ciblant des besoins locaux.

Le territoire ou l'espace local étant considéré, de ce point de vue, comme un système historiquement déterminé et intégrant tous les ingrédients de la formation économique et sociale, la science, le savoir-faire, la technologie, les ressources matérielles ainsi que le capital relationnel, doit être redéfini et libéré de ses délimitations administratives strictes. L'intercommunalité pourrait constituer les prémices d'une solution efficace

L'économie de proximité s'appuyant sur l'entrepreneuriat local doit être inscrite comme objectif économique prioritaire. Elle donne tout son sens au dispositif de création des micro-entreprises qui mérite de mobiliser autour de lui davantage de ressources et d'efforts, du plus large partenariat possible pour lui permettre de contribuer plus efficacement à relever les défis que nous impose le nouveau millénaire.

Le capital relationnel constitue le substrat de la constitution de réseaux pour autant que ces derniers s'appuient sur des relations, souvent personnelles, entre les partenaires qui se connaissent directement ou qui ont emprunté le même parcours professionnel.

D'où la nécessité de procéder avec une approche en réseaux : création de systèmes productifs locaux en ce qui concerne les entreprises, organisation en mouvement pour les associations, relier les administrations par réseaux informatiques plus performants et une utilisation plus élargie des technologies de l'information et de la communication.

Promouvoir et encourager l'innovation, la recherche et développement, les entreprises à grand potentiel technologique et technique. Et veiller à former un capital de savoir et savoir-faire notamment en s'appuyant sur la formation aux techniques de gestion de projet et la formation professionnelle.

Favoriser l'émergence des nouveaux métiers du développement local et particulièrement celui de l'agent de développement.

Profiter des acquis de l'expérience internationale en ouvrant la porte à la coopération décentralisée et les jumelages.

Et un point, qui n'est pas des moindres, c'est de recourir aux outils méthodologiques et particulièrement le contrôle / suivi / évaluation qui permet de s'orienter dans toutes les étapes du projet et rectifier ses trajectoires avant qu'il ne soit trop tard.

En attendant que l'Algérie tisse un développement local sur mesure, nous pouvons espérer que les travaux de la commission nationale de concertation sur le développement local, formée par le Conseil National Economique et Social (CNES), en mai de cette année, et qui est chargée d'enrichir la feuille de route pour concrétiser le travail sur le terrain portant essentiellement sur les moyens d'organiser les concertations pour définir des objectifs

permettant de réaliser un développement local efficient qui réponde aux aspirations des citoyens.

Les membres de la commission composée d'experts, de représentants de la société civile, d'universitaires spécialisés dans le développement local, outre des représentants des autorités locales, des élus et des représentants de la jeunesse, se sont déplacé dans les différentes wilayas du pays pour écouter et recueillir les préoccupations et soucis des citoyens et collecter les informations nécessaires sur le développement local.

Le rendu de ces travaux se fera prochainement. Espérant que cela donnera un nouveau souffle au développement local ne Algérie.

Entrer dans une logique de développement local, c'est accepter de voir les choses autrement, de ne plus pratiquer de découpage par activités ni par groupes de personnes. Le capital social est l' "*or gris*" – la précieuse matière grise – du développement local solidaire et l'économie sociale a donc une belle place à y prendre.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

Omar DERRAS ; les acteurs du développement local durable en Algérie : comparaison méditerranéenne ; CRASC ; 2004.

Jean François GRAVIER ; Paris et le désert français ; Flammarion, 1958.

Xavier GREFFE, Territoires en France, les enjeux économiques de la décentralisation, Economica, 1984

Jacqueline MENGIN, Guide du développement local et du développement social, L'Harmattan 1989, P 21

ATEA-CRIDEL, Dictionnaire multilingue de l'Aménagement du Territoire et du Développement Local, La Maison du dictionnaire, Paris, 1997

Bernard PECQUEUR ; Le développement local ; Syros, 2ème édition revue et augmentée, 2000

Articles

Azeddine ABDENNOUR, expert national. Réforme administrative et gouvernance en Algérie : défis et options prioritaires. Meeting on priorities in innovating governance and public administration in Mediterranean region ; NAPLES, 17-20 May 2004.

Z. ADLI, A. FERRAH, S. YAHIAOUI, et alii- Le développement de la PME en Algérie : l'impératif de mise à niveau des institutions.

Omar BESSAOUD chercheur au CIHEAM - IAM de Montpellier ; La stratégie de développement rural en Algérie ; Options Méditerranéennes, Sér. A/n°71, 2006; P86

Bernard BRUNET ; Le développement local: un concept mais aussi une pratique ; <http://www.globenet.org/archives/web/2006/www.globenet.org/horizon-local/perso/ledevlocal.html>

Claude COURLET, Améziane FERGUENE ; territoire et gouvernance ; acte du colloque : gouvernance locale et développement territorial : cas des pays du Sud ; université de Constantine 2003.

Jean-Claude DAUMAS, Professeur d'histoire économique, Université de Franche-Comté ; Districts industriels : le concept et l'histoire ; XIV International Economic History Congress, Helsinki 2006, Session 28.

D.P. DECODTER ; Appui pour la mise en œuvre de projets de développement local et leur accompagnement, Guide de diagnostic de situation et de modèle de plan stratégique de développement local, Novembre 1998, Publié dans *Les Cahiers de l'Education permanente*, n° 8, juillet-septembre 1999, p. 101-13.

Dominique-Paule DECOSTER ; De l'innovation au changement : Principes du développement local ; site de l'Union des Villes et Communes de Wallonie ; Février 2000

Dominique-Paule DECOSTER, Processus et acteurs du développement local, Université Libre de Bruxelles, Presses universitaires de Bruxelles, troisième édition, 2001-2002

Pierre-Noël DENIEUIL ; Introduction aux théories et à quelques pratiques du développement local et territorial - Analyse et synthèse bibliographique en écho au séminaire de Tanger (25-27 novembre 1999) ; SEED Document de travail n° 70, bureau international du travail Genève.

A. DJEBARA Président « A.P.D.I.L » ; Le mouvement associatif en Algérie : quelques réflexions et interrogations ; journée d'études du 04 décembre 2005 ; Tiaret.

FAVREAU, LEVESQUE, 1996, XIX in Suzanne Tremblay ; du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoire et repères théoriques, Collection « Travaux et études en développement régional » ; Université du Québec à Chicoutimi ; Décembre 1999

Ali FERRAH ; La dynamique associative en Algérie : Quelques repères historiques ; http://www.gredaal.com/associations/associations_documents/Acteurs/historique_association_algerie.htm

Jean-Marc FONTAN et Andrée LEVESQUE ; Initiation au développement économique local et au développement économique communautaire, Expériences pertinentes Et Études de cas ; Institut de formation en développement économique communautaire (IFDÉC) ; Montréal, 1992

Michel GODET ; Prospective et dynamique des territoires ; Futuribles N°269 novembre 2001.

Mohamed KHANDRICH ; Algérie : un secteur professionnel embryonnaire ; chaire UNESCO sur la formation des professionnels du développement durable ; compte-rendu du séminaire bordeaux 3 ; 5 et 6 avril 2004.

Katalyn KOLOSZY ; Le développement local: réflexion pour une définition théorique du concept ; <http://www.globenet.org/horizon-local/perso/defloc.html>

Eric LANGEVIN, Développement local et NYCI : quel atout pour le développement durable ?, dans Transversales, Science et Culture, n°48, décembre 1997

Abdelghani MABAREK, directeur de l'ANSEJ ; *Micro-entreprises et emploi de jeunes : l'ANSEJ, acteur du développement local* ; Magazine ParisMatch ; p 9 ; 19/12/2002

Y.MADIOT «Aménagement du territoire » 3^{ème} éd, Armand Colin, Paris 1996, p 209 in TESSA Ahmed, La politique d'aménagement du territoire du déclin à la relance (1990-2004), Revue Campus N°1 p30-37, faculté des sciences économiques et des sciences de gestion, université Mouloud Mammeri de Tizi Ouzou.

Mohammed MOUDDENE, acteur associatif, membre du PCM / Repris ; Société civile et développement local au Maroc : Des possibilités d'action et de coopération prometteuses, à

encourager ; Lettre de la Coopération française au Maroc n°18, éditée par le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Maroc. Publié le 15-11-2005

Pierre-Jean ROCA, le développement local et les associations : gouvernance et subsidiarité, actes du colloque : les acteurs du développement local durable en Algérie : comparaison Méditerranéenne, Oran, 12 au 14 Mai 2003, CRASC. P26.

ajella SIMARD ; Les théories de développement régional et la contribution des ressources dans le démarrage des petites localités en voie de dépeuplement: le cas du Bas Saint-Laurent ; Université du Québec à Rimouski, Département des Sciences humaines ; Revue canadienne des sciences régionales <http://www.lib.unb.ca/Texts/CJRS/>)

Suzanne TREMBLEY ; du concept de développement au concept de l'après-développement : trajectoire et repères théoriques, Collection « Travaux et études en développement régional » ; Université du Québec à Chicoutimi ; Décembre 1999

Articles de presse

Zaïm BANSACI président du CNC-PME ; Entretien réalisé par Nawel Softa : «Les élus locaux doivent prendre des initiatives en faveur des PME» ; La Nouvelle République : <http://www.lanouvellerepublique.com/actualite/lire.php?idc=4&ida=56384>

M. BOUMELIH ; Elwatan Edition du 12 juin 2007.

M. SADOUDI, Renouveler la problématique du développement en Algérie ; Supplément économique, ElWatan ; Edition du 20 novembre 2006

Sites web

www.ansej.org.dz

Ministère des Affaires étrangères. <http://www.resacoop.org/espace-jeunes/definitions/default.asp>

<http://fr.wikipedia.org>

Rapport national de mise en œuvre de l'Agenda 21 en Algérie (MAE, décembre 2002)

ANNEXES

Annexe 01 : Le schéma de la Méthode du Cadre Logique (MCL).

Annexe 02 : Les fiches analyse.

Annexe 03 : La circulaire N°5 du 14 juillet 2001

Annexe 04 : Eléments méthodologiques de conduite des programmes de soutien à la relance économique.

Annexe 01 : Cadre logique d'intervention Le tableau suivant présente le schéma de conception de la matrice du Cadre Logique.

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
Objectif général		Liés à l'objectif général ?	Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ?	
Objectifs spécifiques	Quels objectifs spécifiques le projet doit-il atteindre ?	Quels indicateurs qualitatifs et quantitatifs montrent que, et dans quelle mesure, les objectifs spécifiques du projet sont atteints ?	Quelles sources d'information existent et peuvent être rassemblées ? Quelles sont les méthodes pour obtenir ces informations ?	Quels facteurs et conditions hors du contrôle direct du projet sont nécessaires pour atteindre ces objectifs ? Quels sont les risques à prendre en considération ?
Résultats attendus	Quels sont les résultats concrets spécifiques envisagés par les objectifs spécifiques ? Quels sont les effets et le bénéfice prévus du projet ? Quels sont les améliorations et changements produits par le projet ?	Quels indicateurs permettant de mesurer que, et dans quelle mesure, le projet atteint les résultats et les effets prévus ?	Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ?	Quels facteurs et conditions doivent être réalisés pour obtenir les résultats attendus dans les limites du calendrier ?
Activités à développer	Quelles sont les activités-clefs à mettre en œuvre, et dans quel ordre, afin de produire les résultats attendus ?	Moyens : Quels moyens sont requis pour mettre en œuvre ces activités, par exemple : personnel, matériel, fournitures, installations opérationnelles, etc ?	Quelles sont les sources d'information sur le déroulement du projet ?	Quelles pré-conditions sont requises avant que le projet commence ? Quelles conditions hors du contrôle direct du projet doivent être présentes pour la mise en œuvre des activités prévues ?

ANNEXE : La circulaire N°5 du 14 juillet 2001 ayant pour objet les opérations de développement local s'inscrivant dans le cadre du programme de la relance économique (2001-2004)

Le programme d'appui à la relance économique réserve 114 milliards de DA pour le développement local, soit 22% de l'enveloppe globale. Ce programme conséquent, situe l'intervention des collectivités locales à différents niveaux, afin d'asseoir objectivement, les conditions propices à l'amélioration des cadres de vie des citoyens.

De part ses volet social, économique, culturel et environnemental, ce programme est à considérer dans sa profondeur stratégique, comme un des éléments essentiels d'intégration aux programmes en cours, et ceux à initier dans le domaine des grands travaux et programmes sectoriels.

Il constitue une opportunité, pour l'amorce d'une stratégie de développement intégré et durable, seul à même, d'atténuer les disparités territoriales et de présenter la cohésion sociale des formes d'effritement qui menacent durablement.

C'est pourquoi, il doit nécessairement s'inscrire, dans la continuité des autres programmes et notamment ceux engagés au titre des concessions agricoles, du programme d'urgence et du Fonds Spécial de Développement des Régions du Sud, afin qu'il puisse permettre l'ancrage effectif des actions de réhabilitation des zones marginalisées, dans une dynamique d'auto-développement.

Cette démarche axée sur la recherche d'une synergie dans l'intégration des programmes et leur consolidation, est à privilégier, afin d'assurer une meilleure efficacité dans la mise en œuvre du processus de développement local qui doit avoir aujourd'hui pour finalité : la revitalisation des espaces ruraux, la réhabilitation des cadres et milieux de vie, à l'échelle des échelle des établissements humains et par conséquent, le traitement des formes de disparités et de ségrégation territoriales.

A travers les domaines couverts par le programme d'appui à la relance économique, les collectivités locales doivent être en mesure d'apporter les réponses aux préoccupations majeures des citoyens et de créer des emplois de proximité à la faveur du lancement des projets destinés notamment, aux quartiers en difficultés et aux espaces ruraux à revitaliser.

C'est là, la nature du défi auquel vous aurez à faire face, ce qui rend inéluctable, le réajustement de vos modes d'intervention, dans le sens de **la mise en exergue d'une démarche**, marquée par la convergence des actions sectorielles dans le cadre référentiel ci-joint, afin de garantir l'efficacité dans le traitement des problèmes posés à la collectivité.

Cette action rénovée, dans la conduite du processus de développement économique et social est d'autant plus nécessaire, qu'il est aujourd'hui impératif de **juguler les migrations massives** et surtout douloureuses de cette dernière décennie et de faire reculer la dévitalisation des milieux ruraux et l'anarchie, à l'échelle des agglomérations urbaines.

Cet objectif a pour corollaire, la mise en place des conditions d'une authentique **reconquête des espaces ruraux et d'une véritable intégration urbaine des quartiers en difficulté**, afin d'assurer une meilleure lisibilité à l'action des pouvoirs publics qui pourront

exprimer ainsi leur volonté dans le traitement des problèmes récurrents et manifester leur disponibilité d'écoute.

Cette reconquête d'espaces en dérive, préoccupation majeure pour une administration locale à la recherche de ses marques et ses repères, doit être engagée avec le **concours actif du mouvement associatif et des acteurs de la vie économique, sociale et culturelle**.

Elle doit prendre la signification d'une compétence partagée, qui traduit effectivement la volonté de l'Etat à asseoir l'émergence d'une culture citoyenne, condition sine qua non à l'harmonie de développement et du progrès social.

C'est dans les principes évoqués par le cadre référentiel, que doivent s'inscrire vos actions et qu'il sera alors possible **d'envisager autrement l'avenir** que dans l'exclusion et la marginalisation de pans entiers de notre société.

Cet objectif demeure à notre portée eu égard à la consistance des investissements pour peu que soit **effectivement assuré le renouveau** dans la conduite de projets correctement ciblés et évalués aux plans de leurs coûts, de leurs délais de réalisation et de leurs impacts.

Dans l'élaboration des projets, leur maturité, leur hiérarchisation et leur mise en œuvre, il doit être fait recours à la communication, à la concertation, au partenariat, à l'adhésion et à la transparence, autrement dit, à **un style nouveau gouvernance** qui assurera, sans aucun doute, une meilleure lisibilité à vos interventions.

Cela doit donner lieu à une plus large implication de la population dans l'identification des projets qui lui sont destinés, en même temps que doivent être associés des jeunes qui trouveront à travers la création d'emplois de proximité, la forme la mieux adaptée à leur intégration et à **l'affermissement de leur personnalité par le travail**.

Au regard des espoirs qu'autorise ce programme, vous devez rester **attentifs aux réactions de la société** afin de prévenir son évolution dans le sens positif plutôt que d'avoir à en subir les effets pervers de l'absence de son encadrement et par conséquent, d'une évolution spontanée que favorise l'attitude du "laisser-faire".

Cette volonté doit être clairement exprimée à travers **la mise en place d'un dispositif de veille et d'observation**, qui vous permettra de déceler les dysfonctionnements et les risques latents qui portent atteinte à la dynamique interne du développement harmonieux de la collectivité dans sa globalité.

Vous êtes, à ce titre, interpellés par rapport à la mise en place d'**une banque de données socio-économique et d'une approche de proximité** éléments essentiels à la maturation des projets et à une programmation objective qui intègre correctement l'expression citoyenne et les intérêts de la collectivité.

De même, la programmation doit être marquée par **l'esprit de transparence** au niveau de l'identification des projets, du choix des entreprises de réalisation et du contrôle dans l'exécution des travaux.

C'est là la meilleure manière de traduire la volonté des commis de l'Etat, que vous êtes, au seul service de l'intérêt de la chose publique et de **marquer votre disponibilité à agir dans la légalité** qui fonde l'Etat de droit.

Ceci d'autant plus qu'au-delà de sa finalité économique et sociale, le programme triennal d'appui à la relance économique intervient dans une conjoncture particulièrement difficile, marquée par une accumulation de préoccupations de diverses natures, au demeurant légitimes, en tant qu'expression d'une société qui aspire au bien être et l'amélioration de ses cadres et conditions de vie.

De par l'importance des investissements consentis, ce programme autorise l'espoir de restituer la confiance et de réhabiliter la crédibilité de l'Etat, dès lors qu'il s'inscrit dans une approche managériale, consensuelle quant à la définition de sa consistance physique et ses modes de conduite, de réalisation et de suivi.

Il doit, à ce titre, faire appel à l'application des principes évoqués de bonne gouvernance et à des formes imaginatives qui mettent en exergue : **la pédagogie de communication, le sens de l'initiative, l'esprit d'engagement et la rigueur de gestion.**

C'est de cette manière que vous saurez être à la hauteur de cette noble entreprise qui ressuscitera, sans aucun doute, l'espoir auprès de notre population, à partir de la création d'un environnement propice à la relance économique.

C'est par rapport à la **recherche d'une meilleure efficacité des politiques de développement et de l'obligation de résultats**, qui doivent désormais prévaloir en tant que facteurs déterminants dans le système d'évaluation des politiques publiques, que j'ai jugé opportun de faire accompagner cette dynamique nouvelle par une administration de mission animée par un délégué.

Cette structure, qui relève de mon autorité directe, aura à initier, dans un premier temps, des **regroupements régionaux** autour de la vulgarisation du contenu du cadre référentiel d'inscription de vos programmes et à vous assister dans la phase de maturation, d'hierarchisation de vos projets et des travaux d'arbitrage.

Au-delà de cette phase préparatoire qui consacre l'amorce du programme d'appui à la relance économique, cette structure est également chargée **des travaux de cohérence intersectorielle**, du suivi et de l'évaluation périodique des programmes de relance économique et de développement des régions du sud.

A partir des orientations et des principes évoqués par le cadre référentiel, il s'agit en définitive, d'assurer **l'émergence d'une ingénierie nouvelle** qui considère l'intégration des aspirations profondes des citoyens et la création de nouvelles richesses, comme éléments essentiels d'un développement harmonieux et durable dans l'intérêt de la collectivité.

Tout en vous demandant d'assurer la plus large diffusion à la présente instruction auprès de l'ensemble des cadres des services technico-administratifs et des élus, j'attache une importance particulière à la stricte application de ses dispositions.

ANNEXE : Eléments méthodologiques de conduite des programmes de soutien à la relance économique :

. le programme de relance économique quelle finalité ?

- le PSRE, dans ses différents volets, constitue **une occasion à saisir** pour le renouveau dans la conduite d'actions correctement ciblées et évaluées aux plans de leurs impacts socio-économique et environnemental.
- Il est considéré comme une opportunité pour l'amorce d'un **développement intégré et durable**, seul à même, de juguler les disparités territoriales et de préserver l'équilibre régional et la cohésion sociale.
- Il s'inscrit dans la continuité des programmes en cours et ceux initiés au titre des programmes d'urgence, de concession agricole, des fonds de développement des régions du sud, de l'agriculture, de l'habitat . . .
- Dans son intégration à ces différents programmes, il vise comme objectifs :
 - o La restauration des cadres et milieux de vie à l'échelle de tous les établissements humains ;
 - o Le traitement des disparités et des déséquilibres territoriaux ;
 - o La réhabilitation des espaces ruraux dans leur triple dimension économique, sociale et environnementale ;
 - o L'atténuation des migrations massives et surtout douloureuses de cette dernière décennie ;
 - o La création d'emplois, tout particulièrement pour les jeunes des quartiers en difficulté et des centres ruraux à revitaliser.

Le développement local, quel objectif ?

Le développement local, un des axes majeurs du programme d'appui à la relance économique (114 milliards de DA), auquel s'ajoute les différents fonds et régime de la concession agricole, doit nécessairement :

- S'inscrire dans sa phase d'exécution dans les principes de communication, de partenariat, d'adhésion et de transparence, assurant ainsi une meilleure lisibilité à l'action des pouvoirs publics.
- Donner lieu à une plus large implication de la population dans l'identification des projets qui lui sont destinés. Cette implication des éléments de la société doit être perceptible aux différents niveaux de la formulation, de la conduite et de l'exécution de projets conformes aux aspirations de la collectivité dans sa globalité.
- Associer les jeunes, qui trouveront à travers la création d'emplois de proximité, la forme la mieux appropriée à leur intégration et à l'affermissement de leur personnalité par le travail.
- S'accompagner par la mise en place d'un dispositif de veille et d'observation, afin de déceler les dysfonctionnements et les risques latents qui perturbent la dynamique du développement harmonieux de la collectivité dans sa globalité.
- Se traduire par une observation continue des réactions de la société, afin de prévenir son évolution dans le sens positif, plutôt que d'avoir à en subir les effets pervers de l'absence de son encadrement et par conséquent, d'une évolution spontanée que favorise l'attitude du "laisser-faire"

- Reposer sur une connaissance fiable des données socio-économiques afin de mieux cerner les exigences de la société et marquer notre disponibilité d'écoute de l'expérience citoyenne.
- Conduire à une programmation par objectif dont la finalité serait le traitement global des questions de précarité de vie, de revitalisation rurale et d'insertion juvénile, tout particulièrement.

Recentrage de la dynamique de développement local

La volonté de rupture avec l'attitude d'un Etat pourvoyeur de programme est une façon d'exprimer la transparence dans l'acte de développement et le respect de l'expression citoyenne. C'est à ce titre qu'il convient :

- D'inscrire la dynamique de développement local, dans la rupture avec les formes de dirigisme et la programmation intuitive source de désinvestissement et impact aléatoire.
- D'opter pour une programmation qui fait appel à la définition concertée des programmes dans leur ancrage aux réalités socio-économiques de la collectivité à promouvoir.
- D'agir juste, dans le sens de l'atténuation des disparités sociales, des ségrégations territoriales et de la mobilisation des capacités productives génératrices de richesses. Cela rend nécessaire :
 - L'établissement d'un état de lieux dans ses dimensions sociale, économique, culturelle et environnementale ;
 - L'implication de tous les acteurs du développement local au sein d'un système permanent de communication, d'adhésion, d'implication et de transparence ;
 - L'élaboration de programmes spécifiques par catégorie sociale (jeunes en quête d'insertion, population à risque, personnes âgées...)
 - La détermination de l'offre foncière pour la localisation des équipements de proximité et des projets générateurs d'emplois ;
 - La définition des cahiers de charges et des facilités à accorder aux investisseurs pour la réalisation de leurs projets au profit des zones ciblées par les programmes ;
 - L'élaboration de contrats-programmes où seront précisées les obligations de chacun des partenaires, les montages financiers, les formes de suivi et d'évaluation des programmes et les volumes d'emplois à créer.

Maturation des projets :

- La programmation dirigée des actions de développement est à proscrire au plus vite afin d'éviter l'écueil de fractures sociales auxquelles elle peut conduire
- Elle doit reposer sur une connaissance fiable des données socio-économiques et par conséquent, sur des enquêtes, des audits et des interventions afin de mieux cerner les exigences de la société et être à son écoute.
- Les collectivités locales doivent disposer d'un porte feuille d'études de maturité afin de remparter avec la programmation intuitive qui correspond souvent à des idées de projets mal évalués et à impact aléatoire.
- Cette maturation est d'autant plus nécessaire qu'elle assure la maîtrise des coûts et délais de réalisation des projets, tout optimisant des investissements.

- Le caractère multiforme des aspirations de la population au bien être doit trouver ses réponses dans un traitement global, autrement dit, dans la synergie et la convergence et non dans le cloisonnement sectoriel et le saupoudrage des actions.
- La programmation sectorielle doit , dans ce cas, laisser place à la programmation par objectif qui considère comme finalité le traitement global des questions de précarité de vie, de revitalisation rurale, d'insertion de la population juvénile...

Hierarchisation des actions de développement :

Cette hiérarchisation peut s'obtenir à partir du classement des projets selon le nombre de points obtenus par application de la matrice d'évaluation indiquée ci-dessous.

Critères de rentabilité économique

Tx de rentabilité	Coût/capital du projet	Coût de maintenance	Coût d'exploitation
(3) élevé	(3) faible	(3) faible	(3) faible
(2) moyen	(2) moyen	(2) moyen	(2) moyen
(1) faible	(1) élevé	(1) élevé	(1) élevé

Critères d'impact

géographique	Socio-économique	Effcience du projet
(03) régional	(3) très positif	(3) multisectoriel
(2) wilayal	(2) utile	(2) sectoriel
(1) local	(1) aléatoire	(1) communal

Critères techniques

Maturation du projet	Capacité d'exécution	Entretien et maintenance	Technologie
(3) complète	(3) adéquate	(3) adéquate	(3) adéquate
(2) à compléter	(2) aléatoire	(2) aléatoire	(2) aléatoire
(1) à reproduire	(1) inadéquate	(1) inadéquate	(1) inadéquate

Critères d'exécution

Moyens de réalisation	terrain	Type de contrat	Moyens de contrôle
(3) disponible	(3) disponible	(3) appel concurrence	(3) très important
(2) apport complémentaire	(2) à négocier	(2) de gré à gré	(2) important
(1) sans qualification	(1) acquisition	(1) en régie	(1) normal

Des principes de conduite des programmes :

De part ses volets économique, social, culturel et environnemental, le programme de développement local est à considérer dans sa profondeur stratégique comme un des éléments essentiels d'intégration aux programmes en cours et ceux inscrits au titre de la

loi de finances complémentaire dans le domaine des grands travaux et des programmes sectoriels.

Cette intégration est à privilégier pour assurer une meilleure efficacité au développement local qui doit avoir pour finalité : la revitalisation des espaces ruraux, la réhabilitation des cadres et milieux de vie, le traitement des formes de précarité et l'atténuation des disparités territoriales.

C'est dans cette nouvelle vision que les collectivités locales devraient être en mesure d'apporter des réponses idoines aux préoccupations majeures des citoyens et de favoriser la création d'emplois de proximité à la faveur du lancement de leurs programmes.

C'est là, la nature du défi que nous aurons tous à relever, dès lors que notre démarche s'inscrit dans le principe d'une compétence partagée qui engendre aux côtés des institutions de l'Etat et de l'administration locale, les élus, les opérateurs économiques, le mouvement associatif ainsi que les organisations socioprofessionnelles.

Cette nouvelle dynamique, qui autorise l'espoir de restauration de la cohésion sociale et du rétablissement de la confiance, requiert la transparence dans les actes de gestion, l'obligation de résultats, le sens de l'initiative, l'esprit d'engagement et la rigueur dans la conduite des politiques publiques consacrant, ainsi, la légalité qui fonde l'Etat de droit.

C'est dans ce contrat moral qu'il sera possible d'envisager autrement l'avenir que dans l'exclusion et la marginalisation de pans entiers de notre société.